Nations Unies A/71/PV.17

Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

17e séance plénière
Vendredi 23 septembre 2016, à 9 heures
New York

Président : M. Thomson . . . . . (Fidji)

En l'absence du Président, M. Balé (Congo), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 9 heures.

Allocution de M. Bujar Nishani, Président de la République d'Albanie

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République d'Albanie.

M. Bujar Nishani, Président de la République d'Albanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Bujar Nishani, Président de la République d'Albanie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Nishani (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir tout particulier, en ma qualité de chef de l'État de la République d'Albanie, que de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session.

Pour commencer, je tiens à saluer – en m'en félicitant – l'élection du Président de l'Assemblée générale, M. Peter Thomson, et à lui présenter mes meilleurs vœux de chance et de succès dans la mise en oeuvre du programme de travail et des engagements ambitieux qui ont été convenus.

Au-delà même de l'honneur et du privilège que je ressens à prendre la parole devant l'Assemblée, je me sens investi de la responsabilité particulière d'apporter ma modeste contribution, tout spécialement en cette époque d'importants changements régionaux et mondiaux où nous focalisons notre attention sur l'instauration du développement durable.

Je tiens à remercier sincèrement le Secrétaire général pour sa vision, son rôle et sa contribution à la tête de l'ONU, lui qui a appelé notre attention sur les questions fondamentales liées aux valeurs et à la dignité humaines, ainsi que sur les problèmes relatifs à la paix et à la sécurité sur notre planète commune.

L'Albanie a célébré cette année le soixante et unième anniversaire de son admission à l'ONU, et c'est avec une fierté toute légitime que je tiens à souligner que mon pays reste fidèle aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et contribue au maximum de ses moyens et de ses capacités à la paix, à la sécurité et au renforcement des droits de l'homme.

Je profite de cette occasion pour assurer l'Assemblée que mon pays est on ne peut plus sensible aux difficultés auxquelles le monde est actuellement confronté et qu'il appuie tous les efforts collectifs pour y remédier, fort de l'inébranlable conviction que prévenir les conflits et veiller à la paix et à la sécurité mondiales, en plaçant l'être humain et la société humaine au centre de l'attention, nécessite une coopération et une coordination étroites.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

16-29668(F)

Pour relever ces défis, l'Albanie participe de manière ouverte et globale à la prévention des crises. Son engagement est axé sur l'aide humanitaire, sa contribution à la stabilité et la sécurité régionales, le développement durable, la ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le dépôt de son instrument de ratification auprès du Secrétaire général, la mise en œuvre de tous les engagements contractés en matière de sécurité, et ses contributions appréciées aux niveaux régional et international, ainsi que sur un rôle actif, dans les instances internationales, en faveur de la promotion et de la défense des droits de l'homme.

L'Albanie considère en outre que l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 fournit à la communauté internationale un tremplin pour renforcer le lien entre développement et sécurité, car nous sommes convaincus que le Programme 2030 nous servira, au fil des 15 prochaines années de plan d'action pour le développement durable, l'humanité, la planète, la paix, les partenariats et la prospérité.

L'Albanie a été un des pays pilotes s'agissant de l'élaboration des indicateurs mondiaux relatifs à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 16, portant sur la paix, la justice et la mise en place d'institutions fortes et renforcées. J'en profite pour indiquer que l'Albanie est déterminée à participer activement à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui nous donnera une occasion exceptionnelle d'adopter un nouveau programme mondial en matière de développement urbain, afin de consolider les liens et les synergies entre urbanisation, développement durable et changements climatiques.

Le Programme 2030 et l'Accord de Paris sont considérés à juste titre comme d'excellents moyens d'offrir une vie meilleure aux générations actuelles et futures. Quant à la mise en œuvre de ces deux documents internationaux, à laquelle l'Albanie s'attelle avec énergie, elle est vue en toute logique comme une stratégie mondiale indispensable pour faire face aux changements climatiques, parvenir au développement durable et répondre aux problèmes relatifs à l'assistance internationale, ainsi qu'au rétablissement et à la consolidation de la paix.

L'Albanie compte parmi les pays qui ont très rapidement ratifié l'Accord de Paris, dans l'unique but de contribuer à accélérer son entrée en vigueur, afin qu'il soit appliqué le plus rapidement possible.

En mai, je me suis félicité de la tenue du premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, organisé sous les auspices du Secrétaire général à Istanbul, et auquel j'ai participé. Je tiens à mentionner en particulier que l'Albanie appuie le Programme d'action pour l'humanité et considère que, plutôt que de gérer perpétuellement des crises, il est urgent d'adopter une approche efficace, axée sur la prévention et l'intervention rapide. Je suis convaincu que le Programme d'action nous aidera à passer de la théorie à la pratique, dans l'intérêt de l'humanité et des générations qui nous succèderont.

L'Albanie s'associe aux efforts de la communauté internationale pour gérer les migrations et les flux de réfugiés d'une manière cohérente et coordonnée. Aujourd'hui, les réalités sur le terrain et au niveau politique nous poussent – nous obligent, même –, à modifier notre approche au niveau régional et au-delà pour améliorer notre travail, notre stratégie et notre coopération en matière de migration.

Pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, l'Albanie a, avant même l'ouverture des négociations d'accession, fait siens toutes les positions et tous les engagements de l'Union européenne, comme elle y est tenue. Y compris dans le contexte du Programme d'action pour l'humanité, l'Albanie s'est ralliée aux positions de l'Union européenne et contribuera, dans toute la mesure de son potentiel et de ses capacités, à honorer ces engagements.

C'est le lieu pour moi de féliciter une nouvelle fois le Secrétaire général pour le rapport « Une seule humanité, des responsabilités partagées » (A/70/709), publié cette année, et de réaffirmer l'attachement de mon pays aux principes fondamentaux figurant dans ce rapport. Ilnous brosse un tableau complet de la triste réalité de la société humaine, ainsi que de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans le monde.

Le terrorisme international et l'extrémisme violent, contre lesquels nous nous devons de lutter, est un autre défi fondamental lancé aux valeurs communes de la société humaine. Il y a quelques jours, les habitants de New York, ville dans laquelle nous sommes réunis aujourd'hui, et tous les citoyens des États-Unis ont commémoré dans la douleur et le chagrin les victimes des attentats terroristes perpétrées il y a 15 ans.

Les attaques terroristes, en particulier celles qui répondent à des motivations religieuses, se sont intensifiées ces dernières années, frappant avec férocité et sauvagerie les grandes villes de France, de Belgique,

de Turquie, du Koweït, d'Égypte, de Tunisie, du Liban et de nombreux autres pays du monde, dans le but d'intimider et de mettre à genoux nos sociétés.

Dans ce contexte, l'Albanie se félicite du rôle irremplaçable que joue l'ONU dans le combat mondial contre le terrorisme et pour prévenir l'extrémisme violent, dont nous considérons l'Organisation comme un acteur clef. L'Albanie appuie également le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), élaboré par le Secrétaire général, ainsi que le rôle actif que joue l'ONU dans la recherche de solutions politiques et dans l'élimination des causes profondes des conflits dans les zones touchées.

L'Albanie réaffirme son appui aux résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité, qui demandent aux États de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir le respect et la défense des droits de l'homme, régler la question de ce qu'on appelle les combattants étrangers et tarir le financement du terrorisme international. L'Albanie participe à cette lutte et, à l'instar d'autres pays proactifs, s'est engagée à pleinement mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale. Eu égard à son expérience pluriséculaire de coexistence religieuse harmonieuse et pacifique, et étant donné la nécessité de s'attaquer à ce défi au plan national, l'Albanie met actuellement en œuvre un programme pilote visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent par le biais de l'éducation, avec pour ambition de transformer ce programme en une plateforme qui dépasse le cadre purement interne. L'Albanie est prête à partager son expérience avec d'autres pays et peuples.

Grâce aux politiques qu'elle a menées au cours des deux dernières décennies, l'Albanie a contribué de plus en plus activement aux questions de sécurité dans l'arène internationale. Mon pays joue son rôle et le renforce en étant un membre actif de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en appuyant clairement les mécanismes de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne et en s'engageant concrètement en faveur de sa mise en œuvre, et en apportant son concours et participant aux opérations des Nations Unies et aux missions d'assistance consultatives menées en Afghanistan et au Soudan. L'Albanie a également renforcé son rôle en participant à des missions de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en resserrant son partenariat stratégique avec les États-Unis et l'Union européenne, en s'engageant sérieusement dans la lutte contre le terrorisme et contre les menaces à la paix et à la sécurité dans le monde.

Depuis septembre 1996, la contribution de l'Albanie aux opérations internationales de maintien de la paix s'élève à 6 528 soldats. L'Albanie estime que le processus de paix au Moyen-Orient peut être mené à bien par le biais de négociations et que les parties concernées doivent tirer parti de l'énergie et de l'attention accordée par les acteurs de la communauté internationale à une solution définitive et durable de cette question.

L'Albanie réaffirme également son appui aux efforts déployés par l'ONU pour faciliter un processus de paix en Syrie et salue les engagements qui ont été pris pour instaurer la paix dans ce pays, ouvrir et sécuriser les voies d'acheminement de l'assistance et de l'aide humanitaire, et lutter avec détermination contre Daech et le Front el-Nosra. Les événements de ces derniers jours et heures sont, toutefois, très préoccupants. Les bombardements des convois humanitaires et l'interruption de l'acheminement de l'aide aux populations civiles sapent les efforts visant à instaurer une cessation des hostilités et à mettre fin à la violence.

L'Albanie a suivi avec préoccupation les essais nucléaires récemment effectués par la République populaire démocratique de Corée et a condamné ces actes de provocation flagrants et systématiques, qui sont en violation des résolutions du Conseil de sécurité et compromettent la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est et dans le reste du monde. En conséquence, l'Albanie demande à ce pays de respecter et d'appliquer le droit international et les résolutions de l'ONU.

L'Albanie accorde une attention particulière à la coopération régionale dans son ensemble. Notre politique étrangère est axée tout particulièrement sur le renforcement des relations de bon voisinage avec tous les pays de la région et sur leur intégration à part entière dans les processus euro-atlantiques. L'engagement dynamique de l'Albanie dans ce contexte et le rôle actif et constructif qu'elle joue dans toutes les initiatives régionales contribuent à renforcer le développement politique, économique et humain de tous les pays partenaires de la région, avec pour objectif de mettre en place un programme d'intégration entre ces pays, l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux, devant aboutir à l'adhésion des pays de la région à l'Union européenne.

L'Albanie appuie la participation du Kosovo à toutes les activités multilatérales, régionales et internationales conformément au principe fondamental selon lequel tous les pays de la région doivent participer et contribuer activement au processus de coopération régionale. Le Kosovo a accompli des progrès extraordinaires s'agissant de la consolidation de ses institutions démocratiques, de la bonne gouvernance, de la coexistence multiethnique des religions et, plus particulièrement, des processus euro-atlantiques. L'indépendance du Kosovo a contribué à renforcer la paix, la stabilité et la sécurité, et a inspiré la réconciliation dans la région. Dans cet esprit, nous appuyons et encourageons, sans hésiter, toute avancée dans le dialogue entre le Kosovo et la Serbie, mené avec la médiation et la facilitation de l'Union européenne et l'appui des États-Unis. Nous estimons que ces pourparlers constituent un cadre très approprié pour aplanir toutes les questions en suspens et permettre aux parties d'envisager l'avenir.

L'Albanie continuera d'appuyer fermement l'expansion de la reconnaissance internationale du Kosovo et du rôle actif qu'il peut jouer en tant que membre à part entière de toutes les organisations régionales, tout comme nous soutenons le processus inexorable de son adhésion aux organisations internationales. Outre le fait de rendre les politiques internationales plus inclusives, un tel processus permettra au Kosovo d'apporter sa contribution aux politiques mondiales, tout en renforçant la paix, la sécurité et le développement dans la région des Balkans. Aujourd'hui, le Kosovo est reconnu par 109 États Membres de l'ONU, et je suis convaincu qu'il le sera bientôt par d'autres Membres de l'Organisation, ce qui contribuera au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région de l'Europe du sud-est et au-delà.

L'Albanie est pleinement engagée dans le processus d'intégration européenne. Nous estimons que la perspective d'une adhésion à l'Union européenne constitue une incitation indispensable pour mener des réformes de grande ampleur en faveur du renforcement de l'état de droit et de la réalisation du développement durable dans mon pays. L'Union européenne est confrontée à de graves défis, en particulier après le Brexit, mais l'Albanie est déterminée à poursuivre ses réformes, étant donné que l'intégration européenne constitue son principal objectif ainsi que sa meilleure et seule option.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de l'Albanie à continuer d'appuyer les priorités de l'ONU, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont l'objectif est de réaliser le développement durable dans tous les pays. Nous appuyons également les efforts visant à renforcer et à améliorer plus encore le rôle de l'Organisation à l'échelon mondial.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'Albanie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Bujar Nishani, Président de la République d'Albanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Guinée.

M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Condé : Ma délégation voudrait, tout d'abord, féliciter M. Thomson de sa brillante élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale et tient à l'assurer de tout son soutien au succès de sa mandature. Il me plaît également de rendre un hommage amplement mérité à votre prédécesseur, M. Mogens Lykketoft, pour la transparence et le dynamisme avec lesquels il a mené les activités de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

Le 25 septembre dernier, dans cette même enceinte, les dirigeants du monde entier mettaient en commun leur vision du monde auquel ils aspirent à l'horizon 2030 à travers l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des 17 objectifs de développement durable qui en découlent. Au cœur de ce Programme se trouve une ambition, celle pour la communauté internationale d'œuvrer inlassablement à l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, en vue de l'avènement de sociétés

inclusives, justes et prospères, ainsi que respectueuses de l'environnement et des droits de l'homme. Cette ambition amorce définitivement un changement de paradigme de développement, rendu nécessaire non seulement par la multitude des défis auxquels nous continuons d'être confrontés, mais également par leur interdépendance irréversible.

Un tour d'horizon du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui dénote un tableau qui n'incline pas toujours à l'optimisme. Le fossé entre les riches et les pauvres continue de se creuser, le nombre de déplacements massifs de populations ne cesse d'augmenter, les crises et conflits de natures diverses émergent et parfois perdurent, et la vulnérabilité de notre planète aux effets des changements climatiques ne cesse de s'amplifier. Ce constat, si alarmant soit-il, nous dicte la nécessité d'adopter une approche globale, intégrée, cohérente et concertée, et de lier la parole aux actes, en mettant en œuvre, dans une dynamique collective, des actions vigoureuses et soutenues en vue de l'épanouissement durable de notre humanité. À cet égard, nous voudrions saluer le choix que le Président a fait de placer la présente session sous le thème « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », thème qui, nous l'espérons, permettra de jeter dès à présent les bases nécessaires à la réalisation effective des objectifs fixés.

La raréfaction des ressources financières allouées au financement du développement appelle à une réorientation de l'aide publique au développement pour la rendre plus efficiente, notamment dans les pays les plus vulnérables aux chocs économiques, sociaux, environnementaux, tant exogènes qu'endogènes. Dans ce cadre, l'Afrique, qui est le continent ayant la population la plus jeune au monde, et qui compte les pays les plus vulnérables, mérite une attention particulière dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour réduire sa vulnérabilité et bâtir sa résistance aux chocs, l'Afrique aura besoin de transformations structurelles profondes permettant l'éclosion d'un secteur privé dynamique véritable moteur du développement. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques devront intégrer pleinement la création d'emplois et d'opportunités économiques, pour les couches les plus vulnérables, les femmes et les jeunes notamment, aux fins de leur inclusion effective dans la vie socioéconomique et de la mise en valeur de leurs potentialités. Des investissements substantiels pour rendre autonomes les femmes et les jeunes sont d'autant plus nécessaires que des fléaux tels que le terrorisme, l'extrémisme, l'intolérance et le trafic d'armes et de drogue se nourrissent principalement de la misère et de la faiblesse de vision et d'opportunités économiques de cette couche sociale.

Des partenariats et financements innovants seront également nécessaires pour accélérer et pérenniser la dynamique de croissance en Afrique. Les nouvelles technologies représentent en cela un formidable tremplin devant être mis au service du développement durable. Le changement de modèle économique dont a besoin le continent africain ne peut se faire sans un accès durable à l'énergie, qui reste un défi que l'Afrique peut et doit relever pour accélérer son développement. Aujourd'hui encore, 7 Africains sur 10 n'ont pas accès à l'électricité, soit 700 millions d'Africains. C'est pourquoi les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont décidé de s'engager résolument dans l'élaboration, avec l'appui de la communauté internationale, d'un plan robuste en vue d'accélérer l'électrification du continent grâce aux énergies renouvelables, permettant de passer de 25 à 80 % d'accès à l'énergie en 10 ans. Un Fonds dédié au financement des énergies renouvelables en Afrique a ainsi été mis en place pour recueillir les contributions, notamment celles promises à l'Afrique dans le cadre du suivi des Accords de Paris sur les changements climatiques. En ma qualité de porte-parole de l'Afrique pour les énergies renouvelables, je voudrais lancer un appel à la communauté internationale, notamment aux institutions financières internationales, pour qu'elle accompagne notre continent dans la réalisation de certains objectifs qui nous permettront de bâtir un continent africain fort, respectueux de ses engagements relatifs à la protection de l'environnement, et précurseur du développement durable.

Le développement ne peut être durable sans la paix et la stabilité, et la paix et la stabilité ne peuvent être consolidées sans le développement. Force est de constater cependant que la paix, gage de l'épanouissement harmonieux de l'humanité, continue d'être mise à rude épreuve dans nombre de régions du monde. Le terrorisme continue de semer la désolation à travers le monde et de menacer la paix et la stabilité internationales. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les actes barbares qui ont frappé sans distinction au Mali, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en France, en Turquie et au Pakistan, pour ne citer que ces pays. Nous voudrions réitérer toute notre sympathie et notre solidarité envers tous les pays touchés par cette

expression de l'obscurantisme. Nous sommes convaincus que si le terrorisme peut être vaincu uniquement par des moyens militaires, il ne peut cependant être prévenu et contenu que par des investissements socioéconomiques conséquents permettant ainsi de juguler les facteurs de radicalisation.

Au Moyen-Orient, la terreur et la violence aveugle continuent de semer la désolation, en Syrie et au Yémen, sans que la communauté internationale soit encore parvenue à créer les conditions d'une issue favorable et durable aux conflits dans cette région. Notre passivité collective face à l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix du conflit israélo-palestinien compromet dangereusement les possibilités d'un dénouement heureux de ce conflit. La Guinée, qui a toujours exprimé, sans ambiguïté, sa solidarité inconditionnelle avec la juste cause palestinienne, demeure convaincue que toute solution viable et durable au Moyen-Orient passe nécessairement par la création de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Concernant l'embargo qui frappe Cuba depuis trop longtemps, nous appelons à la poursuite des efforts visant à sa levée totale et nous encourageons les parties à poursuivre la normalisation de leurs relations.

Sur le continent africain, des crises nouvelles et anciennes, souvent fratricides, continuent de remettre en cause la stabilité de notre continent. Nous nous félicitons du soutien apporté par l'Organisation dans le cadre du maintien de la paix en Afrique, notamment en Centrafrique et au Mali. La Guinée, qui apporte fièrement sa contribution aux efforts de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à travers le déploiement d'un bataillon de 850 hommes à Kidal, a payé un lourd tribut avec la perte de neuf soldats en moins d'un an, suite à de violentes attaques de groupes terroristes qui menacent la stabilité de la sous-région dans son ensemble. C'est pourquoi nous demandons que puisse être élaboré et adopté, dans le respect de la souveraineté des États et des mandats des opérations de maintien de la paix, un cadre légal pour doter les Nations Unies de compétences renforcées en matière de contre-terrorisme. Cela permettra aux forces internationales d'améliorer leurs capacités de renseignement et de se prémunir contre les attaques, à défaut de pouvoir riposter. C'est à ce titre que le Président de la Sierra Leone et moi-même avons effectué récemment une mission en Guinée-Bissau. En effet, une approche préventive coordonnée, concertée et cohérente, semble tous les jours nécessaire, pour appréhender les causes profondes des crises, mais également les facteurs qui les alimentent et les perpétuent.

Nous nous réjouissons de l'adoption, le 27 avril dernier, des deux résolutions identiques - la résolution 70/762 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité - sur le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, qui met un accent particulier sur la prévention et l'insertion des jeunes et des femmes dans tous les secteurs d'activité de nos sociétés. La Guinée, qui est inscrite, à sa demande, à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix depuis 2011, pense que ce cadre offre l'occasion de réévaluer la nature et la portée de sa collaboration avec la Commission en vue de la mettre en phase avec ses besoins.

Qu'il me soit permis d'évoquer avec l'Assemblée la situation qui prévaut actuellement en Guinée, qui, après deux longues et éprouvantes années, est exempte de la transmission du virus Ebola depuis le 29 décembre 2015. La lutte fut ardue et dure, mais nos efforts, fortement appuyés par ceux de la communauté internationale dans son ensemble, ont permis de venir à bout de la maladie. Je voudrais en cela rendre hommage à l'élan de solidarité qui s'est manifesté à l'égard des pays touchés par l'épidémie de maladie à virus Ebola. Cette victoire nous appartient tous et nous devons tous nous en féliciter. Toutefois, le chemin du relèvement reste long car l'épidémie a éprouvé toutes les composantes de la société guinéenne ainsi que toutes les activités économiques du pays. Les couches les plus vulnérables, les femmes et les jeunes notamment, ont davantage été fragilisées et de nouveaux défis émergent quant à leur réinsertion sociale. La virulence de la maladie a tout de même permis d'identifier les faiblesses de notre système sanitaire et les secteurs qui méritent une attention particulière en vue d'assurer la résilience de nos populations et de notre continent.

Ainsi, dans le cadre du relèvement post-Ebola, la Guinée a élaboré sa stratégie de relèvement post-Ebola, présentée ici même aux côtés de celles du Libéria et de la Sierra Leone, le 10 juillet 2015, à l'occasion de la Conférence internationale sur le relèvement après l'Ebola organisée par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Nous voudrions exprimer toute notre gratitude aux partenaires qui ont concrétisé les annonces de contribution qu'ils ont faites lors de la Conférence, et inviter les autres à matérialiser leurs promesses en vue

de permettre à la Guinée, au Libéria et à la Sierra Leone de renouer rapidement avec le développement durable.

En dépit de l'épidémie d'Ebola, le peuple de Guinée a su faire preuve d'une résistance et d'une solidarité remarquables qui ont permis la poursuite de nombreuses réformes visant au renforcement de l'état de droit ainsi qu'à l'avènement d'un cadre propice aux investissements et d'une gouvernance inclusive de toutes les composantes de la société. Sur le plan macroéconomique, après une longue période de rigueur budgétaire, le pays vient de conclure son huitième et dernier examen avec le Fonds monétaire international.

En dépit de ses impératifs de démocratisation, l'Organisation des Nations Unies demeure la seule alternative viable pour la promotion et l'émergence de sociétés prospères et inclusives, respectueuses de l'environnement et des droits humains. Néanmoins, il est indéniable que l'Organisation doit constamment se réformer dans ses organes et ses méthodes de travail pour se donner les capacités de lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité, de relever les défis liés au sous-développement et de parvenir à la réalisation effective des objectifs de développement durable.

Nous voudrions conclure en rendant un vibrant hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et en lui exprimant toute notre gratitude pour son leadership et son immense contribution à l'édification de ce monde auquel nous aspirons tous, ainsi que pour ses efforts et son dévouement inépuisables, notamment pour l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il est certain que ces accords figureront au titre de l'héritage que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, laissera à l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Guinée de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Niger.

M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Issoufou : Cela fait maintenant 71 ans que l'Organisation des Nations Unies a été créée dans le but d'assurer la paix, la sécurité, la coopération, le développement économique et le respect des droits de l'homme à travers le monde. Durant ces 71 ans, l'Organisation a connu des succès dans ces domaines, succès qui auraient été impossibles sans le travail et le dévouement sans faille dont ont fait preuve les dizaines de milliers de femmes et d'hommes employés aujourd'hui par l'ONU. Je voudrais ici leur rendre hommage.

Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki Moon, qui a su diriger l'Organisation avec courage et sagesse tout au long des 10 dernières années. Je le félicite pour le travail accompli, notamment à l'occasion de la Conférence de Paris sur le climat, où son engagement a été déterminant dans l'obtention d'un accord, et aussi pour son rôle dans l'adoption en 2015 des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Je voudrais enfin lui témoigner à nouveau toute notre reconnaissance pour son engagement envers l'Afrique et le Niger, en particulier, où nous avons toujours pu compter sur son soutien tout au long des crises multiformes qu'a connues notre pays ces dernières années.

Le 27 Septembre 2015, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont l'ambition est d'éradiquer la pauvreté à cette échéance et de ne laisser personne à la traîne dans le processus. Au cœur de ce programme, nous nous sommes particulièrement engagés à placer l'homme au centre du développement et à respecter les exigences et les limites de notre planète Terre dans nos modes de production et de consommation.

L'adoption, deux mois plus tard, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques est venue compléter cet important programme à travers une série de mesures visant notamment, d'une part, à limiter l'élévation de la température moyenne du globe à moins de 2°C, voire 1,5 °C, grâce aux mesures courageuses

d'atténuation des causes du réchauffement climatique, et d'autre part, à prendre des mesures de résilience face aux changements climatiques. Dès lors, le thème de la présente session – « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde

» – est on ne peut plus en phase avec la vision et la vocation transformatrice de ce programme.

Rappelons que l'évaluation, fin 2015, de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) montre que même s'ils n'ont pas été atteints, des progrès remarquables ont été enregistrés. C'est ainsi qu'en matière de lutte contre la pauvreté, on note que l'objectif de réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a été atteint dès 2010. De même, en matière d'éducation, le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école et non scolarisés a été réduit de moitié, et en matière de santé, la mortalité infantile et maternelle a elle aussi été réduite de moitié. Ces résultats positifs cachent malheureusement d'énormes disparités et des inégalités. En effet, ces résultats ont été fortement influencés par les progrès enregistrés en Asie et en Amérique latine grâce à un taux de croissance élevé et soutenu durant cette période. Les pays africains, en particulier ceux situés au sud du Sahara, ont enregistré peu de progrès et font encore face à des menaces importantes en matière de développement et de lutte contre la pauvreté.

Les résultats obtenus dans la réalisation des OMD constituent le point de départ à partir duquel nous commençons notre marche en vue de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Notre capacité à réaliser nos objectifs à cette échéance dépendra aussi de notre capacité à faire évoluer les conditions politiques et économiques au niveau de chaque pays et au niveau mondial. Elle dépendra également de notre capacité à honorer les engagements que nous avons pris à la conférence de Paris sur le changement climatique.

S'agissant des conditions politiques et économiques, la situation actuelle n'incite pas à l'optimisme. Il est donc indispensable de concevoir et d'asseoir une autre gouvernance politique et économique mondiale. Sur le plan économique, il est évident que le fonctionnement de l'économie mondiale doit être profondément réexaminé. Ainsi, il est nécessaire de trouver un meilleur équilibre entre le capital financier spéculatif et le capital industriel, par une orientation plus massive des capitaux vers l'économie réelle. Cette nouvelle orientation peut permettre aux pays en voie de développement de recevoir davantage de capitaux, de réaliser davantage d'investissements et, par conséquent, de soutenir une croissance économique plus forte, qui, à son tour, contribuera à la croissance et à la stabilité de l'économie mondiale.

Les mesures internationales d'appui à la promotion des investissements directs étrangers dans les pays les moins avancés constituent un sujet important dont il conviendrait d'accélérer la mise en place. Elles sont d'une importance cruciale dans le cadre du soutien dont ce groupe de pays a besoin pour travailler avec plus de succès au développement économique et social. La prise en compte de la nécessite du renforcement de l'aide aux pays qui en ont le plus besoin, notamment les moins avancés, est une manifestation de la dimension inclusive de ce programme. Nous saluons en particulier la volonté d'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, réaffirmée dans la Déclaration issue de sa Conférence d'examen à mi-parcours, tenue en mai dernier à Antalya, en Turquie.

L'opérationnalisation en 2017 de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, dont le premier Plan stratégique pour trois ans a été approuvé par le Conseil des gouverneurs en juillet dernier, sera un instrument précieux pour la promotion des infrastructures, la diversification des productions et la création de valeur ajoutée, indispensables à la génération et au relèvement des revenus des populations dans ces pays.

La réforme du système financier international, la création de nouvelles possibilités d'accès à des sources de financement et l'établissement d'un cadre adéquat pour la restructuration des dettes souveraines, sont autant de mesures indispensables pour la consolidation des capacités économiques des pays en développement en matière de financement du développement durable. Il en est de même de la mobilisation du secteur privé et son encouragement à une plus grande prise en compte des impératifs du développement collectif.

Au titre des Nations Unies, nous encourageons le processus du positionnement à long terme des fonds, programmes et agences de l'Organisation en faveur du développement. Nous l'avons bien compris, il s'agit dans cette démarche de promouvoir la cohérence et la complémentarité, indispensables à l'efficacité des actions de développement de ces structures. Les programmes qui sont au centre des objectifs de développement durable doivent permettre effectivement à l'Afrique de s'insérer davantage dans le commerce mondial. Mais

cette insertion ne sera profitable au continent que s'il est mis fin à l'échange inégal. Plusieurs études ont d'ailleurs montré que si la part des pays africains dans le commerce mondial augmentait de seulement 1 %, cela représenterait un revenu annuel supplémentaire de plus de 200 milliards de dollars, soit environ 5 fois le montant que reçoit l'Afrique au titre de l'aide publique au développement. C'est dire que l'Afrique recevrait encore plus de ressources s'il était mis fin à l'échange inégal.

L'Afrique se doit aussi, grâce à une volonté politique affirmée, de développer le commerce intra-africain, qui est estimé à seulement 10 % de ses échanges, afin d'atteindre un niveau conséquent qui conforterait davantage sa place dans le commerce mondial. L'atteinte des objectifs de développement durable ne saurait se réaliser sans une grande synergie dans l'action, une solidarité agissante et, surtout, le respect de tous les engagements pris au titre des moyens de mise en œuvre du Partenariat mondial pour le développement.

Sur le plan politique, il faut une réforme profonde de l'Organisation des Nations-Unies. La gouvernance des Nations Unies, incarnée par le Conseil de sécurité, nécessite une révision, qui a trop tardé, qui aurait ajouté à son efficacité et à sa légitimité dans le traitement des questions essentielles de paix et de sécurité internationale. Cette révision devra rectifier aussi bien l'anachronisme caractérisé, illustré par l'actuel système de représentation géographique au sein de cette institution, que ses méthodes et modes de prise de décisions, dont les conséquences, souvent désastreuses, produisent des effets contraires aux solutions recherchées.

Sur les modalités de prise de décision du Conseil, il est indispensable que les pays les plus concernés, notamment les pays voisins des pays en conflit, soient associés et écoutés dans la résolution desdits conflits. Ces pays voisins, qui partagent souvent les mêmes communautés de part et d'autre de leurs frontières, sont les premiers à souffrir des effets des ces conflits. Le Conseil de sécurité doit nécessairement prendre en compte les préoccupations exprimées par ces pays afin d'éviter une situation du genre de celle qui prévaut actuellement en Libye.

Le domaine des opérations de maintien de la paix revêt un intérêt tout particulier pour le Niger, qui est engagé dans un combat sans merci contre le terrorisme et la protection de son territoire. À l'expérience, et face à l'évidence de l'inadéquation du concept actuel des opérations de maintien de la paix qui a montré ses limites à maintes occasions, nous sommes convaincus qu'il gagnerait à être perfectionné. À ce sujet, le Niger estime qu'il est indispensable de procéder à la révision des mandats de certaines missions des Nations Unies pour les rendre offensifs afin de mieux répondre aux impératifs de protection des civils. Il s'agit d'une évolution stratégique majeure que mon pays soutient fortement, en raison notamment de la tendance générale au retournement des attaques contre les civils par des belligérants et autres groupes non étatiques. En effet, pour les populations concernées, il est inconcevable que les missions déployées sur le terrain pour les protéger restent impuissantes face aux actes terroristes et aux exactions qui leur sont infligées sous le prétexte d'absence de mandat approprié. Elles ne peuvent pas comprendre que l'institution incarnée par ces opérations de maintien de la paix ne puisse pas leur éviter des massacres imminents aux moments les plus cruciaux, grâce à des actions décisives et plus efficaces.

En réalité, personne ne peut prévoir ce qui va se passer d'ici à 2030. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous ne pourrons pas réaliser les objectifs de développement durable s'il n'y a pas de changement profond de la gouvernance politique et économique actuelle. Nous vivons dans un monde incertain. Nous vivons dans un monde instable qui fait face à des menaces de toutes sortes, visibles et invisibles. La mise en œuvre des objectifs de développement durable dans un monde instable et chaotique sera donc un processus non linéaire, un processus instable et chaotique. C'est dire que dans un tel processus, de petites causes peuvent produire de grands effets. Il nous revient, ici, en mémoire la fameuse métaphore de l'effet papillon : « le battement d'aile d'un papillon au Brésil peut provoquer une tempête au Texas ». L'effet papillon, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Les signes de tension que nous voyons çà et là dans le monde sont tels qu'une petite étincelle peut provoquer un vaste incendie. Ces signes de tension sont pour le moment masqués par la lutte contre le terrorisme mais les rivalités et autres compétitions des puissants de ce monde peuvent nous mener à l'irréparable.

Les petits pays font souvent les frais des rivalités des grandes puissances. Il arrive ainsi qu'ils subissent les conséquences de certaines de leurs erreurs d'appréciation. Le chaos dans lequel se trouve actuellement la Libye et ses conséquences sur les pays voisins en témoignent. Ces conséquences et la présence d'organisations terroristes dans le nord du

Mali ainsi que dans le bassin du lac Tchad où sévit Boko Haram, si elles devaient perdurer, compromettraient irrémédiablement les capacités de ces pays à réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Au Niger, où la secte Boko Haram mène des incursions régulières, nous comptons plus de 167 000 déplacés internes et une centaine de milliers de réfugiés, exposés à des risques de famine et d'épidémies ainsi que plus de 18 000 enfants privés d'école. Il est donc urgent de stabiliser la situation en Libye. Il est urgent de faire sortir ce pays du chaos. Il est urgent de stabiliser le Mali et d'y neutraliser les terroristes. De même, il est urgent d'appuyer la Force multinationale mixte qui opère dans le bassin du lac Tchad contre Boko Haram.

Les menaces terroristes qui se trouvent à ses portes ont amené mon pays à orienter des ressources importantes dans le secteur de la sécurité. Sans cela, le Niger aurait pu réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et commencer le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les meilleures conditions. Mais bien que 10 % de ses ressources budgétaires aient été orientés vers la défense et la sécurité, le Niger a pu réduire la pauvreté de 63 % en 2011 à 45 % en 2015, réaliser l'OMD 1 visant la réduction de moitié des personnes qui souffrent de la faim, réduire de manière substantielle le taux de mortalité infantile et maternelle, et réaliser l'OMD relatif à l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu urbain.

La poursuite de la mise en œuvre du programme de renaissance nous permettra d'améliorer ces résultats et d'avancer dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Mon ambition est, à l'issue de mon dernier mandat, de laisser aux Nigériens un pays radicalement transformé, un Niger où les institutions démocratiques seront plus fortes, un Niger où la lutte contre la corruption aura progressé, un Niger où les inégalités auront reculé et la classe moyenne se sera renforcée, un Niger uni, en paix et en sécurité, un Niger où la faim zéro est une réalité, un Niger bien équipé en infrastructures de toutes sortes, un Niger qui aura progressé sur la voie de sa transition démographique, un Niger où l'école sera gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, un Niger où 40 % de nos enfants fréquenteront les centres de formation professionnelle et technique et en sortiront avec un métier, un Niger où les universités formeront les cadres parmi les plus compétents de la sous-région, un Niger où l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et à l'assainissement sera garanti, un Niger où les emplois, notamment pour les jeunes, seront abondants, enfin un Niger résolument engagé dans la réalisation de l'unité de notre continent, bref un Niger résolument engagé dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Niger de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République centrafricaine.

M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Touadera : Je me permets tout d'abord d'adresser mes chaleureuses félicitations à S. E. M. Peter Thomson pour sa brillante élection en qualité de Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Qu'il soit assuré de la disponibilité totale de ma délégation à œuvrer au plein succès de nos travaux.

Je voudrais également féliciter par la même occasion M. Mogens Lykketoft, du Danemark, pour la manière remarquable avec laquelle il a conduit les travaux de la session précédente en sa qualité de Président. Qu'il me soit aussi permis de rendre un hommage appuyé au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, non seulement pour les actions réalisées depuis la dernière session, mais pour tous les efforts louables qu'il ne cesse de déployer pour la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies depuis son élection il y a 10 ans, et surtout pour son implication personnelle et l'attention portée à mon pays, la République centrafricaine, pendant les durs moments qu'il a traversés.

C'est pour moi un insigne honneur de prendre la parole devant l'Assemblée pour présenter l'évolution de la situation en République centrafricaine et partager avec elle la vision de mon pays sur les grandes questions qui préoccupent l'Organisation. Je viens devant l'Assemblée pour témoigner la reconnaissance du peuple centrafricain envers l'ensemble de la communauté internationale pour son soutien inestimable à mon pays, la République centrafricaine, qui a retrouvé la stabilité et la légalité constitutionnelle aujourd'hui. Du haut de cette tribune et au nom du peuple centrafricain, je rends hommage à l'action de l'ensemble du système des Nations Unies, particulièrement pour le déploiement de forces internationales qui œuvrent en ce moment pour la sécurisation et la consolidation de la paix dans mon pays.

J'aimerais saisir cette occasion pour réitérer la gratitude du peuple centrafricain à l'ensemble de la communauté internationale pour sa solidarité et son soutien constant manifestés envers lui à travers une très forte mobilisation ayant abouti au retour à la légalité constitutionnelle, mettant ainsi fin à la transition politique instaurée après le coup de force du 24 mars 2013.

Je salue, pour sa prise de conscience, le peuple centrafricain qui, à travers sa participation massive et déterminée au processus électoral exemplaire, a ainsi manifesté son attachement à la démocratie et à l'ordre constitutionnel. Je voudrais enfin rendre un hommage appuyé à toute la classe politique centrafricaine pour la maturité dont elle a fait preuve devant le monde entier en respectant la voix du peuple à travers ces élections.

En tant que Président investi de la confiance de l'ensemble du peuple centrafricain, j'ai pris la mesure de l'immensité des défis à relever et des attentes de mes compatriotes, qui désormais n'aspirent, à raison, qu'à la paix, à la réconciliation nationale et au développement économique et social.

La République centrafricaine vient de tourner une des pages les plus sombres de son histoire. Les Centrafricains sont plus que jamais déterminés à rompre définitivement le cycle de la violence pour aspirer légitimement à la paix, à la sécurité, à la justice, à la liberté et au développement durable. Depuis mon accession à la tête du pays, des mesures ont été prises pour que le Gouvernement et toutes les institutions de 1'État aient pour objectif commun la reconstruction du pays à travers les réformes nécessaires.

Aucun État ne peut prétendre au développement tant que son tissu économique, social, voire politique, reste gangrené par les maux que sont la corruption, l'injustice et l'impunité. Je puis assurer l'Assemblée que la lutte contre la corruption est au cœur de nos préoccupations. Ainsi, le Gouvernement que j'ai la lourde responsabilité de diriger ne ménagera aucun effort pour mettre en place un mécanisme de lutte implacable contre la corruption et la délinquance financière.

La République centrafricaine, certes, vient de renouer avec le processus démocratique, mais la situation reste encore fragile. Beaucoup reste à faire. C'est pourquoi, sitôt investi Président de la République, j'ai fait part de mon ambition de rassembler tous les Centrafricains autour d'un projet de reconstruction de l'État, afin que les Centrafricains deviennent maîtres de leur destin et du développement de leur pays.

Je me suis engagé à construire une œuvre de transformation politique, économique, sociale et culturelle qui va permettre de conjurer les périls que sont l'insécurité, la désagrégation des institutions publiques, la corruption, la dégradation des conditions de vie et la perte des repères moraux, périls qui minent notre société. Aussi, les priorités que j'ai fixées pour le Gouvernement concernent quatre grands piliers, à savoir la paix et la sécurité; la réconciliation nationale et la réforme de l'administration; la relance économique; et la justice et les droits de l'homme.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, l'impératif pour le Gouvernement consiste à appliquer très rapidement le programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement, pour permettre aux Centrafricaines et Centrafricains de tous les horizons de vivre en paix et en sécurité sur l'ensemble du territoire. De même, la réforme du secteur de la sécurité demeure une préoccupation majeure du Gouvernement. Une délégation de la République centrafricaine a déjà présenté les stratégies et programmes de cette réforme ici, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, au mois de juin 2016. Une décision avait été prise en vue de soutenir l'action de mon pays, en reconnaissance des efforts de dialogue que j'ai entrepris, dès ma prise de responsabilité, en direction des groupes armés. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour plaider en faveur d'une grande mobilisation des partenaires de la République centrafricaine lors de la prochaine conférence de Bruxelles, prévue le 17 novembre 2016, en vue de leur contribution au financement de ce volet.

S'agissant de la restauration de l'autorité de l'État et du processus de redéploiement de l'Administration, le Gouvernement a engagé, avec le concours de la communauté internationale, dont les Nations Unies, des actions pour assurer la présence des pouvoirs publics sur l'ensemble du territoire et garantir la paix et la sécurité. Aussi, les forces de défense et de sécurité doivent-elles renforcer le contrôle de nos frontières contre des menaces comme la criminalité transfrontières, la prolifération des armes légères et de petit calibre, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et de stupéfiants, le terrorisme, de l'Armée de résistance du Seigneur en particulier, et la traite des êtres humains.

Le Gouvernement a pris des mesures d'urgence en vue de la refondation des Forces armées centrafricaines qui vont permettre de mettre en place une armée républicaine inclusive. Pour y parvenir, la République centrafricaine, par ma voix, plaide en faveur de la levée totale de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine, qui, faut-il le rappeler, même s'il était nécessaire en son temps, ne se justifie plus aujourd'hui en cette nouvelle ère de reconstruction nationale.

La justice et les droits de l'homme impliquent la réhabilitation de l'institution judiciaire pour garantir les droits des citoyens et la lutte contre l'impunité. À cet égard, il convient de renforcer la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine, la traduction des auteurs des crimes commis devant les juridictions compétentes et la question des réparations au titre des préjudices subis.

Concernant la relance économique, le Gouvernement a mis en œuvre des réformes pour améliorer le climat des affaires en vue d'attirer les investissements privés et il s'engage à remettre en état les infrastructures d'appui à la croissance. Les crises cycliques et à répétition en République centrafricaine trouvent leurs explications profondes dans les conditions de vie précaires de nos populations et la paupérisation généralisée. Je suis heureux que la communauté internationale ait compris ces enjeux.

Mon gouvernement, pour sa part, s'engage résolument à n'épargner aucun effort pour la consolidation de la paix et la réconciliation nationale, la refondation des forces de défense et de sécurité, ainsi que la relance économique. C'est cela notre objectif, c'est cela notre priorité. J'ai pleinement confiance que, ensemble, les Centrafricains y mettront toute leur force et toute leur énergie.

La République centrafricaine est de nouveau parmi les États Membres. La République centrafricaine a repris sa place en tant qu'État libre et démocratique dans le concert des nations. Elle est prête à contribuer à l'édification d'un monde de paix, de tolérance, de liberté, de justice et de démocratie. En dépit de notre détermination à prendre notre destin en main, la République centrafricaine, encore fragile, a absolument besoin de l'accompagnement de tous ses partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux. Par ma voix, elle réitère son appel aux États Membres pour obtenir leur appui.

L'Organisation des Nations Unies demeure la tribune indispensable par excellence pour aborder les questions mondiales et rechercher des solutions idoines. En tant que Membre, la République centrafricaine assure l'Assemblée de sa détermination inébranlable à défendre les idéaux de l'Organisation, fondés sur des valeurs d'égalité, de paix, de sécurité, de justice et de développement auxquelles aspirent tous les peuples du monde.

Je me réjouis de la pertinence du thème de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », une année après l'adoption des nouveaux objectifs de développement durable. Le choix de ce thème se justifie par le souci de voir se réaliser ces objectifs à l'horizon 2030. Car l'heure est arrivée de renverser la tendance de la pauvreté absolue, qui continue malheureusement à persister dans plusieurs régions du monde, notamment en Afrique subsaharienne, de réduire les inégalités entre riches et pauvres et de créer un environnement où il fait bon vivre pour tous les peuples épris de bien-être.

Il est reconnu que la majorité des pays les moins avancés et des pays sortant d'un conflit, dont la République centrafricaine, n'a pas atteint les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Et plusieurs raisons le justifient, notamment l'instabilité politique. En effet, en 2011, le Gouvernement a élaboré un cadre d'accélération de la réalisation des OMD, en ciblant la faim et la sécurité alimentaire. Mais la crise de 2012 a mis un terme aux actions programmées, entraînant le non-aboutissement de celles-ci.

La République centrafricaine a officiellement lancé le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable, en impliquant toutes les parties prenantes nationales – l'administration publique, la société civile, le secteur privé – et internationales – les

partenaires au développement et les organisations non gouvernementales internationales. Cela marque clairement la volonté du Gouvernement de conduire de manière résolue le processus des objectifs de développement durable et d'éviter les résultats mitigés connus dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement pour les mêmes raisons déjà énoncées.

Le Gouvernement en a tiré les leçons et il s'est engagé à mettre en œuvre les objectifs de développement durable sur de nouvelles bases participatives, partenariales et inclusives de toutes les couches de la société centrafricaine. Aussi a-t-il entrepris, dans le cadre de sa politique de reconstruction nationale, la préparation du programme de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique, qui comprend des actions d'assistance humanitaire, de relèvement précoce et de développement. Les trois axes d'intervention portent sur : la paix, la réconciliation et la sécurité; le renouvellement du contrat social entre l'État et la population; et le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Pour y parvenir, le Gouvernement entend développer un partenariat avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales, le secteur privé, les partenaires de développement et les organisations à assise communautaire pour créer la synergie nécessaire au processus de sortie de crise. À cet effet, l'étude prospective sur la vision de la République centrafricaine à l'horizon 2040 s'inscrira dans le cadre de l'Agenda 2063 et inclura par ailleurs des objectifs spécifiques à atteindre. De même, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, il sera mis en place un cadre institutionnel approprié pour la conduite et le suivi-évaluation des objectifs de développement durable, sous l'égide duquel seront définies les priorités en rapport avec le programme de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique, les recommandations de la Position africaine commune, ainsi que les conclusions de la réunion régionale consultative sur les objectifs de développement durable, tenue en octobre 2013.

La question des migrants et des réfugiés, qui touche et concerne tout le monde, n'a cessé ces dernières années de s'aggraver au point de constituer une des préoccupations prioritaires de la communauté internationale. Elle est autant réelle qu'elle retient l'attention de tous les pays, quel que soit leur intérêt pour la gestion des processus migratoires.

La réunion de haut niveau qui vient de se tenir a été l'occasion de mettre en lumière, au niveau mondial, les défis pressants que représentent ces mouvements de masse de nos populations, afin d'y proposer des pistes de solution judicieuse dans un cadre de partage international des charges et des responsabilités, et je me réjouis de l'engagement des États membres à privilégier une solution plus humaine à ladite question. Déjà, au Sommet de La Valette sur la migration et au premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu à Istanbul, les dirigeants du monde ont eu des partages de vue sur les causes profondes des migrations et du phénomène des personnes déplacées.

En République centrafricaine, des solutions durables pour le retour de nos compatriotes déplacés à l'intérieur du pays dans leurs zones d'origine, ainsi que des réfugiés, sont à l'étude en vue de la création d'une plateforme nationale de prévention et de gestion des risques, des catastrophes et des mauvaises conditions socioéconomiques, tels que les bas salaires, le chômage, le sous-emploi dans les zones rurales, la pauvreté et le manque de moyens, qui sont très souvent la cause de ces mouvements.

Sur les changements climatiques et le développement durable, notre monde a l'urgence d'adopter des politiques saines, créatrices de croissance, qui tiennent comptent de la problématique des changements climatiques – une croissance qui réduise la pauvreté. La protection de l'environnement, l'efficacité des ressources et la croissance économique dans l'intégration de la croissance verte sont une opportunité intéressante pour les pays africains. Il n'est pas juste que l'Afrique paie un prix plus élevé alors qu'elle n'est que victime. C'est pourquoi je voudrais insister pour que la communauté internationale porte une attention particulière à la question en adoptant un mécanisme adéquat afin de soutenir l'Afrique, et pour que les engagements pris lors du sommet de Paris sur le climat soient respectés pour un vrai développement durable.

Avant de conclure mon propos, je tiens à dire que nous espérons que les États Membres se résoudront tous à donner à l'Organisation les moyens d'atteindre, à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable. Quant à la République centrafricaine, elle continuera d'apporter sa modeste contribution au sein de l'Organisation et dans notre œuvre commune pour la paix, la sécurité et le développement pour tous.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président

de la République centrafricaine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Faustin Archange Touadera, Président de la République centrafricaine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de l'Union des Comores.

M. Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Assoumani : Je suis heureux de l'opportunité qui m'est offerte aujourd'hui de m'adresser à cette auguste Assemblée pour la première fois depuis mon élection en qualité de Président de l'Union des Comores et, pour cela, très reconnaissant envers le peuple comorien, qui m'a ainsi permis de m'adresser au monde en son nom.

Je voudrais, du haut de cette tribune, féliciter le peuple comorien qui a su tourner la page de l'instabilité politique et des discordes inutiles, pour se tourner vers un réel développement, au profit des générations futures.

Je suis en effet le quatrième président à accéder à la magistrature suprême de l'Union des Comores, et cela depuis bientôt 20 ans, par des élections libres, démocratiques et transparentes, dont les résultats ont été reconnus par la communauté internationale. Mon pays vient ainsi de vivre une troisième alternance pacifique au sommet de l'État, qui a vu une opposition remplacer le pouvoir légitime en place à l'issue d'un scrutin électoral apaisé.

Je saisis cette opportunité pour remercier la communauté internationale et tous les partenaires de l'Union des Comores, en particulier le système des Nations Unies, pour avoir toujours été à nos côtés. J'espère que leur accompagnement post-électoral nous permettra de consolider la stabilité politique et de préserver les acquis de la démocratie et de l'État de droit, pour réussir le développement économique et social du pays et assurer le bien-être du peuple comorien.

Permettrez-moi de saisir cette occasion pour adresser mes vives félicitations à M. Peter Thomson pour son élection à la présidence de notre prestigieuse Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je suis convaincu que son expérience éprouvée des questions internationales, conjuguée à ses brillantes qualités personnelles, augure du succès des travaux de l'Assemblée générale à cette session.

Je ne saurais omettre d'adresser mes compliments à son prédécesseur pour avoir brillamment présidé la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Qu'il me soit permis également de saluer l'action du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et, alors qu'il s'apprête à quitter bientôt ses fonctions, au terme de sa mission qu'il a assumée avec talent, de m'associer à l'hommage unanime dont il fait l'objet pour son engagement dans la promotion de la paix et du développement et dans la lutte contre les changements climatiques. Le peuple et le Gouvernement comoriens lui sont particulièrement reconnaissants de l'intérêt qu'il a toujours accordé à l'évolution de l'Union des Comores, et en premier lieu de l'attention toute particulière qu'il a portée au dernier processus électoral, qui a contribué à son bon déroulement et a abouti à des résultats acceptés par tous.

Je voudrais, enfin, saluer les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour la pertinence de leurs discours et, en particulier, S. E. M. Barack Obama, qui achève bientôt son second mandant et à qui je tiens à dire qu'il symbolise à merveille l'Amérique – l'Amérique de la tolérance, l'Amérique de la générosité, respectueuse des valeurs universelles de la liberté et du droit, l'Amérique que tout le monde souhaite.

Le débat général de cette soixante et onzième session est placé sous le thème : « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde ». Il cadre parfaitement avec l'adoption, il y a 15 ans, par les dirigeants du monde, d'un ensemble d'objectifs mondiaux, les objectifs du Millénaire pour le Développement. Il nous permettra de relever les progrès considérables enregistrés dans les années qui ont suivi, notamment la diminution continue de la pauvreté à travers le monde, le nombre toujours croissant d'enfants scolarisés, la diminution, de façon spectaculaire, des décès d'enfants, l'élargissement de l'accès à l'eau potable et les efforts réalisés en faveur de

la lutte contre le paludisme, le sida et la tuberculose, qui ont permis de sauver des millions de vies.

En effet, les efforts engagés pour atteindre un monde plus prospère, plus équitable, plus libre et plus respectueux de la dignité humaine, un monde où la recherche et le maintien de la paix se poursuivent sans relâche, ont été considérables. En outre, les programmes ambitieux à long terme que nous avons mis en œuvre pour améliorer la vie des populations et protéger la planète pour les générations futures nous permettent d'envisager avec optimisme la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé et de l'éducation, un habitat plus durable, le combat contre les changements climatiques et la protection des océans et des forêts.

Toutefois, la question des réfugiés et des migrants, qui a fait l'objet de nos échanges dès le début de cette session, appelle à des réponses urgentes. Nous savons pertinemment que ce n'est ni par plaisir, ni par goût du tourisme que ces hommes et ces femmes risquent leurs vies dans la traversée périlleuse des mers et des océans. Ils fuient plutôt les guerres, la pauvreté et le mal-vivre. Aussi le thème de notre session, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », vient-il à point nommé car il nous permet d'envisager un développement durable à même de stabiliser les populations chez elles, pour ne bouger que par nécessité et en parfaite symbiose.

Ainsi, il appartient à l'Organisation, donc à nous tous, de prendre les mesures immédiates susceptibles d'endiguer les fléaux de la violence, résultat de l'extrémisme et du fanatisme de tous bords, qui aboutissent aux actes odieux et barbares que le monde entier en général, notamment l'Afrique, est en train de vivre : le terrorisme, qui n'a pas de frontières. Les terroristes ne sont ni musulmans ni juifs, ni catholiques ni animistes. Ils n'appartiennent à aucune religion, à aucune civilisation – ce ne sont que des barbares. Voilà pourquoi mon pays, l'Union des Comores, reste disponible pour appuyer et accompagner toutes mesures allant dans le sens de la lutte contre ce fléau du terrorisme.

Il est très urgent que l'Organisation, c'est-à-dire nous tous, trouvions enfin une solution définitive, juste et durable au conflit israélo-arabe, sur la base de deux États, et ce, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Rien ne peut justifier ce silence face aux drames de ce conflit, avec son lot de victimes, entretenu par les extrémismes de tous bords et par notre inertie coupable. Rien ne peut justifier l'arrogance de ceux qui, à cette même tribune, viennent défier le monde auquel ils s'adressent et narguer notre organisation commune, qui a pourtant reconnu leur État depuis près de 70 ans, cette même organisation qui nous offre à tous le cadre pour exprimer la souveraineté de nos propres États, contribuer à la marche du monde et rechercher pacifiquement des solutions aux problèmes qui l'assaillent. Je voudrais pour ma part renouveler la confiance du peuple comorien en l'ONU, organisation qui a reconnu sa souveraineté et son indépendance et grâce à qui il est représenté ici depuis 41 ans. Je reste ainsi persuadé qu'une solution au problème de la souveraineté du peuple palestinien et la résolution de ce vieux conflit de 70 ans seront un catalyseur pour le règlement des autres conflits dans cette région du Proche et Moyen-Orient.

Je voudrais, à ce stade de mon intervention, attirer respectueusement l'attention de l'Assemblée sur la nécessité de faire la différence entre les migrations et le déplacement des populations sur leur propre territoire. Dans mon pays, l'Union des Comores – dont la souveraineté est reconnue, ici même, depuis 1975 sur les quatre îles qui le composent –, comme dans les autres pays, des mouvements successifs nécessaires de la population s'effectuent à l'intérieur des îles et entre les îles, y compris l'île de Mayotte, malheureusement encore sous administration française. Ces déplacements pour visiter la famille, assister à un mariage, à l'enterrement d'un proche ou pour toute autre raison, se transforment hélas en drame au quotidien et causent chaque année, chaque mois, des centaines de morts parmi nos concitoyens, dans le bras de mer entre les trois îles et Mayotte, dans l'indifférence de la communauté internationale.

Ainsi, la question de l'île comorienne de Mayotte, bien connue de cette Assemblée, qui lui a consacré pas moins de 15 résolutions depuis 1977, reste malheureusement toujours d'actualité. Nous espérons qu'avec le soutien multiforme de l'Assemblée, une solution viable sera trouvée, en parfaite harmonie entre les Comores et la France, deux pays qui ont un contentieux mais deux pays pourtant restés amis et partenaires de longue date. Je suis convaincu que le dialogue que j'ai initié avec le Président Chirac en 2005, poursuivi depuis par les Gouvernements comoriens et français successifs, aboutira à une solution à ce contentieux désagréable. C'est par un dialogue franc, intelligent et respectueux des intérêts des uns et des autres, et surtout conforme au droit international, que nous parviendrons à épargner aux jeunes générations de

Français, Comoriens et Franco-Comoriens une situation sans issue et à les préserver ainsi de la radicalisation et de l'extrémisme qui minent et déstabilisent de nombreuses régions du monde.

Les Nations Unies aujourd'hui constituent le seul endroit où les peuples du monde peuvent envisager un avenir commun de paix et de prospérité partagée, mais elles sont également l'objet d'une immense attente, celle d'une institution qui assurerait la régulation du système international. Or, l'Organisation est de plus en plus ressentie comme inefficace sur la question de la défense des droits des plus démunis par rapport aux plus puissants. Aussi l'Union des Comores est-elle en faveur d'une ample réforme de l'ONU, que bon nombre de pays appellent de leurs vœux, notamment pour permettre enfin à l'Afrique, plus spécifiquement, de disposer d'un siège permanent au sein du Conseil de sécurité. Nous pensons que le respect du droit international, de la souveraineté des États et de l'intégrité de leurs territoires contribueront à plus de paix et de prospérité dans le monde.

D'autres obstacles restent à surmonter pour réussir le développement durable. Nous devons, pour cela, éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous dans le cadre de notre programme dans les 15 prochaines années. Pays insulaire en développement, l'Union des Comores veut faire du secteur privé et de la société civile, en collaboration avec l'Administration, les moteurs de cette bataille afin de transformer la croissance économique réelle, en Afrique notamment, en perspective d'emplois décents pour les jeunes, en amélioration des services, en développement de l'agriculture et en réduction des inégalités en termes de revenu, de genre et de milieu de résidence, afin de faire face, avec des chances de succès, au problème émergent du changement climatique.

M. Ali (Bangladesh), Vice-Président, assume la présidence.

Je voudrais terminer par une note optimiste et, en revenant sur le thème des objectifs de développement durable, rendre hommage au Président de la République française, M. François Hollande, et le féliciter pour la réussite de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Son engagement et sa capacité de mobilisation ont permis la signature progressive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Mon pays a signé l'accord et le soumettra pour ratification à la session parlementaire le mois d'octobre prochain.

Par la même occasion, je souhaite bonne chance à S. M. le Roi Mohamed VI, dont le beau pays, le Maroc, accueillera en 2017 à Marrakech la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Avec la permission de Sa Majesté, mon frère, le Roi Mohamed VI, j'invite tous les Membres à venir nombreux au Maroc à cette occasion dans ce grand pays, qui a amplement mérité d'abriter cette vingt-deuxième session de la Conférence des Parties. La réussite de ces sommets de la Conférence des Parties contribue à réduire l'insécurité, facteur de déstabilisation de nombreuses régions de par le monde, particulièrement en Afrique, dont les populations ont le plus recours aux migrations qui préoccupent le monde et auxquels nous avons consacré la première journée de la présente session. En effet, le succès de la Conférence des Parties est un gage d'amélioration de la vie quotidienne, ainsi qu'une contribution concrète à la prosperité commune et au bien-être des populations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de l'Union des Comores de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, Président de la République du Yémen

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Yémen.

M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, Président de la République du Yémen, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, Président de la République du Yémen, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mansour (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais exprimer nos remerciements et notre gratitude au Secrétaire général pour les efforts sincères qu'il a faits et continue de faire pour assurer

le succès du processus de paix au Yémen et mettre un terme à la crise asphyxiante qui frappe le Yémen. Nous remercions l'Envoyé spécial pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, de tous ses efforts que nous bénissons et appuyons. Je tiens à féliciter M. Peter Thomson de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de sa noble mission.

L'année dernière, du haut de cette tribune, j'avais fait la promesse de rétablir la légitimité au Yémen (voir A/70/PV.17). Je suis venu à New York d'Aden, la capitale provisoire du Yémen, plusieurs mois après le coup d'État perpétré contre les institutions de l'État par les milices houthistes et Saleh, qui ont plongé le pays dans une guerre dénuée de sens, déchirant le tissu social du Yémen et détruisant son économie, son système financier et ses infrastructures. Aujourd'hui, alors que je prends la parole devant l'Assemblée, les autorités étatiques à l'intérieur du pays dirigent le pays en dépit de toutes les difficultés et le Vice-Président et le Gouvernement tout entier sont en place dans les provinces libérées.

La campagne de destruction, qui est dirigée contre nous par l'Iran par le biais de ses mercenaires au Yémen, n'a aucune chance d'aboutir. Les forces putschistes se vengent aujourd'hui sur le peuple, poussant nos femmes et nos enfants vers la mort sans conscience ni humanité. La guerre fait rage au Yémen, et ce n'est pas nous qui avons tiré la première balle. . Nous étions à Sanaa avant le coup d'État. Nous avons maintes fois appelé à mettre fin aux guerres, aux tragédies et aux conflits qui ont détruit le Yémen au cours des 50 dernières années du fait de gouvernements corrompus, du contrôle égoïste des richesses nationales et du pouvoir de l'État, d'une lourde centralisation et de l'abandon de la plupart des régions du pays.

Tous ces facteurs ont exacerbé les tensions et déclenché, en février 2011, la révolution populaire aux fins du changement. . J'ai exhorté toutes les parties à édifier un État fédéral civil démocratique dans lequel les droits de l'homme, les particularités de toutes les régions du pays, la dignité des femmes et les droits des enfants et de tous les groupes marginalisés, sont respectés.

L'Assemblée se rappellera que quand j'ai pris la parole devant les membres il y a quatre ans (voir A/67/PV.9), j'ai évoqué les mesures que nous avions prises et que nous prendrons en vue d'un transfert des pouvoirs politiques de l'État dans le cadre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et sur la base des résolutions de l'ONU. J'avais dit à l'Assemblée à l'époque que l'Iran entravait toutes les mesures que nous prenons par le biais de nombre d'activités et d'interventions. Aujourd'hui, nous payons le prix de cs pratiques irresponsables des milices houthistes putschistes et de Saleh, qui ont tout remis en cause, alors que nous avions fourni au monde un exemple honorable et inédit dans l'histoire du Yémen et de la région en organisant une conférence de dialogue national sans exclusive, à laquelle ont pris part toutes les composantes et forces de la nation. . Ce dialogue nous a permis de procéder à un examen approfondi des problèmes du Yémen, de tracer les contours de son avenir et d'intégrer ses conclusions dans un nouveau projet de constitution fédérale civile. Nous étions sur le point d'entamer la reconstruction du nouveau Yémen et d'achever la transition, lorsque ces milices se sont soulevées contre l''État, la légitimité et le consensus national.

Les combats qui font rage aujourd'hui ne sont pas de notre fait. Ils nous ont été imposés par les milices putschistes houthistes et Saleh, qui se sont opposés à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et aux résultats du dialogue national, refusé le consensus national et pris le contrôle de la capitale et de certains gouvernorats. À l'heure où tout le monde voulait la paix et la participation, , les milices tiraient sur tout le monde assiégeaient les villes et tuaient des innocents pour défendre leurs intérêts égoïstes en se saisissant du pouvoir et des richesses du Yémen, en exerçant un contrôle absolu sur les avoirs du pays et en pillant ses ressources.

, Je tiens à affirmer ici que nous ne prônons pas la vengeance. Nous ne cherchons à exclure personne de la scène yéménite. Au contraire, nous tendons la main à tous pour construire un nouveau Yémen. Malgré l'étendue des dommages causés par le coup d'État sur les plans politique, social, économique et culturel, nous considérons toujours les putschistes comme des Yéménites qui se sont écartés du bon chemin et qui doivent revenir sur la bonne voie. Nous ne les priverons pas de leurs droits à l'avenir. Nous continuons à rechercher des conditions de vie décentes pour tous les Yéménites, dans la sécurité. Notre projet est un projet de vie, de reconstruction, de sécurité et de stabilité pour le nouveau Yémen fédéral. Il concerne tous les Yéménites, qui en ont défini les contours dans les conclusions du dialogue national. Ce projet appelle à la création d'un État fédéral fondé sur la justice et

la répartition équitable du pouvoir et de la richesse. À plusieurs reprises, nous avons demandé aux milices de prouver leur loyauté en prêtant allégeance à leur patrie et de se dissocier du pays qui n'a offert au Yémen que destruction, munitions et carburants pour la guerre.

La paix à laquelle nous aspirons ne peut accepter que les milices et les bandes sectaires contrôlent les institutions de l'État, les armes lourdes et moyennes et les missiles, qui menacent la stabilité et à la sécurité du Yémen, de la péninsule et du Golfe. De même que les efforts que nous menons aux fins de la paix ne sauraient éclipser les sacrifices consentis par notre valeureux peuple et ses nobles objectifs. Toute solution appropriée doit impliquer la fin du coup d'État et de tout ce qui en a résulté. Il faut, en premier lieu, le retrait des milices armées, le dépôt des armes et l'évacuation des institutions, puis la poursuite du processus politique, grâce à l'adoption du nouveau projet de Constitution et la tenue d'élections générales.

Pour ce faire, nous avons appuyé et accueilli favorablement tous les efforts sincères consentis par les Nations Unies, ainsi que toutes les idées contribuant à l'instauration de la paix, et que la partie putschiste refuse de considérer positivement

Nous voudrions dire au monde entier, très clairement, que l'extrémisme et le terrorisme confessionnels parrainés par l'Iran dans la région ont créé et créeront un contre-terrorisme. Le terrorisme se nourrit du terrorisme qu'il crée. Les actes terroristes brutaux perpétrés par les putschistes contre le peuple yéménite sèment les graines du terrorisme. . Nous pâtissons tous du terrorisme. Au nom de tous les Yéménites, je voudrais exprimer notre plein engagement à lutter sans relâche contre le terrorisme. Mais je tiens à dire que nous ne pourrons pas vaincre le terrorisme au Yémen sans nous attaquer à ses causes profondes, dont les principales sont l'extrémisme et le terrorisme parrainé par Al-Houthi et Saleh.

Le vide sécuritaire créé par la guerre et l'effondrement de l'économie qui a favorisé les politiques du marché noir, l'appauvrissement de l'État et le pillage des ressources auquel s'adonnent les milices depuis le début. Ces pratiques ont plongé le pays dans une pauvreté extrême, qu'exploitent les groupes terroristes pour enrôler de nouveaux membres, recruter des enfants, accumuler des armes et prendre le contrôle des villes. Si des mesures efficaces ne sont pas prises pour éliminer ces causes profondes, le Yémen et l'ensemble de la région continueront de souffrir.

Pour les Yéménites, les actes criminels commis par les milices – massacre systématique des civils, des enfants et des personnes âgées, en particulier dans le gouvernorat de Taiz, enlèvements, disparitions forcées, siège des villes, suppression des libertés publiques – sont des actes terroristes, qui ne diffèrent en rien de ceux perpétrés par Daech, Al-Qaida et d'autres groupes terroristes. Le terrorisme perpétré contre les Yéménites par les milices putschistes est la version yéménite de celui perpétré par Daech, Al-Qaida et le Hezbollah. C'est pourquoi le monde entier doit comprendre que c'est le peuple yéménite qui en souffre essentiellement et que ses priorités sont la liberté et la lutte contre tous les groupes terroristes, dans toutes leurs formes et catégories. s. La politique du fait accompli et la collaboration avec les extrémistes constituent un dangereux précédent pour la communauté internationale, car elle confère une légitimité aux putschistes, à la violence et au terrorisme qui imposent leur présence au peuple par la force des armes.

Sur cette toile de fond et alors que l'économie du Yémen est au bord de l'effondrement, que les milices putschistes ont détourné la Banque centrale du Yémen de sa mission principale pour en faire un moyen de guerre contre le peuple yéménite en finançant la guerre et en pillant systématiquement ses actifs, en la privant de son indépendance, en provoquant la dévaluation de monnaie nationale et en épuisant ses réserves de change par le biais de politiques économiques irresponsables, nous avons décidé de transférer la Banque centrale dans la capitale provisoire, Aden, pour sauver ce qui peut encore l'être et éviter que les réserves de la Banque ne soient complètement épuisées.

Nul ne bénéficiera de cette situation à part les terroristes, les extrémistes violents et le marché noir. Je tiens à ce que le monde sache que nous n'avons pris cette mesure qu'après avoir trop longtemps patienté, lancé un appel à toutes les parties et après avoir évalué le risque qu'il y a que la Banque reste sous le contrôle des milices irresponsables qui œuvrent pour enrichir les leurs chefs et appauvrir le peuple et toutes les institutions de l'État. Par ces mesures, nous ne voulions mettre fin à la guerre en limitant les flux financiers qui profitent à ces milices. À cet égard, nous appelons le monde libre et ses institutions financières à nous soutenir et appuyer ces mesures pour sauver l'économie yéménite et empêcher les milices de se jouer de l'avenir du Yémen.

La situation née de la guerre destructrice imposée à notre peuple résulte du pillage des ressources

nationales, de la manipulation des avoirs de la Banque centrale, de l'épuisement des réserves de devises étrangères, de la dévaluation de la monnaie locale et de la promotion du commerce de la guerre et du marché noir et la contrebande qui, tous, menacent de faire entrer le Yémen dans une étape difficile où Il ne sera plus en mesure de verser les salaires des fonctionnaires. Cela risque aussi d'aggraver la situation humanitaire. La situation exige que la communauté internationale agisse pour appuyer les plans du Gouvernement yéménite pour sauver l'économie et entreprendre la reconstruction. . Je tiens à souligner que la Banque centrale yéménite demeure pleinement déterminée à honorer ses obligations nationales et internationales.

Malgré l'annonce chaque année par l'ONU du lancement de son plan de réponse humanitaire pour le Yémen, l'aide fournie ne couvre qu'une infime partie des besoins essentiels de la population yéménite qui vont en augmentant en raison de la difficile et tragique situation vécue. Je saisis cette occasion pour renouveler mon appel à tous les pays donateurs afin qu'ils honorent leurs engagements et renforcent l'assistance pour alléger les souffrances des Yéménites. Je voudrais rassurer que le Gouvernement de la République du Yémen fera tout pour garantir que l'aide humanitaire urgente parvienne à ceux qui en ont besoin dans tous les gouvernorats, sans exception. Et je me félicite à cet égard des efforts louables que déploie le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires et les autres organismes de secours humanitaires du Conseil de coopération du Golfe.

Le Yémen que nous aspirons à construire – le Yémen qui s'élèvera des ruines de la guerre injuste menée par les milices houthistes et Saleh – sera mieux intégré à son environnement régional immédiat, conscient de sa profondeur stratégique et géopolitique dans la région de la péninsule arabique et dans le Golfe. A cette occasion, je réitère notre reconnaissance et gratitude à mon frère le Roi Salman Bin Abdulaziz Al- Saud, Serviteur des deux saintes mosquées, ainsi qu'aux Gouvernement et au peuple du Royaume d'Arabie saoudite, au Président et à l'État des Émirats arabes unis et à tous nos frères du Conseil de coopération du Golfe et de l'Alliance arabe, qui s'efforce de rétablir la légitimité au Yémen.

Dans trois jours, le peuple yéménite célébrera l'anniversaire de la révolution yéménite historique du 26 septembre 1962, qui a mis en place le régime républicain démocratique. Je suis fier de rappeler les immenses victoires remportées par le Yémen et la lutte menée par les héros yéménites. Je me permets, depuis cette tribune, de rappeler à notre peuple que le processus de sacrifices initié par les Yéménites contre le s sous-développement et l'imamat se poursuit aujourd'hui grâce aux sacrifices des nouveaux héros, qui défendent la révolution et la République. Nous nous tenons aux côtés de la grande majorité des Yéménites jusqu'à la victoire qui marquera la défaite de la nouvelle version de l'imamat, représentée par Al-Houthi et Saleh, qui s'efforcent de mettre en place un système théocratique raciste, à l'instar du wilayate el-faqih (gouvernement du docte). Nous redisons aux fils de notre peuple que la victoire est plus proche que jamais.

Je voudrais, de cette tribune et à l'occasion de la célébration de notre glorieuse révolution, dire en toute confiance au peuple yéménite victime d'injustice, déplacé, réfugié, détenu et affamé, que ses sacrifices ne seront pas vains et que leurs rêves ne se dissiperont pas. . La victoire est inéluctable ; notre projet se concrétisera avec l'aide de Dieu ; nous libérerons le Yémen des griffes de l'Iran ; nous hisserons le drapeau yéménite sur chaque mètre carré de notre territoire national ; nous jetterons les bases d'un État fédéral juste. Nous avons toujours promu et continuerons de défendre la paix et la sécurité, l'amour et l'harmonie, le dialogue et la consultation.

J'ai de la peine à voir le sang des Yéménites être versé, et je suis responsable de tous les Yéménites sur l'ensemble du territoire Rien ne m'est plus cher que les préoccupations de mon peuple et de ma patrie et tout ce que je souhaite c'est de voir mon pays vivre dans la paix et la prospérité. Nous attendrons avec patience et optimisme que les efforts internationaux suivent leur cours, et nous ferons tous les sacrifices nécessaires pour rétablir l'ordre civil, la cohésion nationale et notre responsabilité constitutionnelle et morale sur tout le territoire national.

J'ai honte que le peuple yéménite ait dû subir les échecs persistants des Gouvernements yéménites successifs. Dans le nord comme dans le sud du pays, les cinq besoins essentiels de notre peuple - l'accès à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation, à l'électricité et aux réseaux routiers – ne sont pas satisfaits. Il ne sert toutefois à rien de se lamenter sur le passé et ses régimes. Notre peuple n'a-t-il pas été suffisamment touché par la mort et la destruction? Les auteurs du coup d'État – les milices houthistes et Saleh – ne veulent pas répondre aux appels humanitaires émanant de cette enceinte internationale et accepter de coopérer

avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen afin d'appliquer ce que nous avons conclu ? Je fais référence au mandat établi par l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre, aux résultats du dialogue national, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015), et ce afin de mener à son terme le processus de paix que nous avons lancé au Koweït.

Je voudrais pour cela remercier et saluer de cette tribune le Koweït, son Émir S. A. R. le Cheik Sabah Al Ahmad Al Jaber Al Sabah, et son peuple frère, ainsi que tous les hommes libres partout et à tous les niveaux.

Nous n'oublions pas aussi notre cause première, la question de Palestine, dont nous appelons ici à son règlement de façon juste, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Yémen de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, Président de la République du Yémen, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Jocelerme Privert, Président par intérim de la République d'Haïti

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président par intérim de la République d'Haïti.

M. Jocerlerme Privert, Président par intérim de la République d'Haïti, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Jocelerme Privert, Président par intérim de la République d'Haïti, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Privert : J'éprouve un réel plaisir à adresser, au nom de la délégation de la République d'Haïti et en mon nom propre, de chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Peter Thomson pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Son expérience éprouvée des questions internationales et ses brillantes qualités personnelles augurent du succès des travaux de la soixante et onzième session.

Je voudrais aussi saluer de façon spéciale le Secrétaire général Ban Ki-moon pour ses performances remarquables à la tête de l'Organisation, notamment son engagement au chapitre de la paix et à la promotion du développement dans le monde. J'associe la voix d'Haïti à l'hommage unanime qui lui est rendu au moment où il couronne son deuxième mandat de 10 ans à la tête de l'Organisation.

Il y a 71 ans, les 50 Membres « originaires » des Nations Unies prenaient l'engagement solennel et péremptoire de bâtir un nouvel ordre mondial, basé sur le socle des droits fondamentaux de la personne humaine. Ils proclamaient à la face du monde émergeant des tragédies d'une guerre atroce l'égalité des droits des hommes et des femmes, le principe inviolable de la parité des sujets de droit international, ainsi que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans un louable souci de panser les déchirures des récentes empoignades, ils ont prôné l'instauration de meilleures conditions de vie des populations de la planète, sous l'égide de la liberté et de la démocratie. La voix d'Haïti s'élève du haut de cette tribune pour proclamer que les raisons d'être de l'Organisation demeurent encore aujourd'hui plus constantes et plus que jamais d'actualité.

En effet, face à l'enchaînement des menaces générées par le spectre du péril écologique, la barbarie terroriste et l'enlisement de certains conflits régionaux, il convient de réaffirmer notre foi dans les objectifs de l'Organisation. Les valeurs qu'elle incarne et les préceptes qu'elle défend et propage dans l'analyse et la prise en charge des enjeux et des grands défis contemporains, demeurent plus que jamais pertinents. Aujourd'hui plus qu'hier, l'ONU doit assumer pleinement son rôle, qui consiste à apporter des réponses idoines et collectives aux crises de toute nature menaçant la paix dans le monde. Qu'il me suffise, à cet égard, de citer les avancées du terrorisme international – qui doivent être contenues –, les problèmes internationaux d'ordre économique, social ou humanitaire que l'ONU, au nom de sa vocation originelle de compréhension humaine et de solidarité, doit envisager de résoudre.

Dans cette optique, la République d'Haïti s'enorgueillit d'avoir tenu l'Assemblée sur les fonts baptismaux. Elle apporte son ferme appui aux démarches qu'elle entreprend pour renforcer et élargir le champ de ses actions. Elle s'inscrit délibérément dans l'initiative des réformes nécessaires, notamment au sein du Conseil de sécurité. Haïti encourage et accompagne l'ONU dans le dessein de renforcer son aptitude dans la conduite

des opérations de maintien de la paix, la lutte contre les pandémies et les crises sanitaires, la promotion de la démocratie et des droits humains, sans omission ni négligence vis-à-vis des droits économiques, sociaux et culturels.

À cet égard, l'Accord de Paris sur les changements climatiques illustre bien cette conception de l'unité de destin de tous les peuples, qu'adopte et professe l'Organisation. Cette vision a inspiré une action internationale solidaire et urgente face à un enjeu susceptible de compromettre la survie même de la planète Terre. Il s'agit là d'un succès indiscutable. Nous souhaitons vivement que tous les engagements contractés et toutes les obligations prises soient suivis d'effets.

Les progrès accomplis au cours des sept dernières décennies, que ce soit au chapitre des droits de l'homme, du maintien de la paix ou de la coopération internationale au service du développement, sont indéniables. Ils découlent, pour une large part, de cette vision puissante et généreuse qui animait les Membres fondateurs de cette Organisation. Cette vision n'a rien perdu aujourd'hui de sa pertinence. Car, s'il convient de se féliciter de certaines avancées récentes, dont quelques-unes remarquables – je veux saluer tout particulièrement l'Accord de paix signé récemment à La Havane entre la République sœur de Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie –,force pour nous est d'admettre combien nombreux et tenaces demeurent les obstacles à la paix et au développement durable dans le monde. Néanmoins, il y a lieu aussi de se féliciter du récent rapprochement des États-Unis d'Amérique avec la République sœur de Cuba, ce qui est de nature à approfondir la paix dans la région. De même, la République d'Haïti encourage fortement la communauté internationale à tenir compte davantage des aspirations de la République de Chine (Taiwan) à jouer une part plus active dans certaines décisions et initiatives pouvant concourir à la stabilité et au rapprochement entre les peuples et les nations.

Notre délégation est particulièrement sensible à deux thèmes retenus dans la présente session, à savoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et la question des réfugiés, du déplacement forcé et des migrants. Les 15 prochaines années feront le compte méticuleux des actions et des efforts des peuples de la planète, résolument engagés dans une lutte sublime pour faire disparaître la pauvreté et la faim de la surface de la terre. Les 17 objectifs de développement durable offrent une boussole et des jalons dans la foulée vers cette nouvelle humanité débarrassée de la faim, des privations, des insuffisances et des défaillances inacceptables.

La République d'Haïti choisit d'être parmi les États du peloton de tête dans cette marche vers les chantiers du développement durable. Prenant la dimension de l'enjeu, mon gouvernement a courageusement décidé de jeter les bases d'une participation dévouée à la mise en œuvre mondiale du Programme 2030 et de mettre le pays définitivement sur les rails d'un développement inclusif et durable.

Par l'appropriation délibérée des objectifs de développement durable et leur intégration dans les politiques et stratégies de développement d'Haïti, mon gouvernement met le pays sur la voie des actions concrètes devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie de chaque Haïtienne et de chaque Haïtien. Dans ce contexte, je souscris pleinement à l'adoption, par les dirigeants du Groupe des Vingt, à Hangzhou, d'un plan d'action pour faciliter la mise en branle du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et pour appuyer les efforts d'industrialisation des pays africains et des pays les moins développés. De grandes espérances illuminent l'horizon des prochaines années.

Dans ce même registre, nous portons une attention particulière à la place accordée à la problématique migratoire dans les objectifs de développement durable. Les flux migratoires ont toujours été au cœur des dynamiques entre les peuples. Toutefois, les récents phénomènes observés, la fréquence et le nombre élevé de personnes, y compris femmes et enfants, qui cherchent à fuir les zones de conflit, les drames humains qui accompagnent ces tentatives parfois désespérées nous concernent tous au plus haut point. La République d'Haïti est bien entendu particulièrement interpellée par ce phénomène. La délégation que je dirige salue et accueille avec satisfaction la réunion de haut niveau qui s'est tenue sur le sujet en marge de la présente session de l'Assemblée. Nous formulons le vœu que des décisions concrètes, à la hauteur du drame vécu et des risques encourus par les populations déplacées, soient prises pour protéger ces personnes. Nous proposons également que des mesures substantielles d'accompagnement soient prévues pour aider les pays d'accueil. Nous croyons approprié de prendre toutes les mesures pour lutter contre les trafiquants de toutes sortes qui abusent de la bonne foi des gens qui fuient la pauvreté et la misère.

La délégation haïtienne est consciente de la recrudescence du nombre important de nos compatriotes qui laissent le pays à la recherche d'un mieux-être ailleurs. Notre délégation comprend et prend note des préoccupations légitimes exprimées à cette tribune même par les représentants de certains pays de la région servant de pays d'accueil et de transit pour nos compatriotes. Ce drame humain appelle des décisions et mesures concrètes pour offrir au peuple haïtien de nouvelles opportunités et de meilleures conditions de vie. Pour y arriver le pays a besoin de paix. Il a besoin de stabilité politique. Il a besoin d'infrastructures orientées vers le développement, de structures qui facilitent le renforcement de l'état de droit, une meilleure compréhension des défis économiques et sociaux et davantage de dialogue avec les pays hôtes à la recherche de solutions communes.

À ce stade, qu'il me soit permis de brosser succinctement le tableau de la situation qui prévaut actuellement dans mon pays. Dans environ deux semaines, le peuple haïtien se rend aux urnes. Le mandat dont j'ai été investi par l'Assemblée nationale lors de mon élection au second degré est sans équivoque : redonner confiance au peuple haïtien dans le processus électoral et restaurer le plus rapidement possible l'ordre constitutionnel en parachevant le cycle électoral initié en 2015. J'ai le devoir d'organiser des élections présidentielle et législatives honnêtes, crédibles, transparentes et démocratiques. C'est à cette tâche que, depuis environ sept mois, je me suis attelé sans relâche. L'investiture du nouveau président de la République est prévue pour le 7 février 2017. Elle sera le point culminant du processus de renouvellement et de renforcement des institutions républicaines d'Haïti. Que l'on ne s'y méprenne pas : sans des élections honnêtes et crédibles, il est illusoire, il est vain d'espérer une transition politique paisible. Ce passage sans heurt reste la condition indispensable et le soubassement de la stabilité politique, de la consolidation de l'état de droit et de la modernisation économique et du développement durable.

La crédibilité des prochaines élections est essentielle pour une véritable rupture avec le cycle d'instabilité et l'incertitude que connaît Haïti depuis plus de 30 ans. Fidèle à mon engagement envers le peuple haïtien, je n'ai ménagé et je ne ménagerai aucun effort pour créer les conditions et l'atmosphère indispensables au bon déroulement du processus électoral. Les observateurs impartiaux sont d'ailleurs unanimes à constater les progrès accomplis vers le renouvellement des institutions et le retour à l'ordre constitutionnel. Le Parlement est actuellement fonctionnel et sera complet avec les prochaines législatives. L'entrée en fonctions des autorités municipales s'est effectuée sans heurt.

Le Gouvernement que je préside professe le plus grand respect pour l'indépendance et les prérogatives du Conseil électoral chargé d'organiser les prochaines élections. Répondant aux attentes de la population et donnant suite aux recommandations faites par la Commission indépendante d'évaluation et de vérification électorale, le Conseil a apporté les corrections adéquates aux défaillances manifestes de l'appareil électoral. Ces mesures ont été saluées par tous les secteurs, par les candidats eux-mêmes ainsi que par les observateurs nationaux et internationaux.

La confiance des électeurs dans l'intégrité du processus électoral est un facteur déterminant. La participation citoyenne est garante de la légitimité des résultats et des élus. Le nouveau Conseil électoral, que j'ai institué en large concertation avec les forces vives de la nation, a démontré jusqu'ici sa capacité à mener à bon port le processus électoral. En dépit des défaillances d'ordre technique et logistique et dans un contexte de pénurie financière, le Gouvernement a démontré toute sa mesure en assumant la charge de financer lesdites élections. Je me réjouis aujourd'hui de dire que le processus est en bonne voie.

Si les élections, telles qu'elles sont annoncées, ne sont pas une fin en soi, elles représentent un passage obligé. De leur réussite dépendra la légitimité des prochaines autorités haïtiennes. Au lendemain des prochaines élections, le pays aura besoin d'un puissant élan de solidarité internationale. Les nouveaux dirigeants en éprouveront un urgent besoin pour s'attaquer aux problèmes structurels qui n'en finissent pas d'entraver les efforts d'Haïti pour sortir de son sous-développement chronique et pour leur permettre d'entreprendre la tâche colossale de redressement de l'économie après des décennies de régression. Ils en auront un pressant besoin pour entreprendre les réformes indispensables à la modernisation socioéconomique, et pour injecter l'investissement nécessaire dans les infrastructures défaillantes et pour former les ressources humaines dont le pays a cruellement besoin.

Je me permets de saisir cette occasion pour saluer, au nom du peuple haïtien, le travail colossal effectué par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, dont le mandat va faire prochainement l'objet d'une résolution du Conseil de sécurité. Les progrès

accomplis au cours des 12 dernières années en Haïti peuvent sembler lents aux yeux de bien des observateurs, mais ils n'en sont pas moins réels, notamment en matière de sécurité, de promotion des droits de l'homme, de renforcement des capacités des institutions garantes de l'état de droit et à travers notamment l'appui fourni à la Police nationale et à la justice.

C'est également pour moi le moment de saluer le courage et le haut sens du leadership du Secrétaire général. Je l'invite, au terme de son second mandat, à se faire à l'idée que mon pays a besoin de la compréhension internationale pour affronter les défis de l'insalubrité qui l'exposent continuellement aux épidémies, aux endémies, aux maladies venues de toutes parts. Durant les années récentes, mon peuple a énormément souffert d'une infestation galopante et combien délétère par le paludisme, le choléra, le virus Zika, la fièvre de Chikungunya, la dengue et j'en passe. Pour vaincre ces fléaux, les déclarations de bonnes intentions, pour réconfortantes qu'elles soient, ne suffisent pas et ne peuvent produire des résultats. Nous avons besoin d'un appui concret et efficace en matière d'assainissement du milieu et en systèmes d'eau potable et de traitement des ordures.

La recrudescence des cas de choléra ces derniers mois est l'un des défis qui se posent aujourd'hui avec le plus d'acuité en Haïti. Elle illustre bien la détérioration sensible de la situation humanitaire, comme l'a souligné le Secrétaire général dans un récent rapport au Conseil de sécurité (S/2016/753). À cet égard, le Gouvernement de la République d'Haïti a pris note et se réjouit des déclarations du Secrétaire général au sujet de deux situations qui rendent l'Organisation inconfortable : les multiples cas d'atteintes sexuelles perpétrées par des agents de maintien de la paix et l'introduction du choléra en Haïti.

La reconnaissance par l'ONU de sa responsabilité morale dans la deuxième situation ouvre la voie à de vraies discussions quant à l'obligation d'éliminer une fois pour toutes cette pandémie, qui affecte nombre de mes compatriotes. En ce sens, nous voulons espérer que l'appel pressant du Secrétaire général en faveur de la mise en œuvre d'un programme substantiellement renforcé de lutte contre le choléra et d'assistance matérielle aux victimes et à leurs proches sera entendu et répondra pleinement aux attentes du peuple haïtien.

Haïti se trouve encore une fois à la croisée des chemins. De la réussite des prochaines élections dépendra l'avenir immédiat de mon pays, mais aussi le chemin qu'il empruntera dans les prochaines années. À ce tournant historique, le peuple et le Gouvernement haïtiens attachent la plus haute valeur à la solidarité de la communauté internationale et à la collaboration de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres, pour le succès des prochaines élections qui, nous en avons la ferme conviction, marqueront une étape décisive dans le processus déjà long de consolidation de la démocratie et d'instauration de l'état de droit.

En conclusion, je réaffirme la confiance du peuple haïtien dans l'Organisation des Nations Unies et dans l'idéal de solidarité universelle dont elle demeure l'incarnation la plus haute et la plus constante. Par mon truchement, le peuple haïtien réitère sa confiance dans la capacité de notre Organisation à consolider la paix dans le monde, à accroître la coopération entre les peuples et à aider les populations démunies à prendre en main leurs destinées dans le cadre d'un nouvel ordre international plus juste et plus solidaire, porteur d'espoir et de possibilités pour tous et qui accorde à chacun sa chance et sa part du progrès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président par intérim de la République d'Haïti de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Jocelerme Privert, Président par intérim de la République d'Haïti, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des communications et des médias et Ministre des cultes du Grand-Duché de Luxembourg

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des communications et des médias et Ministre des cultes du Grand-Duché de Luxembourg.

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des communications et des médias et Ministre des cultes du Grand-Duché de Luxembourg, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des communications et des médias et Ministre des cultes du

Grand-Duché de Luxembourg, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Bettel (Luxembourg) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Peter Thomson de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante et onzième session. Je saisis cette occasion pour remercier son prédécesseur, qui a fait un travail remarquable pour moderniser et rendre plus transparents toute une série de processus, y compris celui menant à la sélection des futurs secrétaires généraux de notre Organisation.

Je voudrais ici saluer l'engagement exemplaire de notre Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, alors que son mandat, sa décennie au service de notre Organisation, touche doucement à sa fin. Il voit juste quand il nous rappelle ce qui est à la fois un fait et un impératif, à savoir que nous sommes la première génération capable d'éradiquer la pauvreté sur terre et la dernière à pouvoir agir pour éviter les pires conséquences d'un monde en réchauffement.

Il y a un an, presque jour pour jour, dans cette même salle, nous adoptions le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Aujourd'hui, le mot d'ordre est à la mise en œuvre de ce programme ambitieux et universel. Nous devons maintenir l'élan de 2015.

Je salue donc le choix de placer le débat de la soixante et onzième session de l'Assemblée sous le thème « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde ». Il s'agit bien d'œuvrer à transformer le monde afin que nul ne soit laissé pour compte, afin que tous puissent partager les fruits d'un développement durable, juste et équitable. L'année 2015 a également été marquée par l'adoption de l'Accord de Paris, pour lequel le Luxembourg s'est fortement engagé pendant sa présidence du Conseil de l'Union européenne.

L'heure est venue à présent de s'atteler à la mise en œuvre de ces accords internationaux et de traduire les engagements que nous avons pris en actions porteuses de changements durables, aussi bien au niveau national qu'international. Il est de notre responsabilité de tracer une voie durable pour les générations futures.

Le Luxembourg travaille activement à la mise en place des 17 objectifs de développement durable et fera partie des États qui ratifieront l'Accord de Paris d'ici la fin de cette année. Notre démarche devra être inclusive, impliquer les diverses parties prenantes et veiller à la cohérence de nos politiques, en particulier pour le développement, en assurant un équilibre entre les piliers économique, environnemental et social.

Nous devons investir dans l'éducation et dans les soins de santé. Il nous faut combattre les inégalités sociales, assurer un travail décent pour tous ou encore œuvrer à la mise en place de systèmes de protection sociale robustes.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Mon pays figure parmi les sept pays qui consacrent au moins 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, et ceci depuis l'an 2000. L'aide publique au développement a un rôle important à jouer en tant que telle, mais aussi pour mobiliser d'autres sources de financement. Face à la baisse relative des moyens financiers en matière de développement et d'action humanitaire, l'élargissement de la base des donateurs n'a jamais été plus urgent.

Le premier Sommet humanitaire mondial, auquel j'ai eu l'honneur de prendre part en mai dernier à Istanbul, a permis de réaffirmer les principes qui gouvernent l'action humanitaire : l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance. En tant que signataire du « Grand Bargain » (l'échange « donnant-donnant »), le Luxembourg s'efforce d'augmenter la prévisibilité et l'efficacité de ses contributions humanitaires à travers des accords pluriannuels. Nous comptons aussi renforcer la localisation de l'aide en attribuant 5 % des financements directement à des organisations locales d'ici 2020.

Partager, donner, aider ne sont pas des mots populaires chez bon nombre de mes électeurs actuellement. Mais sommes-nous conscients de la chance que nous avons? Alors que certains parents se demandent, chez nous, si le dîner qu'ils serviront le soir à leurs enfants sera chaud ou froid, dans d'autres pays, la question que se posent les parents, c'est : quand est-ce que je pourrai servir quelque chose à mes enfants?

La réunion de haut niveau du début de cette semaine nous l'a rappelé, le défi posé par les mouvements massifs de réfugiés et de migrants des derniers mois et des dernières années ne peut être relevé qu'à l'échelle mondiale. Au second semestre de l'année dernière, mon pays a exercé la présidence du Conseil de l'Union européenne. La migration a été, hélas, pourrait-on dire, au centre de cette présidence.

Pour ma part, j'ai tiré des leçons de cette expérience. Au niveau européen, la solidarité et le partage du fardeau sont aussi indispensables à une politique de migration crédible que le sont le contrôle des frontières ou le respect des règles de Dublin. Il faut distinguer clairement entre réfugiés qui ont besoin de protection et migrants économiques irréguliers. S'agissant des réfugiés en besoin de protection internationale, la plupart d'entre eux ont dû fuir des situations de guerre, parfois, comme en Syrie, au travers d'exodes massifs. Le rôle de l'ONU est ici primordial dans la prévention des conflits, le rétablissement et le maintien de la paix et dans la responsabilité de protéger les populations civiles.

Une partie importante de la migration vers les pays européens est aussi économique. L'on ne peut traiter par le mépris ceux qui, pour eux-mêmes, ou pour les leurs, engagent souvent un long et dangereux périple. Il n'en reste pas moins que l'on ne peut pas non plus tous les accueillir. Il y va, nous le savons très clairement aujourd'hui, de l'acceptation de nos opinions. Le populisme se nourrit aussi du sentiment que les choses ne sont pas contrôlées. Certains en profitent même pour faire des amalgames et de la peur leur fonds de commerce.

Quand j'entends un candidat à une élection dire, encore cette semaine, que derrière chaque réfugié peut se cacher un terroriste, je le dis haut et fort : je condamne de la manière la plus ferme de tels propos, car ces personnes qui ont quitté leur pays sont les victimes du terrorisme, et non les auteurs.

J'estime qu'il faut garder ouvertes les voies de la migration légale. Non seulement les pays développés, notamment en Europe, en ont besoin, mais il serait illusoire et dangereux de prétendre décréter la fin de toute migration. La migration peut constituer une chance aussi, pour tous, lorsqu'elle est maîtrisée.

Il faut, enfin, offrir des perspectives de développement suffisantes pour éviter les mouvements désordonnés. L'approche choisie lors du Sommet de La Valette sur la migration, l'année dernière, me paraît la bonne. L'Europe s'y est engagée à renforcer l'assistance à ses partenaires africains dans la mesure d'une coopération accrue en matière de contrôle des flux migratoires et des frontières. Dans l'esprit de mon pays, il s'agit là d'un effort additionnel et non pas d'une remise en question des modèles de coopération et d'assistance existants.

Mais où en est-on après la réunion de La Valette? Les réunions permettent le dialogue, mais le respect des engagements et l'action sont indispensables. Je pense que la réunion de haut niveau du 19 septembre aura servi à traiter toutes ces problématiques à l'échelle qui est la leur, à savoir celle, globale, de l'Organisation. Les déplacements des populations affectent toutes les régions du monde et affectent aussi les pays qui connaissent des situations déjà précaires pour leurs propres populations.

Comme la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants nous y invite, nous participerons activement aux travaux en vue de l'adoption, en 2018, d'un pacte mondial sur les réfugiés et d'un pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées.

Conflits armés, prolifération d'armes, absence de développement, extrémisme violent, radicalisation et terrorisme, menaces posées par le changement climatique, mauvaise gouvernance, violation des droits de l'homme, continuent de dominer l'actualité au quotidien. Des attaques terroristes ont secoué le Moyen-Orient et l'Afrique, l'Europe, les États-Unis et l'Asie. Les effets du changement climatique se manifestent à travers des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes affectant de manière disproportionnée les États et les populations les plus faibles, créant des tensions et des troubles et poussant les populations à migrer vers des cieux qu'ils espèrent plus cléments. Des conflits armés se perpétuent ou risquent d'éclater, mettant en péril la survie de milliers de civils. Ils les exposent à la violence, y compris sexuelle, et menacent leurs droits les plus élémentaires.

Le continent africain reste particulièrement vulnérable aux défis et aux chocs externes et internes. Je ne veux pas faire ici l'inventaire des crises qui se perpétuent ou qui menacent de s'aggraver. Je veux, a contrario d'une lecture pessimiste de l'actualité, vous faire part de ma foi dans le potentiel de développement remarquable de l'Afrique. Je suis persuadé qu'ensemble nous pouvons agir pour que la paix puisse devenir une réalité au Soudan du Sud, en Somalie, en Libye ou encore en République centrafricaine. Il revient aux parties à ces conflits d'impulser leur règlement, de réduire ainsi les souffrances des populations et de jeter les bases d'un développement durable. La communauté internationale est prête à accompagner et à appuyer les efforts en vue du rétablissement et de la consolidation de la paix.

L'Afrique dispose d'atouts formidables dont le premier est le vivier de talents extraordinaires que

représente sa jeunesse. Il importe de mettre l'accent sur la formation, la santé et la création d'emplois, dans le cadre de politiques nationales de développement inclusives qui permettent d'exploiter le potentiel des ressources humaines et naturelles de l'Afrique. Ces politiques doivent avoir pour objectif de réduire la pauvreté et les inégalités, de réduire la vulnérabilité aux chocs et de créer, in fine, des perspectives de développement et d'épanouissement pour les populations.

L'Afrique est un continent dont le Luxembourg se sent proche, du fait aussi des liens étroits tissés depuis de nombreuses années dans le cadre de notre politique de coopération au développement. Ce partenariat s'inscrit dans la durée et se définit avec nos pays partenaires africains pour correspondre à leurs besoins. De plus en plus, il est doté d'une dimension économique qui complète des efforts jusqu'alors davantage concentrés sur les secteurs sociaux.

L'Organisation des Nations Unies reste un lieu de prédilection pour élaborer les réponses de la communauté internationale aux crises et défis multidimensionnels auxquels notre planète fait face. Tel est le cas en matière de développement durable. C'est également le cas en matière de lutte contre le terrorisme où la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a mis en place le cadre politique pour lutter contre ce fléau dans le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. Nous saluons, dans ce contexte, le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent.

Nous devons tous aussi ouvrir les yeux à certains jeunes qui, hier, n'avaient pas d'histoires, n'avaient pas de passé, et qui aujourd'hui et demain veulent se battre contre leurs propres familles. Au nom de quoi? Au nom de qui? Au nom d'une religion? Non, au contraire. La religion musulmane est dans ce cas bafouée; elle est maltraitée. Ils tuent leurs propres frères et leurs propres sœurs. Nous devons condamner ces comportements. Aucune religion n'appelle à une telle barbarie. Il importe de rappeler à ces jeunes qu'aucune récompense ne les attend. Ils ne font que nuire à leur propre religion.

L'ONU joue aussi un rôle vital pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un rôle particulier est dévolu en la matière au Conseil de sécurité. Trop souvent, hélas, l'ONU agit trop tard, lorsqu'une crise a déjà éclaté. Nous souscrivons entièrement aux efforts visant à prévenir des conflits ou à éviter la résurgence des conflits.

Le Luxembourg soutient résolument l'initiative « Les droits humains avant tout » du Secrétaire général. Les violations massives des droits de l'homme sont souvent les premiers signes d'une crise qui est en train de dégénérer. Nous participons activement, depuis sa création en 2005, aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et nous soutenons le Fonds pour la consolidation de la paix. L'accompagnement politique et le soutien financier fournis par ces instruments ont souvent été essentiels pour éviter la rechute de pays sortant de conflits et pour contribuer à la consolidation de la paix.

L'adoption, cette année, par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, des résolutions identiques consacrées à la pérennisation de la paix représente un changement de paradigme. Elles mettent la prévention des conflits au cœur de l'action de l'ONU, en ligne avec la Charte des Nations Unies, qui met en exergue la nécessité de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix.

Le Luxembourg souscrit pleinement à l'objectif de passer d'une approche de consolidation de la paix après les conflits à une approche de pérennisation de la paix. Ceci inclut des activités visant à prévenir la survenance d'un conflit, sa poursuite et sa réapparition, à en traiter les causes profondes et à réaliser la réconciliation nationale en vue de la reconstruction et du développement. Une telle approche, résolument politique, intègre les trois piliers de l'action de l'ONU : les droits de l'homme, la paix et la sécurité, et le développement. Elle est inclusive et marquée par l'appropriation nationale des efforts de pérennisation de la paix, dans le respect de l'expression de toutes les composantes de la société et avec le soutien durable de la communauté internationale. Il importe désormais de traduire ces engagements dans les faits. L'Organisation peut compter sur l'engagement du Luxembourg en la matière.

S'il est un conflit qui devrait nous amener à redoubler d'efforts en termes de prévention, c'est le conflit en Syrie. Ce conflit est à la source du mouvement sans précédent de réfugiés vers les pays voisins, la Jordanie, le Liban et la Turquie en première ligne, l'Europe, et au-delà. Cette situation n'est pas tenable. Nous devons tout faire pour gérer cette crise au mieux, dans le respect du droit international, en accueillant et en protégeant les réfugiés. Et nous devons tout faire pour aider à mettre un terme à la guerre atroce qui détruit la Syrie et déstabilise la région tout entière.

Depuis plus de cinq ans, la Syrie souffre le martyre, du fait de la répression brutale et des atrocités commises par le régime du Président Assad, et du fait des crimes abominables commis par Daech et les autres groupes terroristes qui sévissent dans le pays, en tirant profit de l'économie de guerre et d'appuis extérieurs.

Le bilan est effroyable. L'ONU estime que le conflit a fait bien plus de 300 000 victimes, parmi elles des dizaines de milliers d'enfants. Une génération entière d'enfants a été exposée aux violences et à la mort, une génération privée des libertés fondamentales, de protection et d'éducation. Les bombardements aériens aveugles et les largages de barils d'explosifs, l'utilisation de l'arme chimique, les violences et les violations du droit international continuent sans relâche. Les sièges se poursuivent. Le déni d'assistance et les obstacles à l'aide humanitaire se perpétuent. Les convois humanitaires sont délibérément pris pour cible.

Je saisis cette occasion pour renouveler notre appel aux parties, et en particulier aux autorités syriennes, à garantir un accès rapide, sûr et sans entrave de l'ONU et des organismes humanitaires dans l'ensemble de la Syrie. Même la guerre a des règles. Tant que la guerre dure, nous devons exiger et assurer le respect de ces règles, le respect du droit international humanitaire. Les responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis en Syrie, quels qu'ils soient, doivent être traduits en justice, y compris devant la Cour pénale internationale.

Je salue les efforts répétés des États-Unis et de la Russie, qui ont débouché sur un nouvel accord de cessation des hostilités, entré en vigueur il y a 10 jours. Cet accord, on le sait tous, est très fragile; il a été dénoncé par l'armée syrienne, puis mis à mal par l'attaque inacceptable d'un convoi humanitaire le 19 septembre, et doit être respecté et scrupuleusement observé. La solution au conflit en Syrie passe par une transition politique, qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien, en ligne avec le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe) et la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Le rôle de l'ONU sera déterminant pour faciliter les négociations entre Syriens en vue de cette transition politique qui devra inclure toutes les composantes de la société syrienne.

J'ai participé le 4 février de cette année, avec notre ministre de la coopération et de l'action humanitaire, à la conférence, à Londres, intitulée « Soutenir la Syrie et la région ». Nous tiendrons l'engagement que nous y avons pris de consacrer 37,5 millions d'euros entre 2016 et 2020 pour aider les victimes du conflit en Syrie et dans les pays voisins, en mettant l'accent sur l'éducation des enfants, en particulier en soutenant le programme « Non à une génération perdue » de l'UNICEF.

Je reviens, la semaine dernière, d'une visite en Israël et en Palestine. Si le conflit syrien fait la une des médias, le conflit israélo-palestinien continue d'être un puissant élément de déstabilisation au Moyen-Orient. C'est un catalyseur de frustrations et de haine dont se servent sans vergogne les mouvements terroristes de la région. Nous ne pouvons pas nous résigner à ce que ce conflit perdure. La solution à deux États reste la seule voie possible pour régler durablement le conflit israélo-palestinien. Les paramètres de cette solution sont connus, avec notamment les frontières de 1967 et Jérusalem comme capitale des deux États.

Lors de ma récente visite, j'ai encouragé les responsables israéliens et palestiniens à renouer un dialogue direct. Si rien ne bouge, la communauté internationale doit jouer son rôle. Nous soutenons ainsi les initiatives, comme celle de la France, d'organiser une conférence internationale pour aider les parties à reprendre les négociations en vue d'aboutir à une solution à deux États. Nous continuons de croire qu'il faut élargir le format de négociation, en y associant davantage de pays arabes et les pays européens, réactiver le rôle du Conseil de sécurité et fixer un délai raisonnable pour l'aboutissement de ces négociations.

Israël a le droit de vivre en paix et en sécurité. Les Palestiniens ont le droit d'avoir un État souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable. Les deux vont de pair. Il n'y a pas d'alternative à la coexistence dans la paix et la sécurité. Il importe d'arrêter de parler l'un sur l'autre, mais il faut parler l'un avec l'autre. La diplomatie peut résoudre les problèmes les épineux. J'en veux pour preuve la solution globale à la question du nucléaire iranien qui a été trouvée l'année dernière.

À cet égard, il nous faut rester vigilant sur l'application du Plan d'action global commun. Cependant, les efforts de non-prolifération nucléaire continuent d'être mis à mal par la République populaire démocratique de Corée. Les nombreux tirs de missiles balistiques et le récent essai nucléaire nord-coréens sont en flagrante violation des obligations internationales qui sont imposées au pays par les résolutions du Conseil de sécurité. Cette escalade dans la provocation n'est

pas acceptable. Au-delà des mesures que le Conseil de sécurité sera amené à prendre, la raison impose la reprise des pourparlers à six en vue d'aboutir à la dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne par des moyens pacifiques.

Dans tous les domaines que je viens d'évoquer, nous reconnaissons aux Nations Unies un rôle déterminant. Pays fondateur de l'ONU, le Luxembourg a basé sa politique étrangère sur une participation active à la coopération multilatérale, un multilatéralisme fondé sur le respect du droit international et sur la coopération entre États souverains et égaux. C'est notre engagement pour un multilatéralisme fort et efficace, avec les Nations Unies en son cœur, qui nous a animés au cours du premier mandat historique du Luxembourg au Conseil de sécurité, en 2013-2014. C'est ce même engagement qui a motivé la décision de mon gouvernement de poser la candidature du Luxembourg au Conseil de sécurité pour un nouveau mandat de deux ans, en 2031-2032. Cette candidature illustre la volonté du Luxembourg de continuer de se mettre au service des Nations Unies, en tant que membre solidaire et responsable de la communauté internationale, qui s'engage pour les buts et principes définis par la Charte des Nations Unies.

Je quitterai New York cette semaine avec une lueur d'espoir. Les nombreuses interventions dans cette salle montrent qu'un dialogue est possible. Il en va de notre crédibilité. Le monde attend des actions et non des discours. Au travail!

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des communications et des médias et Ministre des cultes du Grand-Duché de Luxembourg de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des communications et des médias et Ministre des cultes du Grand-Duché de Luxembourg, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Pavel Filip, Premier Ministre de la République de Moldova

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Moldova.

M. Pavel Filip, Premier Ministre de la République de Moldova, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Pavel Filip, Premier Ministre de la République de Moldova, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Filip (République de Moldova) (*parle en roumain; texte anglais fourni par la délégation*) : Je suis honoré de participer pour la première fois, en qualité de Premier Ministre de la République de Moldova, aux travaux de l'Assemblée générale.

Je voudrais pour commencer vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection. Ma délégation vous souhaite plein succès au cours de votre important mandat de Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je profite de l'occasion pour remercier M. Ban Ki-moon, au nom du Gouvernement de la République de Moldova, de ses travaux en tant que Secrétaire général et de ses précieux efforts pour redéfinir le rôle de l'ONU et l'adapter à un monde en mutation permanente.

Je remercie également le Président sortant de l'Assemblée générale, M. Mogens Lykketoft, d'avoir fait preuve de leadership et de dévouement à la précédente session et d'avoir promu une approche transparente et sans exclusive du processus de sélection d'un nouveau Secrétaire général. Nous pensons qu'une telle approche novatrice devrait être utilisée à l'avenir et que les critères de représentation géographique équitable doivent être formalisés de manière à ce que tous les groupes régionaux puissent être représentés au poste suprême de l'ONU.

Nous appelons tous les États Membres de l'ONU, en particulier les membres du Conseil de sécurité, à élire un Secrétaire général de la région de l'Europe orientale, la seule région qui n'a pas été représentée à cette fonction, alors qu'elle a présenté plusieurs candidats qualifiés. La question de l'égalité des sexes doit également être prise en compte dans le cadre du processus de sélection. Nous pensons qu'une éventuelle décision d'élire une femme au poste de Secrétaire général de l'ONU aura une résonance positive face aux attentes croissantes de la communauté internationale à cet égard.

L'année 2016 aura été une année difficile pour l'Organisation. De graves conflits et crises continuent d'avoir une incidence négative sur la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Nous avons vu les conflits prendre des formes nouvelles et tragiques dans diverses régions du monde, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique. Nous sommes tous profondément préoccupés par les ramifications et les conséquences de ces conflits, en particulier le conflit syrien.

Le terrorisme international et les diverses formes d'extrémisme violent, alimentés par des idéologies choquantes, ont continué de frapper sans discernement aux quatre coins du monde, y compris en Europe. La Stratégie antiterroriste mondiale et le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent énoncent les activités qui doivent être menées, séparément et collectivement. Il convient de noter que certaines de leurs dispositions complètent notre législation nationale, en particulier la loi de la République de Moldova sur la lutte contre les activités extrémistes.

La République de Moldova se félicite de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants à l'Assemblée générale et du Sommet des dirigeants sur les réfugiés, qui s'est tenu au début de cette semaine. Les deux réunions de haut niveau ont permis aux États et organisations qui y ont participé de débattre des principes et des politiques visant à gérer la question des migrations et la crise des réfugiés. Nous partageons la vive préoccupation qui y a été exprimée concernant les défis auxquels le système international est confronté à cet égard. Les mouvements massifs de population, l'ampleur des migrations et les crises de réfugiés sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale exigent un partenariat humanitaire mondial capable de fournir la protection nécessaire, comme le prévoit le droit international.

À notre avis, il est important de garder à l'esprit la nature complexe des motifs qui poussent les personnes à se déplacer, et d'établir une distinction claire entre les différents motifs. Les solutions retenues doivent être adaptées à chaque situation, et une solution globale à long terme, qui va au-delà des interventions d'urgence ad hoc, doit être définie. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la contribution indispensable faite par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui rejoint le système des Nations Unies en tant qu'institution à part entière, conformément à l'Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations signé le 19 septembre. Nous devons également lutter contre la contrebande et le trafic de personnes de manière globale et résolue.

La République de Moldova attache, par ailleurs, une importance vitale à la promotion de partenariats visant à soutenir les pays ayant besoin d'aide pour atteindre les objectifs de développement durable. À notre avis, le système des Nations Unies pour le développement est indispensable pour forger de tels partenariats, y compris au niveau des pays. Nous notons avec intérêt les progrès réalisés par les pays qui ont commencé à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, progrès qui ont été présentés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016, tenu sous les auspices du Conseil économique et social, dont la République de Moldova est membre.

Le Gouvernement moldove, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres parties prenantes, a lancé un processus d'adaptation des objectifs de développement durable et s'emploie actuellement à mettre en place un mécanisme permettant de mesurer les progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Un conseil national de coordination pour le développement durable a été créé en juillet au sein du Cabinet du Premier Ministre à des fins de coordination et de suivi. En outre, afin d'assurer la synergie entre les objectifs de développement durable et le cadre de développement national, nous prévoyons de revoir notre stratégie nationale de développement, « Moldova 2020 ».

Sachant les contraintes qui pèsent sur l'environnement international actuel, qui ne sont pas propices à une augmentation de l'aide, nous devrions examiner, aux échelons mondial et national, les moyens de développer des sources novatrices de financement et d'accroître l'efficacité de l'aide existante. Dans le cadre de ses efforts pour accroître l'efficacité de l'aide, le Gouvernement moldove continue de s'appuyer sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005.

La coordination avec les partenaires de développement de la République de Moldova dans ce domaine se fonde sur le Plan de mise en œuvre des principes de partenariat. Nous pensons que , grâce à une utilisation efficace des ressources, ce modèle de coordination et de partenariat institutionnalisé facilitera la réalisation progressive des objectifs de développement durable dans notre pays. Dans ce contexte, je voudrais également souligner notre souhait d'obtenir un financement et une aide au développement pour ce qui est de la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes, compte tenu des vulnérabilités de mon pays dans ce domaine.

Consciente des risques liés aux changements climatiques et de leurs implications pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la République de Moldova a soutenu la négociation et l'adoption de

l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Je saisis cette occasion pour informer l'Assemblée que la République de Moldova a signé cet accord historique à une récente cérémonie des traités, une action qui sera suivie sous peu par sa ratification par le Parlement.

La corrélation entre les migrations, le développement durable et les changements climatiques, d'une part, et la paix et la sécurité, d'autre part, n'a peut-être jamais été aussi claire qu'aujourd'hui. Nous ne pouvons raisonnablement espérer réaliser le Programme 2030 sans la paix et la sécurité, de même que la paix et la sécurité seront toujours vulnérables sans le développement durable.

L'augmentation sans précédent du nombre de conflits internes et régionaux, l'intensification de la violence armée à l'échelon mondial et la résurgence de la course aux armements ne sont que quelques-uns des éléments qui ont fondamentalement transformé l'environnement international. Le terrorisme international et toutes les formes d'extrémisme violent ont continué à faire des victimes innocentes et à causer des pertes matérielles partout dans le monde, y compris en Europe. Les scènes effroyables de souffrance et de mort en France, en Belgique, en Allemagne et dans de nombreux autres pays, retransmises à grande échelle par les réseaux médiatiques mondiaux, montrent que ces phénomènes ne peuvent être vaincus uniquement par des moyens militaires, politiques ou économiques. Nous devons trouver des solutions qui permettront de parer à la menace plutôt que de l'aggraver, en comprenant clairement les facteurs qui engendrent le terrorisme, le fondamentalisme, le fanatisme et de nouvelles formes de violence.

Nous prenons note avec satisfaction des initiatives du Secrétaire général visant à réformer l'Organisation pour la rendre plus efficace. La République de Moldova appuie le processus de réforme des Nations Unies actuellement en cours, notamment la réforme du Conseil de sécurité. Trop souvent, cet organe important est critiqué pour son incapacité à maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est donc essentiel d'améliorer son efficacité pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités principales.

À notre avis, on améliorera l'efficacité du Conseil en le rendant plus représentatif, plus transparent, plus légitime et plus responsable, et en limitant le recours au droit de veto sur des questions particulièrement importantes, tel que le prévoit la Charte des Nations Unies. Nous n'attendons pas seulement des membres du Conseil de sécurité, en particulier les membres permanents, qu'ils réagissent, mais également qu'ils agissent de manière préventive, rapide et impartiale chaque fois que la paix et la sécurité sont menacées, que les principes du droit international ne sont pas respectés ou que la souveraineté et l'intégrité d'un État Membre des Nations Unies sont violées de manière flagrante.

En vertu des dispositions du Chapitre VIII de la Charte, les Nations Unies ont confié à certaines organisations régionales la responsabilité de régler un certain nombre de conflits qui ne font pas partie des priorités du Conseil. À notre avis, il faut engager des contacts plus systématiques avec ces organisations régionales. Il faut également prendre des mesures pour qu'elles soient davantage comptables de leur action, notamment dans le cas de conflits de longue date, lorsque la situation ne s'améliore pas, voire empire, au fil des ans.

L'absence de progrès devrait donner lieu à une participation plus directe des organes compétents des Nations Unies. Nous sommes d'avis que tous les conflits relèvent de la compétence de l'ONU, qu'ils soient inscrits ou non à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réunion de haut niveau sur le renforcement des capacités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en tant qu'organisation relevant du Chapitre VIII, qui a été organisée par le Président en exercice de l'OSCE, M. Frank-Walter Steinmeier, en marge de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Cette réunion a été l'occasion pour les participants de discuter de questions ayant trait aux observations que je viens de faire.

Par conséquent, nous nous félicitons de la décision prise par l'Assemblée générale d'inscrire à son ordre du jour le point 32, « Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement » . Ces conflits non résolus, dont certains remontent à un quart de siècle, comme celui concernant la République de Moldova, continuent d'avoir des incidences négatives sur le développement politique, social et économique des États du GUAM. Les débats de l'Assemblée générale au titre de ce point de l'ordre du jour ne porteront pas atteinte, comme certains le craignent, aux travaux du mécanisme chargé de négocier le règlement de ces conflits. Au contraire, le suivi constant de la situation dans les zones en question et des mesures proactives de la part des Nations Unies, le cas échéant, peuvent

faire échouer les tentatives de modifier les frontières politiques de certains États du GUAM par des méthodes qui vont à l'encontre de la démocratie et du droit international.

Le conflit en Transnistrie, que la République de Moldova subit depuis de nombreuses années, est surtout le résultat d'intérêts géopolitiques de longue date concernant notre région. Des facteurs externes ont joué un rôle décisif dans le déclenchement de ce conflit au début des années 90. Il a éclaté peu de temps après la déclaration d'indépendance de la République de Moldova, le jour même où notre pays est devenu Membre de l'ONU, le 2 mars 1992. Contrairement à d'autres conflits internes qui sont provoqués et alimentés par des antagonismes ethniques et religieux, le conflit en Transnistrie est un conflit qui a un caractère purement géopolitique. En théorie, cette caractéristique devrait permettre de le régler plus facilement, ce qui renforce notre conviction qu'il peut être réglé grâce aux efforts politiques conjoints résolus de toutes les parties concernées.

La composition ethnique similaire des populations qui vivent de part et d'autre du fleuve Dniestr et le fait qu'il n'y a aucune haine ni d'intolérance entre elles sont éloquents et illustrent à la fois le caractère artificiel de l'entité transnistrienne et la fausseté de ses principes idéologiques et politiques. Les déclarations récurrentes des partisans du régime transnistrien selon lesquelles le territoire qu'il contrôle doit être annexé à un autre pays, qui n'a pas de frontières communes avec la République de Moldova, sont non seulement irréalistes, mais portent aussi gravement atteinte au processus de règlement.

En dépit des nombreuses difficultés auxquelles elles se heurtent dans le cadre du processus de règlement, les autorités moldoves sont déterminées à trouver une solution politique au conflit en Transnistrie, au moyen de la formule cinq plus deux et sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldova, en accordant un statut juridique spécial à la Transnistrie. Nous sommes fermement convaincus que les négociations sont le seul moyen d'atteindre cet objectif. Cependant, les négociations ne peuvent aboutir que si toutes les parties prenantes font preuve de la volonté politique nécessaire, agissent de bonne foi et s'abstiennent de poser des conditions préalables rigides lorsqu'il s'agit de négocier les aspects politiques du règlement.

Quelle est la voie à suivre pour parvenir à un règlement définitif? Nous sommes d'avis que ce qu'il faut, ce sont des mesures conjointes et résolues de la part de toutes les parties qui participent aux négociations selon la formule cinq plus deux, sur la base d'un programme et d'objectifs communs. Il faut également renforcer la confiance et rapprocher les populations qui habitent de part et d'autre du Dniestr dans toutes les sphères sociales et économiques. Il faudra aussi trouver des solutions aux questions brûlantes et s'engager dans des discussions politiques sérieuses et objectives sur l'avenir de la Transnistrie en tant que partie intégrante de la République de Moldova. Cela nécessitera en outre un engagement ferme à maintenir la stabilité et à s'abstenir d'attiser les tensions. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons faire cesser et prévenir les violations des droits de l'homme dans la région de Transnistrie, décourager la déstabilisation unilatérale et créer progressivement un climat de confiance. Telle est la démarche que les autorités moldoves continueront à suivre, et qui, nous l'espérons, aboutira aux résultats escomptés – un règlement viable et global du conflit en Transnistrie et sa réintégration dans la République de Moldova.

En ce qui concerne les facteurs qui ont un impact négatif sur l'environnement politique et la sécurité régionale, je voudrais réitérer nos vives préoccupations face à l'absence de progrès dans le retrait des armes et des troupes russes stationnées sur notre territoire sans le consentement préalable des autorités moldoves, contrairement aux dispositions de la Constitution. De même, nous sommes profondément préoccupés par la multiplication de manœuvres militaires impliquant des forces étrangères, qui sont souvent menées conjointement avec des unités militaires et paramilitaires du régime transnistrien.

Compte tenu de la précarité de la sécurité dans toute notre région, exacerbée par des facteurs de déstabilisation dans l'est de l'Ukraine, les États participant aux négociations sous la formule cinq plus deux, ainsi d'autres acteurs concernés ou intéressés, notamment l'OSCE et l'ONU, doivent s'engager de nouveau dans des échanges constructifs en vue de trouver, le plus rapidement possible, des solutions à ces problèmes de longue date, conformément au droit international. Nous espérons que l'Assemblée générale accordera une attention constructive au conflit en Transnistrie et à d'autres conflits prolongés, en particulier quand elle examinera sa résolution annuelle sur la coopération entre l'ONU et l'OSCE.

Cette année, la République de Moldova célèbre le vingt-cinquième anniversaire de son indépendance. À ce jour, nous avons atteint nombre des objectifs que nous nous étions fixés, mais pas tous. Nous avons néanmoins jeté les bases d'une société démocratique fondsée sur les valeurs politiques, économiques et sociales européennes. Nous sommes profondément attachés à la perspective de l'intégration européenne, qui est devenue notre projet national, et notre marche vers sa réalisation est guidée par l'accord d'association que nous avons signé avec l'Union européenne. La République de Moldova traverse une période de transition durant laquelle ses priorités principales sont les réformes qui doivent faciliter sa modernisation et renforcer ses institutions. Le Gouvernement que j'ai le privilège de diriger est déterminé à mener à bien les importantes réformes en cours, et il comptera sur l'appui de ses partenaires extérieurs pour réaliser cet objectif capital.

Depuis 25 ans qu'elle est Membre de l'ONU, la République de Moldova partage les valeurs et les responsabilités communes de l'Organisation, ainsi que ses réussites et ses échecs. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'attachement de la République de Moldova à l'ONU et sa ferme volonté de coopérer avec tous les États Membres afin de réaliser les nobles buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Moldova de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. *Pavel Filip, Premier Ministre de la République de Moldova, est escorté de la tribune.*

Allocution de M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa.

M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Malielegaoi (Samoa) (*parle en anglais*) : La soixante et onzième session de l'Assemblée générale revêt une signification particulière pour le Samoa et la région du Pacifique. En effet, l'Assemblée générale est pour la première fois dirigée par un représentant des îles du Pacifique et diplomate fidjien, S. E. l'Ambassadeur Peter Thomson. Le Pacifique est souvent considéré comme une région de paix et de tranquillité, mais cette image cache les problèmes considérables et variésauxquels nous sommes confrontés au quotidien, en tant que groupe et en tant que pays insulaires. L'accent que vous avez décidé de mettre, Monsieur le Président, sur la mise en œuvre collective des objectifs de développement durable est donc bienvenu et devrait contribuer à transformer les nombreux défis auxquels se heurte notre région en possibilités réelles et durables. Le Samoa vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et appuie pleinement le programme qui guidera nos travaux durant votre mandat.

Le présent débat général est le dernier auquel participera le Secrétaire général avant de se retirer après 10 années au service de l'humanité. Du point de vue du Samoa, M. Ban Ki-moon a été et demeure un ardent défenseur et un militant acharné des questions qui revêtent une importance capitale pour les petits États insulaires en développement. Les efforts passionnés qu'il déploie en ce qui concerne les changements climatiques – la priorité indiscutable de tous les pays insulaires et territoires du Pacifique – lui ont gagné l'estime de la région du Pacifique. De la même manière, on se souviendra qu'il est le seul Secrétaire général des 71 ans d'existence de l'ONU à s'être rendu deux fois dans la région du Pacifique durant son mandat, une distinction rare. Ce n'est pas un mince exploit compte tenu de l'isolement de notre région et du temps que cela implique.

En septembre 2011, le Secrétaire général a participé au sommet des dirigeants du Forum des îles du Pacifique en Nouvelle-Zélande, et il en a profité pour visiter les Îles Salomon et Kiribati. Là-bas, il a pu observer de ses propres yeux les cicatrices et les très lourds dommages infligés aux paysages et aux littoraux par les changements climatiques, d'une part, mais aussi la résilience et la force de caractère des peuples du Pacifique, qui sont les premiers touchés par les changements climatiques et qui luttent pour la

survie et l'existence de certaines îles en tant que nations souveraines, d'autre part.

En 2014, M. Ban Ki-moon a remédié à l'isolement et au manque d'influence politique du Samoa sur la scène mondiale lorsqu'il a participé, avec l'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat, à la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement organisée par le Samoa au nom de la région du Pacifique. À son arrivée, M. Ban Ki-moon a été accueilli en tant que « S. E. le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ». Quelques jours plus tard, nous avons fait des adieux chaleureux à notre « *Afioga Tupua* Ban Ki-moon », après lui avoir accordé le titre princier de *Tupua*. Ces événements sont maintenant des faits saillants de notre histoire. La relation étroite entre le Secrétaire général et notre région a été confirmée ce matin lorsqu'il a rencontré les dirigeants du Pacifique, comme il le fait tous les ans à New York – un événement très attendu qui fait maintenant partie de notre calendrier en septembre.

J'ajoute qu'alors que ce chapitre de sa vie de Secrétaire général et de chef samoan au service du multilatéralisme se referme, nous le remercions de la direction morale qu'il a su imprimer et de ses solides activités de plaidoyer face aux problèmes qui ont une incidence directe et personnelle sur nos îles et nos peuples. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures et espérons que son successeur adoptera et préservera son héritage, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques et l'Accord de Paris très attendu, qui est sur le point d'entrer en vigueur. Si les perspectives qui se présentent à lui viennent à manquer, il peut se souvenir qu'il a le titre de *Tupua* au Samoa.

L'année dernière, nous avons adopté plusieurs programmes, documents et accords mondiaux. Ils incarnent nos espoirs d'apporter des solutions aux questions dont est saisie l'Assemblée, qui vont du développement durable aux changements climatiques, de la résilience face aux risques de catastrophe au financement du développement et des problèmes humanitaires à la paix et la sécurité. Collectivement, ils représentent la totalité de nos besoins et de nos priorités, y compris les moyens d'y répondre et de les réaliser. Chaque question est importante et toutes sont interconnectées. Aucune ne doit être considérée comme subordonnée à une autre, marginalisée, abandonnée ou mise de côté. Toutes méritent des solutions fondées sur une approche intégrée afin de recevoir un traitement équitable. Ce n'est qu'alors que nous pourrons raisonnablement affirmer que nul ne sera laissé à l'écart dans le cadre de la mise en œuvre de notre nouveau programme de développement durable.

Voilà le contexte et la réalité dans lesquels le monde attend avec inquiétude la sélection du successeur de M. Ban Ki-moon qui aura pour tâche de diriger les Nations Unies durant la phase cruciale de mise en œuvre des objectifs auxquels nous aspirons. C'est une tâche gigantesque, mais pas impossible.

Tandis que la quête d'un nouveau Secrétaire général s'accélère, une désignation semble imminente. Pourtant, dans ce processus de la plus grande importance, le Samoa, à l'instar d'autres pays, est essentiellement relégué à l'état de spectateur et d'observateur, non pas par choix mais à dessein. Comme la majorité des États Membres, le Samoa espère que la méthode de sélection actuelle sera bientôt réformée afin de donner aux Membres un rôle plus actif dans la sélection de celui qui sera appelé à prendre la tête de l'Organisation. Nous ne pouvons qu'espérer l'institutionnalisation des pratiques optimales.

Le Samoa escompte que le nouveau Secrétaire général sera indépendant, non redevable à ceux qui cautionneront sa nomination et non soumis à leur influence et à leurs priorités. Le Secrétaire général doit traiter tous les Membres à égalité et accorder le même niveau d'attention et la même priorité à leurs problèmes et à leurs préoccupations, indépendamment de leur taille, de leur influence politique ou de leur puissance économique. Nous attendons avec intérêt de souhaiter la bienvenue à la personne qui sera nommée et de travailler en étroite coopération avec elle. Nous sommes convaincus qu'un nouveau leadership marquera le début d'un printemps d'espoir qui assoira un Secrétariat parfaitement adapté à la tâche difficile qui l'attend. Seul un partenariat authentique permettra aux États Membres et au Secrétariat d'œuvrer de concert pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous sommes très encouragés par l'engagement et la volonté politique manifestes de concrétiser l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ainsi que par le fait que cet Accord est prêt à entrer en vigueur sous peu. Il s'agit là d'une évolution positive de la situation dont il faut se féliciter, notamment pour l'ensemble des nations insulaires, au vu des conséquences déjà évidentes des changements climatiques. Compte tenu de la fréquence et de l'intensité des cyclones et des

catastrophes naturelles dans notre région du monde, comme on l'a vu dernièrement au Vanuatu et aux Fidji, l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris reste pour tous une priorité absolue. Pourquoi? Parce qu'en tant que petits États insulaires en développement, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre les gains obtenus ces dernières années au prix de durs efforts. Nous saluons le leadership dont font preuve les États Membres qui ont ratifié l'Accord de Paris ou qui se sont engagés à le faire très bientôt, afin qu'il puisse entrer en vigueur dans un délai record.

La science des changements climatiques est bien claire et sans équivoque. La volonté politique d'accélérer l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris est maintenant évidente. Mais signer et ratifier cet Accord est ce qu'il y a de plus facile à faire. C'est le respect des promesses et des engagements que nous avons pris qui sont la marque d'un vrai leadership. Il nous faut accompagner cette volonté politique de la fourniture de ressources adéquates et facilement accessibles, afin que les engagements sur le climat déjà souscrits aux Nations Unies servent à faciliter une mise en œuvre rapide et sans délai de tous les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La gestion et l'utilisation coordonnées du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds pour l'adaptation et du Fonds vert pour le climat, nouvellement créé, ainsi que d'autres sources de financement complémentaires tant privées que publiques, deviendront d'autant plus cruciales dans la phase de mise en œuvre. Le Fonds vert pour le climat et d'autres institutions de financement devront répondre au défi d'aider les petits États insulaires en développement à avoir accès à des ressources par le biais d'un cycle de projets et d'un processus d'approbation simplifiés et rationalisés.

La lutte contre les changements climatiques est la responsabilité de tous, et non pas le monopole des seuls gouvernements. En 2015, nous avons proclamé sans détour notre engagement commun à mener une action mondiale plus énergique pour garantir le droit de chacun à vivre dans la dignité, à l'abri du besoin et de la peur. Les objectifs de développement durable n'étaient pas que des objectifs visionnaires ou de simples aspirations; ils ont été conçus pour répondre aux besoins essentiels de l'être humain, et pour être atteints de notre vivant. Notre optimisme est ancré dans une culture de responsabilité partagée et dans la foi en l'être humain. Atteindre les objectifs de développement durable ne sera pas facile sans l'appui de nos partenaires de développement. Le développement durable exige des efforts et un engagement soutenus. Les partenariats avec la communauté des donateurs exigent confiance et compréhension mutuelles.

L'intégration des trois piliers du développement durable dans le Programme 2030 n'est pas seulement une option préférable; c'est la seule option. Le Samoa a présenté un rapport volontaire sur sa mise en œuvre du nouveau programme mondial au cours du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de cette année, soit moins d'une année après l'adoption du Programme. Outre qu'il offrait de partager son expérience avec l'ensemble des États Membres de l'ONU, le Samoa souhaitait également bénéficier et tirer les enseignements de l'expérience des 21 autres États faisant l'objet d'un examen.

Les Orientations de Samoa sont partie intégrante de notre vaste Programme 2030. Elles représentent une feuille de route dédiée aux petits États insulaires en développement pour les aider à passer des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable et, au bout du compte, à atteindre les 17 nouveaux objectifs. Notre nouveau Programme souligne que les partenariats sont un aspect important de l'objectif de développement durable No 17; en effet, les partenariats sont les moyens mêmes de sa mise en œuvre. Avec le cadre de partenariat des petits États insulaires en développement déjà lancé, il importe que tous les partenaires de développement des petits États insulaires en développement et tous les organismes des Nations Unies participent de façon active et constructive, et que la plateforme continue de faire régulièrement l'objet d'un travail d'appui, de surveillance et d'information.

Différentes modalités d'établissement de partenariats seront mises en place de temps à autre, en fonction des priorités des petits États insulaires en développement. Ce pourrait être la coopération Nord-Sud traditionnelle, la coopération Sud-Sud émergente, la coopération triangulaire bien éprouvée ou même les nouveaux partenariats entre petits États insulaires en développement. Ce qui importe, c'est que tous les partenariats comptent. Quand on appartient à un groupe des Nations Unies faisant face à des défis et à des vulnérabilités particuliers dans le contexte du développement durable, toutes les options doivent être examinées. Le cadre de partenariat des petits États insulaires en développement et le Comité directeur fournissent la plateforme d'où émergeront de nouveaux partenariats grâce à des initiatives d'information et de

coordination, afin que tous les partenaires impliqués œuvrent de concert, en coopération et de façon cohérente pour répondre aux besoins de développement des petits États insulaires en développement.

Les océans et les mers ont un rôle fondamental à jouer dans la prospérité mondiale – de la régulation du climat à la garantie de la sécurité alimentaire pour des milliards de personnes. Ils sont une source importante d'emplois et de revenus pour de nombreuses communautés dans le monde. La gestion durable des océans et des mers est dès lors essentielle pour le développement économique et social, l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des niveaux de vie partout dans le monde.

Pourtant, la santé des océans est de plus en plus compromise par des pressions telles que la surpêche, les changements climatiques, l'acidification des océans, la disparition des habitats et la pollution. À mesure que la santé des écosystèmes marins se détériore, leur capacité à fournir des aliments, des moyens de subsistance et des revenus diminue également. Ces effets touchent de manière disproportionnée nos pays insulaires, qui sont les plus exposés et les moins à même de s'adapter. Si ces tendances persistent, des seuils critiques pourraient être bientôt atteints, ce qui risque d'avoir de lourdes conséquences sur la sécurité alimentaire, les revenus et les moyens de subsistance de nos îles.

C'est dans ce contexte de défis croissants et d'un pessimisme lié à la fragmentation des débats de l'ONU concernant les questions relatives aux océans que les petits États insulaires en développement du Pacifique ont défendu l'idée de consacrer un des nouveaux objectifs de développement durable aux océans. L'objectif de développement durable 14 est désormais consacré aux océans. La troisième conférence « notre océan » organisée la semaine dernière par le Gouvernement américain sous la direction du Secrétaire d'État, M. John Kerry, et la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui aura lieu en juin 2017, sont des efforts mondiaux dont il y a lieu de se féliciter car ils visent à s'attaquer à nos nouvelles préoccupations. Le lancement du processus préparatoire en vue de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale est encourageant et constitue un progrès. Les îles du Pacifique participent très activement à ce processus.

Le monde assiste, impuissant, à la situation tragique de personnes fuyant leur pays, enlisé dans la destruction causée par la guerre et le terrorisme. À l'évidence, des mesures crédibles et à long terme doivent être prises pour faire face à cette crise grave qui a coûté la vie à tant d'innocents et fait souffrir tant de personnes. Les mesures prises à titre individuel par des États ne peuvent suffire à trouver une solution. Nous devons tous assumer la responsabilité de lutter ensemble contre cette menace par une action multilatérale concertée cadrant bien avec l'esprit qui est à la base de l'Organisation. Dans l'idéal, ces efforts doivent d'abord être faits au Conseil de sécurité, à qui a été confiée la responsabilité de maintenir la paix dans le monde.

Le Samoa en est convaincu et appelle donc le Conseil de sécurité à s'attaquer à la menace que posent les actions menées récemment par la République populaire démocratique de Corée à la paix et à la stabilité dans la région Asie-Pacifique, sinon au monde entier. Il faut s'imaginer la facilité avec laquelle certains des 17 objectifs de développement durable, si ce n'est tous, pourraient être atteints si toutes les ressources dépensées pour des guerres inutiles étaient plutôt consacrées aux activités économiques et sociales si nécessaires pour édifier une société pacifique.

Notre monde a connu la paix et la sécurité pendant 70 ans en respectant fidèlement la Charte des Nations Unies. Les dirigeants du monde qui ont le pouvoir et l'autorité leur permettant de mettre fin à des guerres ont le devoir moral et la responsabilité de veiller à ce que nos peuples continuent de vivre en paix et en harmonie pendant encore de très nombreuses années. Clairvoyants, nos dirigeants ont réaffirmé être convaincus qu'une ONU renforcée et réformée pouvait être une institution multilatérale indispensable en mesure de s'attaquer avec efficacité et compétence aux problèmes du XXIe siècle et de produire les résultats promis dans la Déclaration du Millénaire.

Le Samoa est favorable à l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité afin que cet organe soit le reflet des réalités géopolitiques contemporaines. Les arguments en faveur de pratiques démocratiques et de transparence dans les procédures et méthodes de travail du Conseil de sécurité pour faciliter des relations plus étroites et

plus efficaces avec l'Assemblée générale demeurent convaincants. D'autre part, l'Assemblée doit faire des efforts considérables pour que le monde ait de nouveau confiance en son statut d'organe de décision le plus représentatif.

Je voudrais maintenant saluer l'abnégation des Casques bleus, homme et femmes, qui œuvrent dans le cadre de différentes opérations de maintien de la paix et dont certains ont sacrifié leur vie. Pour contribuer de manière concrète à une cause aussi noble, le Samoa continuera de fournir des effectifs de police civile, hommes et femmes.

M. Braun (Allemagne), Vice-Président, assume la présidence.

Nous devons nous souvenir que la force de l'Organisation réside dans le nombre de ses Membres et leur diversité. Nous devons aller au-delà des intérêts nationaux et nous employer à tirer parti de la très grande diversité de la composition de l'Organisation. Nous devons exploiter notre unité dans la diversité et laisser nos différences de côté afin que, en tant que nations unies, nous puissions être un fer de lance pour le bien de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Charles Michel, Premier Ministre du Royaume de Belgique

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume de Belgique.

M. Charles Michel, Premier Ministre du Royaume de Belgique, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Charles Michel, Premier Ministre du Royaume de Belgique, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Michel (Belgique) : « Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès ». Ce sont les paroles de Nelson Mandela. Nous devons décider, agir ensemble parce que c'est ensemble que nous pouvons forger les réponses justes aux défis nombreux auxquels nous faisons face. Notre responsabilité, c'est d'offrir à chaque enfant, fille ou garçon, les clefs de sa propre émancipation. Chaque femme, chaque homme, où qu'il naisse, est porteur de droits universels. Que chacun puisse apprendre, travailler, se soigner, élever ses enfants dans la paix et la sécurité. Que le progrès technologique, médical, social soit partagé et ne soit pas l'apanage de quelques privilégiés. Telle doit être notre ambition. Tel doit être notre engagement commun.

Et nous connaissons bien le chemin pour atteindre cet objectif. Nous le connaissons bien parce qu'il est inscrit depuis 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les valeurs universelles doivent être pour nous tous les lumières inaltérables qui doivent éclairer le chemin de l'humanité. Le respect des droits de l'homme, le respect de l'état de droit et de la démocratie ne devraient souffrir d'aucune exception, d'aucun accommodement, d'aucun renoncement. Or, il faut bien regarder la vérité en face. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas une réalité. La liberté d'expression et la liberté de la presse trop souvent sont bafouées. L'homophobie dans certains pays est même légalisée, parfois même dans des lois récentes. Trop souvent aussi, l'état de droit n'est qu'un paravent et la justice n'est pas un recours, mais est bien une menace pour les citoyens et les entreprises.

Le continent africain regorge d'atouts et de talents. Son potentiel est immense. L'histoire de l'Europe et de l'Afrique sont intrinsèquement liées et, bien entendu, notre avenir est commun. Nous devons absolument tous nous mobiliser pour encourager, pour soutenir le développement du continent africain, d'abord grâce à la croissance économique mieux partagée, grâce aussi à l'émergence d'une classe moyenne. Je plaide pour un partenariat d'égal à égal et responsable avec l'Afrique, sincère, gagnant-gagnant, sans nostalgie etsans sentiment de culpabilité.

Je suis intimement convaincu, et l'histoire l'a toujours montré, que le renforcement des droits démocratiques et des libertés personnelles va de pair avec l'amélioration des conditions de vie pour les populations. Ces dernières années, l'Afrique a connu plusieurs transitions démocratiques avec succès. Nous le devons aux citoyens qui ont participé aux processus politique et électoral. Ils ont grâce à cela rendu

plus solides leurs institutions démocratiques et leur souveraineté.

Malheureusement, trop souvent encore, certains citoyens sont privés du droit fondamental d'élire ceux qui devraient les représenter. « En voulant étouffer les révolutions pacifiques, on rend inévitables les révolutions violentes », déclarait John F. Kennedy. Une révolution pacifique, c'est une élection honnête, parce qu'il n'y a pas d'autre légitimité pour les gouvernements que celle des urnes. Respecter les exigences de l'état de droit, et donc des constitutions, est le seul chemin possible pour garantir la stabilité et l'harmonie démocratique. Ce droit a été refusé à la population burundaise, avec pour résultat la discorde, la division et même l'oppression. La seule solution à cette crise est un dialogue interburundais réellement inclusif, sous médiation internationale et dans le respect de l'Accord de paix d'Arusha.

En République démocratique du Congo, l'organisation des élections est indispensable, et les doutes à cet égard doivent être levés. Je condamne fermement toutes les formes de violence auxquelles nous avons assisté, y compris ces derniers jours à Kinshasa. Quand on exerce des fonctions d'autorité, on doit en assumer pleinement, et individuellement, la part de responsabilité. Je veux être extrêmement clair. Nous respectons les principes de souveraineté et d'indépendance, à condition que la souveraineté ne devienne pas un paravent pour malmener l'état de droit ou pour bafouer les libertés fondamentales. Je lance un appel aux responsables politiques de la majorité et de l'opposition : évitez l'escalade. Le dialogue doit être large et inclusif. Soyez à la hauteur de votre pays et de son peuple. Ne nous voilons pas la face : le seul chemin possible pour la stabilité, c'est une date certaine pour des élections honnêtes et crédibles, et cela, le plus rapidement possible.

La situation en Syrie, il faut bien l'admettre, reste à ce stade un échec pour la communauté internationale. Un pays à feu et à sang. Des souffrances innommables et des refugiés en masse, déracinés de chez eux. Nous ne pouvons pas accepter que ce chaos serve des intérêts géostratégiques, bien éloignés, en fait, des Syriens et de leur avenir. Nous ne pouvons pas non plus accepter que l'entêtement sanguinaire d'un seul homme soit un obstacle à la solution politique et à la paix. Nous soutenons l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura. Nous appelons tous les membres permanents du Conseil de sécurité à faire preuve du sens des responsabilités. Nous voulons aussi rappeler qu'il ne peut pas y avoir d'impunité pour la violation du droit international humanitaire.

Avec Daech, comme avec Al-Qaida, Boko Haram ou Al-Qaida au Maghreb islamique, nous faisons face en réalité à un nouveau totalitarisme. C'est le fanatisme et la négation même de la vie humaine qui sont en cause. Ils veulent détruire la liberté. Ils font le choix de la barbarie, ils font le choix de la terreur. Mon pays, comme bien d'autres, a été frappé de manière tragique, en mars dernier. C'est un combat commun que nous devons mener contre le terrorisme, sans concession, avec intransigeance. Bien sûr, nous soutenons le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Mais nous devons faire plus et mieux. Nous devons bien sûr systématiser les échanges d'informations et de renseignements pour prévenir et empêcher ces actes barbares. La liberté doit être plus forte que les ténèbres.

Soixante-cinq millions de femmes et d'hommes dans le monde sont soit réfugiés, soit des personnes déplacées. Des pays comme la Jordanie, le Liban et la Turquie sont en première ligne pour accueillir de très nombreux réfugiés, avec l'ensemble des difficultés que cela suppose. Tous les continents sont concernés. Nous connaissons les causes : la guerre, la pauvreté, les changements climatiques. La paix et le développement sont bien sûr la meilleure réponse à apporter, et nous devons aussi garantir la dignité de chaque être humain et être spécialement vigilants pour les plus vulnérables, les femmes et les enfants.

Le dialogue politique et la négociation internationale sont des processus fastidieux, souvent trop lents, parsemés d'obstacles, avec des pas en avant et des pas en arrière. Cela engendre souvent de la frustration, parfois même un sentiment d'impuissance. Et pourtant, je veux avec l'Assemblée partager cette conviction que le dialogue politique inclusif, obstiné et tenace est le chemin le plus sûr pour des solutions durables. Nous devons aussi mettre en lumière les succès de la diplomatie internationale. L'accord de paix entre les autorités colombiennes et les Forces armées révolutionnaires de Colombie, la formation d'un Gouvernement en Libye, l'accord avec l'Iran concernant le nucléaire, le rapprochement diplomatique entre Cuba et les États-Unis d'Amérique ou encore la lutte contre Ebola, sont des progrès et des succès, avec à la clef une vie meilleure et plus sûre pour des millions de citoyens.

« Un gagnant est juste un rêveur qui n'a jamais cédé », disait fort justement Nelson Mandela. Je crois aussi que le courage et la ténacité sont les clefs pour faire progresser la paix et garantir un monde plus sûr et plus juste. Ne jamais perdre espoir, refuser la fatalité, cela doit être notre état d'esprit à tous. La situation actuelle en Israël et en Palestine montre une fois encore l'urgence, la nécessité aussi, de relancer un processus politique pour trouver une solution définitive au conflit. Nous soutenons la solution des deux États. Mais dans les circonstances actuelles, sans changement fondamental, nous savons que cette perspective pourrait être irrémédiablement perdue.

Il faut mettre un terme aux initiatives qui, en fait, empêchent cette solution. Nous condamnons la poursuite de l'implantation de colonies dans les territoires occupés. Dans le même temps, nous sommes engagés de manière résolue en faveur de la sécurité d'Israël; elle doit être garantie. Nous soutenons l'initiative de la France pour faciliter la reprise des pourparlers, et les Palestiniens doivent aussi faire progresser leur propre dialogue, parce que c'est une étape indispensable.

Le droit international ne peut pas se résumer à la loi du plus fort. Aux frontières de l'Europe, l'intégrité territoriale de plusieurs pays a été violée par un seul. Il n'est pas acceptable de souffler sur les braises des conflits pour flatter des sentiments nostalgiques de grandeur. Je plaide pour sortir d'une logique de confrontation avec la Russie. Nous avons trop d'intérêts communs pour nous permettre le luxe de l'immobilisme diplomatique.

Nous avons bien progressé ces dernières années pour faire reculer la pauvreté, ou encore, par exemple, pour améliorer l'accès à des soins de santé de base, mais nous savons bien qu'il reste encore tellement à faire. Les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur les changements climatiques sont un cadre volontariste. À nous de travailler d'arrache-pied pour les « implémenter ». C'est notre devoir pour les générations qui vont nous suivre. C'est notre devoir pour les générations qui vont nous suivre. C'est notre devoir aussi pour un monde plus sûr et plus respectueux de notre planète.

Les échanges économiques et le commerce international contribuent à la croissance et à l'emploi dans le monde. La liberté d'entreprendre, la liberté d'initiative et les échanges économiques sont la base du développement. Ils alimentent la recherche, ils permettent l'innovation technologique ou encore le renforcement du progrès médical.

Nous devons favoriser la transparence fiscale et bancaire. Nous devons lutter contre toutes les formes de corruption. Le capitalisme n'est pas spontanément vertueux. Des règles justes et transparentes sont nécessaires et, dans beaucoup de pays, aujourd'hui encore, les travailleurs ne sont pas considérés ni récompensés à leur juste valeur. Le capitalisme n'est pas une fin en soi. C'est un instrument que nous devons dompter, au service du développement humain. Ni plus, ni moins.

La situation économique mondiale comprime les budgets des États. Le travail est bien souvent trop lourdement taxé par comparaison avec d'autres sources de revenus. Pour cette raison, la Belgique, avec 10 autres pays de l'Union européenne, souhaite élaborer un système pour taxer les transactions financières. Nous devons réussir à lever les obstacles techniques et politiques. C'est une question, pour nous, d'élémentaire équité.

L'honneur de mon pays, avec d'autres, c'est de défendre des principes et des valeurs universels : la liberté, l'égalité, la tolérance, le respect, le sens du dialogue. Nous respectons pleinement les traditions, les cultures, les identités des différents peuples dans le monde et nous pensons dans le même temps que les valeurs universelles sont le socle commun rassembleur pour un monde plus juste et plus sûr. Nous croyons aussi aux vertus du multilatéralisme et de la recherche obstinée du consensus grâce au dialogue politique.

La Belgique est un membre actif, stable et loyal de la communauté internationale. Pour cette raison, nous sommes candidats à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2019-2020. J'espère de tout cœur que nous pourrons compter sur le soutien de très nombreux pays dans cette élection.

Je souhaite aussi remercier très chaleureusement le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son engagement au service de la paix et de la sécurité. Son intelligence et sa créativité lui ont permis de nous laisser un héritage solide, et je forme avec vous, déjà, le vœu que son successeur s'inscrive dans cette dynamique et veille à la bonne implémentation des objectifs de développement durable ou encore de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Un homme politique s'inquiète de la prochaine élection; un homme d'État pose des actes en pensant

à la prochaine génération. Soyons à la hauteur des espérances de nos concitoyens. Soyons à la hauteur des valeurs universelles. Efforçons-nous sans relâche d'agir en hommes d'État.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume de Belgique de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Charles Michel, Premier Ministre du Royaume de Belgique, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Anerood Jugnauth, Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice.

M. Anerood Jugnauth, Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Anerood Jugnauth, Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Jugnauth (Maurice) (*parle en anglais*) : Il me plaît tout d'abord d'adresser mes félicitations sincères à S. E. M. Peter Thomson pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je profite aussi de l'occasion pour exprimer ma profonde gratitude à S. E. M. Ban Ki-moon pour la manière exemplaire dont il a guidé l'Organisation en tant que Secrétaire général tout au long de la décennie écoulée. Puisqu'il quitte ses fonctions à la fin de l'année, je lui souhaite le meilleur dans ses futures activités. Il laisse derrière lui un riche héritage.

L'an dernier, l'Assemblée a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe de nouveaux critères appelés à façonner notre avenir. Nous sommes conscients de l'importance de chaque objectif, de chaque cible et de chaque indicateur pour œuvrer à un monde meilleur. Notre réponse collective et notre solidarité face aux défis qui se feront jour à mesure que nous tenterons de faire émerger un monde durable conditionneront notre réalisation des objectifs de développement durable. Chaque pays a ses priorités et devra élaborer son propre train de mesures pour atteindre les objectifs universels que nous nous sommes donnés.

Dans ce contexte, les Nations Unies auront un rôle important à jouer pour appuyer les efforts déployés par les pays à titre individuel. À Maurice, nous avons choisi de concentrer notre attention avant tout sur l'élimination des formes extrêmes de pauvreté. Mon gouvernement, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement, a déjà entrepris d'établir un registre social des personnes qui vivent dans des conditions très précaires et ont besoin de mesures et d'une assistance ciblées.

Pour la première fois, nous avons introduit dans le budget national de cette année une allocation de subsistance pour nos citoyens qui souffrent de pauvreté extrême, en appliquant un seuil de 2 720 roupies mauriciennes par adulte. Ce seuil est 40 % plus élevé que le seuil international d'extrême pauvreté de la Banque mondiale, qui s'établit à 3,10 dollars par personne à parité de pouvoir d'achat.

Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir et nous avancerons résolument vers la concrétisation de tous les objectifs de développement durable en travaillant avec le secteur privé et la société civile. Nous sommes déterminés à créer un système plus équitable, de façon à préserver l'état de droit et à garantir à tous un accès égal à la justice, conformément à l'objectif 16 sur la paix et la justice. L'ONU sera mise à l'épreuve dans la réalisation de cet objectif à l'échelle internationale, car nous sommes conscients des enjeux de la puissance contre le droit. Toutefois, Maurice persévèrera dans son combat en faveur des personnes vulnérables.

Pour un pays État insulaire en développement tel que le nôtre, l'objectif 13 sur les changements climatiques et l'objectif 14 sur les océans revêtent une importance capitale pour notre survie. Nous nous réjouissons d'avoir franchi la première étape requise pour l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Les 60 pays qui ont ratifié l'Accord sont responsables de 47,76 % des émissions mondiales. Pour les petits États insulaires en développement, il est crucial que l'Accord de Paris prenne effet au plus vite.

Dans les petits États insulaires en développement, l'industrie du tourisme fait face à des difficultés particulières en raison des effets néfastes du réchauffement planétaire. Il est essentiel pour nous de prendre des mesures afin de préserver les écosystèmes et la biodiversité du milieu marin et du littoral et de favoriser une utilisation propre et durable de nos océans. Maurice veillera à ce que les mesures qu'elle prendra dans l'intérêt de son économie maritime soient compatibles avec les principes de la durabilité.

Dans ce contexte, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que Maurice a accueilli, les 1er et 2 septembre, avec le concours de la Banque mondiale, la Conférence ministérielle africaine sur les économies maritimes et les changements climatiques. Le Communiqué de Maurice, qui rend compte des résultats de la Conférence, servira de contribution au Dialogue africain sur le Fonds vert pour le climat, qui doit se tenir le mois prochain au Cap. Maurice participera également aux débats du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, prévu le 15 octobre au Togo, ainsi qu'à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu du 7 au 18 novembre au Maroc.

Je voudrais souligner le fait que, au cours de cette Conférence, à Maurice, les ministres africains, de concert avec nos partenaires de développement, en particulier le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ont convenu qu'un ensemble de mesures d'assistance technique et financière était indispensable pour appuyer les économies océaniques et assurer la résilience des océans et des zones littorales face aux changements climatiques. Nous attendons avec intérêt l'adoption de ces mesures lors de la prochaine conférence sur les changements climatiques qui aura lieu au Maroc.

Il faudra, pour s'attaquer aux causes et aux effets des changements climatiques, faire preuve d'une grande détermination et d'une forte volonté politique, ainsi que de moyens extraordinaires, qu'il s'agisse de financement ou de transfert de technologie. Nous apprécions vivement les engagements pris par des pays comme la France et le Canada de financer la lutte contre les changements climatiques. Toutefois, l'accès à ces ressources doit être simplifié et tenir compte de la situation spécifique de chaque pays.

Il y a deux jours, Maurice et le Secrétariat du Commonwealth ont signé un accord avec le pays hôte portant sur la création, à Maurice, d'un pôle d'accès au financement de l'action climatique, comme cela avait été décidé à la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Malte en novembre 2015. Ce pôle aidera les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés à débloquer des fonds indispensables en matière d'action climatique.

Tous nos efforts pour rendre notre planète viable et laisser aux générations futures un héritage dont elles pourront être fières seront vains si nous ne sommes pas en mesure de maintenir la paix et la sécurité dans le monde et si nous ne respectons pas les principes inestimables de l'état de droit et de la démocratie. C'est pourquoi Maurice condamne avec force les multiples actes de terrorisme et d'extrémisme violent, sous toutes leurs formes.

Nous pensons qu'une réforme de l'ONU, notamment une réforme globale du Conseil de sécurité, est essentielle pour maintenir la capacité du monde à répondre efficacement aux menaces terroristes et aux nouvelles situations. Un Conseil de sécurité élargi et plus représentatif permettra de renforcer encore le rôle des Nations Unies dans la promotion de la paix, de la sécurité et de l'état de droit dans le monde entier. Maurice fait sienne la position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, telle qu'adoptée dans le Consensus d'Ezulwini. Nous pensons que l'injustice historique faite à l'Afrique en ce qui concerne sa représentation au Conseil doit être corrigée. Nous sommes également favorables à ce que les petits États insulaires en développement aient un siège dédié. En outre, Maurice appuie pleinement l'aspiration de l'Inde à un siège permanent.

Bien que la reconnaissance officielle de la Palestine par l'Organisation des Nations Unies en tant qu'observateur soit une évolution très positive, nous devons déployer des efforts inlassables pour parvenir à l'objectif de deux États distincts, indépendants, sûrs et viables, la Palestine et Israël, vivant côte à côte et en paix.

Maurice nourrit une conviction inébranlable dans la primauté de la Charte des Nations Unies et dans la légitimité d'un système multilatéral équitable et juste. Chaque nation a droit à la paix, à la justice, à l'état de droit et à la démocratie, et chaque être humain a le droit de jouir de droits humains fondamentaux. C'est la base sur laquelle se fonde la Constitution mauricienne. Ce

sont également les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La pleine réalisation de ces principes ne sera cependant pas possible tant qu'une décolonisation complète n'aura pas été opérée.

Il y a maintenant 48 ans, mon pays est devenu une nation libre et souveraine, un pays indépendant aux yeux du monde. Or, encore aujourd'hui, il n'est toujours pas en mesure d'exercer sa souveraineté sur certaines parties de son territoire, à savoir l'archipel des Chagos et l'île Tromelin. Avant d'accorder à Maurice son indépendance, le 12 mars 1968, le Royaume-Uni a illégalement, le 8 novembre 1965, amputé le territoire mauricien de l'archipel des Chagos, au prétexte de créer le soi-disant Territoire britannique de l'océan Indien. Cette mutilation a été opérée en violation du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale – résolutions 1514 (XV) du 14 décembre 1960, 2066 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966 et 2357 (XXII) du 19 décembre 1967.

La résolution 1514 (XV) affirme que toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. Elle interdit clairement le démembrement d'un territoire colonial avant son indépendance. En plus d'amputer cette partie intégrante de notre territoire, les Mauriciens qui vivaient dans l'archipel des Chagos ont été expulsés de force de leurs domiciles et transférés vers l'île principale de Maurice, au mépris total de leurs droits fondamentaux. Le Gouvernement mauricien est très sensible à leur situation douloureuse et à leur souhait justifié de se réinstaller dans l'archipel des Chagos, conformément à leur droit légitime en tant que citoyens de Maurice. Nous sommes déterminés à réinstaller ceux qui ont été expulsés de force de l'archipel dès qu'il sera de nouveau sous le contrôle effectif de Maurice, dans le plein respect de tous leurs droits et de leur dignité.

Ma délégation comprend le porte-parole des Mauriciens d'origine chagossienne. Il représente une communauté tout entière dont les droits fondamentaux ont été bafoués. Sa présence témoigne également du fait que la question de la souveraineté et celle du droit des Chagossiens mauriciens à retourner dans leur terre natale ne peuvent être dissociées. Maurice a toujours protesté contre l'amputation illégale de l'archipel des Chagos et a affirmé sans équivoque que l'archipel des Chagos, y compris l'île de Diego Garcia, faisait partie intégrante de son territoire, en vertu tant du droit mauricien que du droit international. De même, Maurice a toujours insisté pour que soit achevé le processus de décolonisation.

Depuis des décennies, Maurice appelle l'ancienne puissance coloniale à dialoguer avec nous pour trouver une solution juste et équitable, mais jusqu'à présent nos efforts sont restés vains. En dépit de la violation flagrante de la résolution 1514 (XV), le Royaume-Uni affirme que le maintien de sa présence dans l'archipel des Chagos est légal. D'un autre côté pourtant, le Royaume-Uni admet tacitement qu'il a agi de manière irrégulière en procédant au démembrement du territoire de Maurice, comme en témoigne l'engagement qu'il a donné à plusieurs reprises, selon lequel l'archipel des Chagos sera rendu à Maurice dès lors qu'il ne sera plus nécessaire aux fins de défense.

Cet engagement a été considéré comme juridiquement contraignant par le tribunal arbitral constitué pour connaître de l'affaire déposée par Maurice à l'encontre du Royaume-Uni en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui conteste la légalité de la zone marine protégée prétendument créée par le Royaume-Uni autour de l'archipel des Chagos. Toutefois, le Royaume-Uni n'a toujours pas honoré cet engagement. Il en modifie sans cesse les critères, lesquels sont fondés sur l'argument que l'utilisation de l'archipel des Chagos est encore nécessaire aux fins de défense.

Le tribunal arbitral a jugé que la création par le Royaume-Uni de cette prétendue zone marine protégée autour de l'archipel des Chagos enfreignait le droit international. Deux des arbitres ont conclu que, en amputant Maurice de l'archipel des Chagos en 1965, le Royaume-Uni n'avait fait aucun cas de l'intégrité territoriale de Maurice, en violation du droit à l'autodétermination, et que le Royaume-Uni n'était pas l'État côtier compétent pour l'archipel des Chagos. Cette conclusion n'a pas été contredite par les deux autres membres du tribunal arbitral.

L'Assemblée générale a un intérêt institutionnel direct en la matière, compte tenu du rôle historique et central qu'elle a joué dans le processus de décolonisation dans le monde entier. L'Assemblée générale a toujours une responsabilité en ce qui concerne l'achèvement du processus de décolonisation, y compris à Maurice. C'est pourquoi, à la demande du Gouvernement mauricien, l'Assemblée générale a inscrit à l'ordre du jour de sa soixante et onzième session le point 87, « Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de

l'archipel des Chagos de Maurice en 1965 ». Un avis consultatif aiderait l'Assemblée dans ses travaux sur la décolonisation, en général, et sur la décolonisation de Maurice, en particulier, en application des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Je tiens à insister sur le fait que la décision de recourir à cette mesure n'a pas été prise dans un esprit litigieux. Ce n'est pas la première fois qu'un avis consultatif de la Cour internationale de Justice est sollicité sur un tel sujet. À notre avis, cette procédure constitue un recours légitime et respecte les dispositions de la Charte et la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons noté que le Royaume-Uni a exprimé le souhait d'engager un dialogue avec Maurice afin de régler la question d'ici juin 2017. Maurice a toujours été convaincue de l'importance d'un véritable dialogue. Nous agissons de bonne foi et attendons que nos interlocuteurs fassent de même.

Nous pensons que l'Assemblée a le devoir de contribuer à l'achèvement du processus de décolonisation. Maurice estime qu'un avis consultatif de la Cour internationale de Justice au sujet de l'archipel des Chagos permettra assurément d'aider l'Assemblée générale à s'acquitter de cette responsabilité. Je tiens à remercier chaleureusement les États membres de l'Union africaine, les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 et la Chine, entre autres, qui ont ouvertement exprimé leur appui à mon pays. Je sais que lorsqu'il s'agit de justice, de dignité humaine et d'intégrité territoriale, l'Assemblée sera à la hauteur de sa mission. Nous partageons la position du Royaume-Uni concernant un système international fondé sur des règles. Toutefois, nous devons être cohérents, non seulement dans ce que nous disons, mais également dans ce que nous faisons.

La décolonisation de Maurice ne sera entièrement réglée que lorsque la question de Tromelin sera résolue. Nous avons eu un dialogue très constructif avec la France et l'exhortons à poursuivre ce dialogue avec nous afin de régler rapidement le différend qui nous oppose concernant cette île, dans l'esprit d'amitié qui a toujours marqué la relation entre nos deux pays.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'intégrité territoriale est un principe de droit international. L'Organisation des Nations Unies la reconnaît comme tel et il est de notre devoir de la faire respecter.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Pour terminer, je voudrais demander à l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies de défendre le droit à la justice, de démontrer qu'un monde meilleur et plus sûr n'est possible que s'il est compatible avec l'état de droit et de faire la preuve de leur engagement en faveur des principes énoncés dans la Charte.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Anerood Jugnauth, Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de Rodrigues et du développement national de la République de Maurice, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Sergey Lavrov.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il y a un an, à cette même tribune, à l'occasion de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, beaucoup a été dit concernant le stade critique auquel se trouvait le développement mondial. Le leitmotiv était la reconnaissance que l'humanité passait d'un ordre mondial bipolaire et unipolaire à un système des relations internationales démocratique et multipolaire afin de faire face aux menaces et aux défis communs que nous ne pouvons surmonter que grâce à des efforts conjoints. Il a été souligné à juste titre qu'il fallait modifier la philosophie même sur laquelle repose la communication entre États en évitant de s'ingérer dans les affaires intérieures des États ou d'imposer des modèles de développement à des pays et des peuples.

Malheureusement, bien qu'ayant reconnu ce fait, de nombreux pays occidentaux continuent de privilégier leurs idées profondément enracinées de mentorat, de domination, d'exclusivité et de poursuite de leurs propres intérêts par tous les moyens possibles au détriment d'une coopération juste et équitable. Nous voyons dans l'effusion de sang au Moyen-Orient et en Afrique du Nord les conséquences de cette arrogance et le sentiment d'infaillibilité qui habite ces pays lorsqu'ils cherchent à imposer des solutions unilatérales et irresponsables à des conflits complexes. Ils détruisent,

ce faisant, les fondements de la stabilité mondiale. Il est grand temps de tirer les enseignements nécessaires et d'empêcher que la Syrie ne sombre dans une situation encore plus tragique.

C'est en grande partie grâce à l'intervention et à l'assistance militaire de la Russie à la demande du Gouvernement légitime de la Syrie qu'il a été possible d'éviter l'effondrement des structures de l'État et la désintégration du pays sous l'assaut des terroristes. Notre participation a donné l'impulsion à la mise en place du Groupe international de soutien pour la Syrie, qui vise à lancer un processus politique digne de ce nom, afin que les Syriens puissent décider eux-mêmes de l'avenir de leur pays par le biais d'un dialogue ouvert à tous les groupes ethniques et religieux. Cet impératif a été reconnu dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et est énoncé dans les accords conclus récemment entre la Russie et les États-Unis en tant que coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie. Nous remercions tous ceux qui nous ont soutenus dans ces efforts.

Il est désormais essentiel d'empêcher que ces accords ne tombent à l'eau en menant une enquête objective et impartiale sur les incidents qui se sont produits à Deïr el-Zor et à Alep. Ces incidents compromettent les accords, d'autant plus qu'il y a un bon nombre d'acteurs qui sont désireux de saboter tant les accords que le règlement du conflit en Syrie dans son ensemble. Il est essentiel de respecter la demande du Conseil de sécurité s'agissant de faire la distinction entre ce qu'on appelle l'opposition modérée et les terroristes. À cet égard, une responsabilité particulière incombe aux États-Unis et aux membres de la coalition qu'ils dirigent.

Si nous voulons vraiment résoudre la crise syrienne et remédier à l'épouvantable situation humanitaire, il faut éliminer l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et les groupes extrémistes qui leur sont associés. C'est là essentiel, si nous voulons parvenir à une cessation des hostilités et à la réconciliation nationale. Il est aujourd'hui inacceptable de reporter les négociations intra-syriennes et d'imposer des conditions préalables. Il faut se conformer à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

Saboter le processus, en particulier en recourant à des forces extérieures avec leurs conseillers et leurs partisans, ternit la réputation de l'Organisation des Nations Unies et nous conduit à penser que le fond de la question réside en fait dans une tentative de modifier le régime. Nous avons vu ce genre de jeu à somme nulle en Ukraine, qui est très proche de nous, dans les tentatives inconstitutionnelles qui ont été faites pour renverser le Gouvernement et aujourd'hui dans le refus de l'Ukraine d'honorer l'Accord de Minsk du 12 février 2015. Dans l'ensemble, la tentative d'utiliser ces conflits pour atteindre des objectifs géopolitiques égoïstes saute aux yeux de tout le monde.

La dernière réunion du Groupe de contact nous donne des raisons de rester très prudemment optimistes. De manière plus générale, ce n'est qu'en mettant en œuvre tous les accords de bonne foi que nous pourrons avoir, dans la zone euro-atlantique, une sécurité égale et indivisible et une coopération mutuellement bénéfique, comme le disait l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, il y a près de 20 ans. Ni l'OTAN ni l'Union européenne ne sauront se substituer à une véritable unification des efforts collectifs dans l'intérêt de tous, sans perdants ni gagnants.

Par ailleurs, il est tout aussi inacceptable de prendre en otage les compétitions sportives, qui ont toujours rapproché les peuples et renforcé l'amitié et la confiance mutuelle, pour des raisons d'ambitions politiques. Les tentatives de manipuler les résultats des épreuves sportives n'honorent pas ceux qui affichent leur allégeance à une compétition honnête, mais en fait foulent au pied les principes de l'Assemblée générale appuyant l'indépendance et l'autonomie du sport.

Nous ne pouvons pas, dans le monde d'aujourd'hui, nous laisser guider par la philosophie des antihéros de la dystopie de George Orwell *La Ferme des animaux*, où tous les animaux sont égaux, mais certains « plus égaux » que d'autres. Dans ce monde éclairé du XXIe siècle, il est tout simplement indécent de vouloir en remontrer à tout le monde, tout en se réservant le droit de recourir au dopage dans le sport, de se lancer dans des aventures unilatérales en contournant l'Organisation des Nations Unies, de se livrer à des expériences géopolitiques au prix de millions de vies humaines, de soumettre tout le monde – y compris ses plus proches alliés – à un chantage extraterritorial pour promouvoir ses intérêts financiers, et même de prétendre fixer les critères de grandeur d'un pays. Tout cela est indigne, ce me semble, des principes de liberté et d'égalité, sur la base desquels les grandes nations se sont développées, et au nom desquels leurs élites menacent le monde entier aujourd'hui.

Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire du prononcé des décisions du Tribunal de Nuremberg. Cet anniversaire doit servir à nous mettre

en garde contre l'oubli des enseignements de la Seconde Guerre mondiale et des conséquences catastrophiques des velléités consistant à vouloir décider du sort du monde en portant atteinte aux intérêts légitimes des autres États et des autres peuples. L'on ne peut pas se retrancher derrière un souci de la liberté d'expression et du droit de réunion pacifique pour fermer les yeux sur les mouvements radicaux qui prêchent une idéologie nazie et sont favorables à la glorification des nazis et de leurs complices. La persistance de ces instincts pervers exige des efforts soutenus visant à faire barrage à l'avancée du néonazisme et du revanchisme, à renforcer l'harmonie interethnique et interculturelle et à rallier la jeune génération autour des idées de justice et d'égalité. Nous invitons à cet égard tout le monde à prendre part au dix-neuvième Festival mondial de la jeunesse et des étudiants qui se tiendra à Sotchi en octobre 2017.

L'hégémonie n'a pas sa place dans l'avenir, si nous voulons que ce soit un avenir équitable où chacun puisse choisir sa propre voie de développement. Cela implique qu'il faut apprendre à respecter ses partenaires et à respecter la diversité des cultures et des civilisations du monde contemporain. Cela implique un retour aux sources : aux normes et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et d'autres instruments de cette Organisation mondiale. Nous avons réaffirmé notre engagement envers cette conception dans la Déclaration de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine sur la promotion du droit international, signée le 25 juin. Le respect des principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États doit être la mesure de l'intégrité et de la légitimité de tout membre de la communauté mondiale.

Sauf à renoncer à la philosophie de l'exclusivisme et de la permissivité, il est naïf de compter relever des défis mondiaux tels que la lutte contre le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive et d'autres menaces transfrontalières. Les deux poids deux mesures n'ont pas leur place dans la lutte contre le terrorisme. Celle-ci passe nécessairement par un véritable effort collectif universel visant à créer un large front contre le titerrorisme, comme le Président Poutine l'avait proposé l'an dernier de cette tribune (voir A/70/PV.13). Les tragédies que connaissent l'Iraq, la Libye, le Yémen et la Syrie ont démontré qu'il fallait mettre un terme aux tentatives opportunistes tendant à utiliser des extrémistes pour promouvoir certaines doctrines géopolitiques. Avant qu'il ne soit trop tard, nous devons nous employer à lutter contre la propagation de l'idéologie terroriste et extrémiste, qui tient littéralement des jeunes en otage dans différentes régions du monde. Nous sommes actuellement attelés à la rédaction d'un projet de résolution du Conseil de sécurité appelant à mobiliser les efforts pour lutter contre ce fléau, et nous réjouissons d'avance de l'appui des Membres.

L'élimination des facteurs de radicalisation serait facilitée considérablement par le règlement du conflit israélo-palestinien. Nous devons sortir de cette impasse profonde, comme y appelle la déclaration du Quatuor pour le Moyen-Orient en date du 1er juillet 2016. Nous appelons à la mise en œuvre des recommandations qui y sont contenues.

Nous sommes également gravement préoccupés par l'évolution de la situation dans le domaine de la non-prolifération des armes et de la maîtrise des armements. Alors que l'objectif le plus important consiste à maintenir la stabilité stratégique dans toutes ses composantes, on essaie d'y substituer des slogans populistes appelant au « zéro nucléaire ». Nous constatons qu'un certain nombre de pays dotés d'arsenaux nucléaires ne participent pas aux traités existants et ne les respectent pas. Le traité fondamental, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est sérieusement remis en question, et les parties à ce Traité ont de plus en plus de mal à parler le même langage, d'autant que certaines puissances nucléaires torpillent le moindre compromis en vue de l'engagement des négociations sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient.

La Russie a toujours préconisé, quant à elle, que l'humanité soit libérée de la menace des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Cependant, les progrès du désarmement nucléaire doivent être réalisés compte dûment tenu de la totalité des facteurs influant sur la stabilité stratégique, y compris l'incidence du déploiement unilatéral de systèmes de défense antimissile mondiaux, la mise au point d'armes stratégiques offensives non nucléaires, la menace de déploiement d'armes dans l'espace, l'incapacité d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le déséquilibre croissant des armes classiques en Europe.

Nous prenons note de l'appui croissant dont bénéficie notre initiative visant à élaborer une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. De négociations sérieuses sur cette question ainsi que sur le projet de

traité sino-russe sur le non-déploiement d'armes dans l'espace contribueraient nous faire sortir de l'impasse dans laquelle se trouve l'organe principal qu'est, au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, la Conférence du désarmement. Nous appelons également à un examen de fond de nos propositions sur le perfectionnement de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

Les pays membres de l'OTAN ont acculé le régime de maîtrise des armements classiques en Europe au statu quo. Nos tentatives visant à le sauver se sont heurtées à une vive opposition idéologique. Toutes les propositions visant à revenir à l'examen de cette question n'auraient de sens que si l'OTAN reconnaissait l'inutilité absolue des ultimatums lancés en vue d'obtenir des avantages unilatéraux. Nous restons toujours ouverts à un dialogue équitable et mutuellement respectueux avec l'OTAN, y compris dans le cadre de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Il faut s'employer à renforcer la stabilité et à assurer une sécurité égale et indivisible dans d'autres régions du monde, notamment dans la région de l'Asie-Pacifique. Les agissements récents de la Corée du Nord, qui constituent une violation des résolutions du Conseil de sécurité, doivent cesser. Nous demandons à Pyongyang de renoncer à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles et de réintégrer le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Toutefois, il est inadmissible que l'on se serve de cette situation comme prétexte à une militarisation massive de l'Asie du Nord-Est, où les États-Unis ont déployé une autre série de systèmes de missiles de défense globale. Toutes les parties doivent s'abstenir de toute nouvelle escalade et s'engager sur la voie du règlement politique et diplomatique de la question nucléaire sur la péninsule coréenne grâce à la reprise des pourparlers.

Nous allons poursuivre le dialogue dans le cadre du Sommet de l'Asie orientale sur la mise en place dans la région Asie-Pacifique d'un dispositif régional de sécurité et de coopération non fondé sur des blocs. Un certain nombre de pays participants, y compris la Russie, l'Inde, la Chine et l'Indonésie, ont présenté leurs points de vue à cet égard. Nous invitons les pays de la région à se mettre d'accord sur les moyens de mettre en œuvre l'initiative présentée par le Président Poutine, consistant à établir un vaste partenariat eurasiatique avec les pays de l'Union économique eurasienne, d'autres membres de la Communauté d'États indépendants, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres États intéressés. Je tiens à souligner que cette initiative est ouverte à tous et pleinement compatible avec les plans décrits précédemment visant à créer un espace économique et humanitaire commun entre la Russie et l'Union européenne. Elle implique de travailler sur la base des règles et principes de l'Organisation mondiale du commerce, à la différence d'autres projets obéissant à la logique des blocs exclusifs, en matière de commerce et d'investissements privés, qui risque de saper l'unité du système commercial mondial.

Nous allons continuer à promouvoir un programme fédérateur dans le cadre de diverses instances internationales – notamment l'Organisation des Nations Unies, le Groupe BRICS – Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud –, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et le Groupe des Vingt (G20). Le sommet récent de Hangzhou a confirmé le caractère d'enceinte mondiale de premier plan que revêt le G20 dans le domaine de l'économie et de la finance. Nous remercions la présidence chinoise, qui a tout mis en œuvre pour utiliser efficacement cette enceinte représentative aux fins d'échanges de vues sur les questions clefs relatives à l'économie mondiale et sur des politiques visant à promouvoir de tels accords à l'avenir dans le cadre du format universel de l'Organisation des Nations Unies.

Le grand événement, au sein des activités des Nations Unies, a été la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. La mise en œuvre volontaire des contributions déterminées au niveau national devrait permettre de réaliser les objectifs de l'Accord, à savoir contenir l'élévation des températures de la planète au-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Il convient d'élaborer des règles et des procédures claires en vue de la mise en œuvre réussie des dispositions de l'Accord de Paris, en tenant compte des intérêts de tous les pays participant à ce processus. Dans ce contexte, la priorité consiste à mettre en place des mécanismes de marché et autres destinés à permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en application des dispositions de l'article VI de l'Accord.

En dernière analyse, cela serait crucial pour prévenir toute violation de l'environnement compétitif ainsi que le transfert d'industries et de modes de production polluants d'un pays à l'autre, car ils constituent des entraves à la réalisation des objectifs de développement durable.

L'ONU a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et développer une coopération internationale équitable. Aujourd'hui, cela englobe tous les domaines de la vie internationale, notamment les communications, les aspects politiques et militaires de la sécurité, la protection du climat, le règlement des conflits, le maintien de la paix, la protection des libertés et des droits fondamentaux de la personne, le développement durable, la réglementation des technologies de l'information et la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la corruption. Sont également concernées des questions qui vont de l'élimination des maladies infectieuses à la nécessité de garantir la responsabilité sociale des entreprises et à la promotion du progrès scientifique et technique.

En outre, il est évident que l'ONU doit promouvoir le dialogue civil pour renforcer le pluralisme, les cultures et les traditions, et qu'elle doit jouer un rôle catalyseur pour favoriser le progrès dans les domaines scientifique et artistique. Nous voulons préserver l'humanité dans toute sa richesse et sa diversité. Cet objectif doit constituer la base de notre action collective. Il doit devenir un impératif en matière de développement durable et un encouragement à améliorer la gouvernance mondiale et à démocratiser véritablement les relations internationales.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Ban Ki-moon, qui a déployé des efforts considérables, en sa qualité de Secrétaire général, pour renouveler l'ONU en prenant des mesures appropriées. Nous estimons que le nouveau Secrétaire général apportera également une précieuse contribution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Edward Nalbandian, Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie.

M. Nalbandian (Arménie) : Je tiens à féliciter M. Peter Thomson, Président de l'Assemblée générale à la présente session, et à lui souhaiter plein succès. Je tiens également à remercier son prédécesseur, M. Moggens Lykketoft. Je saisis cette occasion pour exprimer notre haute appréciation au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour sa direction réussie des travaux de l'Assemblée.

Il y a deux jours, l'Arménie a célébré le vingt-cinquième anniversaire de son indépendance. Durant cette courte période, beaucoup a été fait pour renforcer les institutions démocratiques, la primauté du droit, la bonne gouvernance, la protection des droits de l'homme et faire avancer les réformes économiques. Nous avons aussi été en mesure d'accomplir des progrès significatifs en ce qui concerne le programme de développement économique et social. Cependant, il reste encore des défis à relever. Les besoins des groupes socialement les plus vulnérables ont été placés au centre de la stratégie de développement prospective pour 2014-2025. De même, notre gouvernement a lancé un plan d'action pour une stratégie nationale sur la protection des droits de l'homme. À cet égard, l'Arménie continue de travailler activement avec tous les mécanismes de l'ONU chargés de promouvoir les droits de l'homme, y compris les procédures spéciales et les organes conventionnels.

Notre nouvelle réforme constitutionnelle, qui a été élaborée dans le cadre d'un processus inclusif basé sur de larges concertations publiques et visant à mettre en place de nouveaux systèmes améliorés de gouvernance, plus transparents et responsables, a été approuvée par un référendum national organisé en décembre dernier et saluée par les organismes internationaux compétents.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'ONU a un rôle considérable à jouer pour modifier un environnement, qui a été propice à l'intolérance, à la discrimination raciale, à la xénophobie, à l'extrémisme violent et au terrorisme. À maintes occasions, l'Arménie a condamné les crimes commis par Daech et d'autres groupes terroristes qui menacent les peuples dans la région et au-delà. La guerre en Syrie a des incidences dévastatrices sur la population civile, notamment les minorités nationales et religieuses confrontées à une menace existentielle qui prend la forme de crimes liés à leur identité. La violence n'épargne pas les Syriens d'origine arménienne, qui sont nombreux à avoir perdu la vie. Des habitations, des églises, des écoles et des institutions culturelles arméniennes ont été détruites.

Il y a 100 ans, des réfugiés arméniens ont trouvé refuge dans de nombreux pays arabes après le génocide arménien. Aujourd'hui, des milliers d'Arméniens, ainsi que d'autres peuples du Moyen-Orient, sont une fois de plus contraints de fuir leurs foyers. Ils sont plus de 20 000 à avoir quitté la Syrie pour venir se réfugier en Arménie. Nous savons donc ce que signifie le fait d'être réfugié et d'accueillir des réfugiés. Le Gouvernement arménien a entrepris des efforts considérables pour venir en aide aux réfugiés et faciliter leur intégration. Nous estimons que la coopération internationale doit être mobilisée pour lutter efficacement contre les problèmes que posent les déplacements massifs. La

mise en œuvre intégrale des engagements pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), adoptée il y a quelques jours par l'Assemblée, constitue une étape importante à cet égard.

Nous tenons à souligner l'importance que revêt la lutte contre les causes profondes des déplacements massifs de populations en œuvrant à la prévention des crimes contre l'humanité, au règlement pacifique des différends et à l'élaboration de solutions politiques durables. L'Arménie appuie l'élaboration de mécanismes de prévention et y contribue, en particulier en proposant régulièrement des projets de résolution sur la prévention du génocide au Conseil des droits de l'homme.

En tant que nation qui a connu le premier génocide du XXe siècle et doit faire face au déni constant de cette horreur, l'Arménie réaffirme son ferme appui à la lutte contre l'impunité du crime de génocide. L'année 2016 marque le premier anniversaire de l'adoption de la résolution 69/323, dont l'initiative a été prise par l'Arménie, qui proclame le 9 décembre Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime.

Alors que la menace de la violence continue de se répandre dans divers endroits du monde, il est crucial de renforcer l'efficacité de nos efforts conjoints visant à réaliser la paix et la sécurité. Sur cette base, l'Arménie participe à un certain nombre d'initiatives mises en place par l'ONU et d'opérations de paix établies par l'Organisation, contribuant ainsi activement et de la plus directe des manières au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Comme l'a récemment souligné le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, « L'appui de l'Arménie est important non seulement parce qu'elle apporte sa contribution, mais également du fait de son histoire et des problèmes qu'elle a dû surmonter ». En effet, l'histoire nous a enseigné que la sécurité des uns est étroitement liée à celle des autres.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'adoption des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que le trentième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement. Cette dernière rappelle :

> « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en vertu duquel ils ont le droit de déterminer librement leur statut politique et d'assurer librement leur développement économique, social et culturel. » (*résolution 41/128, annexe, sixième alinéa du préambule*).

Chacun sait que la Charte des Nations Unies définit le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes comme un but de l'Organisation.

Les interventions militaires agressives de certains États contre les aspirations pacifiques de populations qui souhaitent exercer leur droit à l'autodétermination ne font que légitimer ces aspirations et priver les agresseurs de toute autorité sur ces populations. L'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable a souligné à juste titre que l'autodétermination ne doit pas être considérée comme un facteur de conflit, mais qu'au contraire, les conflits sont la conséquence de la violation du droit à l'autodétermination.

L'Azerbaïdjan refuse obstinément de reconnaître le droit du peuple du Haut-Karabakh à l'autodétermination. Dans le cadre de sa politique de nettoyage ethnique et d'agression, qui a commencé à la fin des années 80 et a marqué le début des années 90, l'Azerbaïdjan a massacré et expulsé de chez eux un grand nombre d'Arméniens. Andrei Sakharov, lauréat du prix Nobel de la paix, a décrit ces actes comme constituant une nouvelle menace de génocide contre le peuple arménien.

Cette année encore, début avril, en violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu, l'Azerbaïdjan a lancé une nouvelle agression à grande échelle contre le Haut-Karabakh, ciblant aveuglément des infrastructures civiles et la population. Parmi les victimes, il y a avait un enfant de 12 ans et une femme âgée de 92 ans. Trois soldats des forces armées du Haut-Karabakh capturés ont été décapités à la mode de Daech, dans une scène dont les images ont ensuite été montrées dans les villes et villages, et ensuite diffusées dans les médias sociaux. En outre, le dirigeant azerbaïdjanais a publiquement décoré les auteurs de ce crime. Durant l'échange des corps des défunts opéré entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan, sous médiation du Comité international de la Croix-Rouge, il a été constaté que les corps transférés par la partie azerbaïdjanaise portaient des signes indéniables de torture et de mutilations. Ces atrocités inqualifiables vont à l'encontre de toutes les normes les plus fondamentales du monde civilisé et constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire.

L'agression commise en avril a gravement compromis le processus de paix. Pour rétablir la confiance et œuvrer en vue d'un règlement pacifique du conflit, des mesures doivent être prises pour prévenir l'emploi de la force et créer les conditions propices à la promotion du processus de paix. C'était là le principal objectif des deux réunions au sommet sur le Haut-Karabakh qui ont eu lieu à Vienne en mai et à Saint-Pétersbourg en juin. Il est impératif de mettre en œuvre ce qui a été particulièrement mis en exergue et arrêté durant ces réunions : premièrement, le plein respect des accords trilatéraux de cessez-le-feu de 1994 et 1995, qui ne sont pas limités dans le temps; deuxièmement, la création d'un mécanisme d'enquête sur les violations du cessez-le-feu; troisièmement, l'élargissement des prérogatives du Représentant personnel du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Envers et contre tout, la population du haut-Karabakh a réussi à se défendre et à créer une société libre et démocratique.

L'Arménie, avec les pays médiateurs – la Russie, les États-Unis et la France –, qui sont les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, continuera de s'efforcer de trouver un règlement exclusivement pacifique au conflit dans le Haut-Karabakh. Les Coprésidents ont proposé une formule plutôt civilisée de règlement : des bulletins de vote, pour remplacer les balles. La proposition énoncée par les Présidents des pays coprésidant ce processus prévoit que la définition future du statut juridique définitif du Haut-Karabakh prenne la forme d'une expression juridiquement contraignante de la volonté de sa population. Le type de mentalité qui soutient une barbarie médiévale comme celle à laquelle on a assisté en avril, a des difficultés à accepter les méthodes civilisées du monde moderne.

L'Arménie se félicite de l'intégration du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui constitue une mesure importante de promotion d'un développement durable et sans exclusive. Le Gouvernement arménien a adopté une stratégie nationale afin de veiller à la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne et d'en faire une partie intégrante de nos politiques.

Nous déplorons les politiques qui prônent le recours à des mesures économiques unilatérales comme moyen de pression politique. Le Programme 2030 confirme une fois encore que de telles mesures sont préjudiciables au développement durable. Le blocus terrestre imposé unilatéralement à l'Arménie par la Turquie est une violation flagrante du droit international. Il continue d'entraver gravement les voies de communication et le transit régionaux, la coopération économique et l'intégration.

L'Arménie salue le rôle central joué par les Nations Unies dans la mise en œuvre du nouvel et ambitieux Programme 2030. Nous ne sous-estimons pas les défis auxquels nous sommes tous confrontés, et inversement, nous ne devons pas minimiser les débouchés. Avec plus de 70 ans d'existence de l'ONU, nous devons faire montre de la même perspicacité et de la même vision pour préserver l'avenir de l'Organisation et assurer le meilleur avenir possible aux peuples des Nations Unies. L'Arménie est pleinement attachée à ces objectifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Frank-Walter Steinmeier, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

M. Steinmeier (Allemagne) (*parle en allemand; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Pour beaucoup trop d'entre nous, le monde est devenu un endroit peu sûr. Les défis auxquels nous sommes confrontés semblent énormes et, parfois, il semble vain de chercher une issue aux nombreux conflits que nous connaissons autour de nous. Toutefois, nous avons tous le choix, nous qui sommes ici, aujourd'hui, en notre qualité d'hommes politiques. Le choix entre résignation et engagement, face à ces crises, entre isolement et coopération multilatérale, entre nombrilisme national et partage des responsabilités les uns avec les autres.

Nous avons le choix : allons-nous renoncer aux progrès civilisationnels accomplis par la génération des pères fondateurs de l'ONU après avoir fait l'expérience de deux guerres mondiales et retourner au XIXe siècle? Allons-nous retourner à l'ère des alliances fragiles, des alliances de circonstance et des rapports de force entre États nations? Ou allons-nous poursuivre sur notre lancée et travailler, ensemble, à relever les défis du XXIe siècle, qu'il s'agisse des migrations, des changements climatiques ou du terrorisme?

À la lumière des réunions dramatiques de cette semaine sur la Syrie, je voudrais ajouter que nous pouvons aussi faire le choix entre mettre notre confiance dans la force de la diplomatie et hausser les épaules, résignés, face aux nombreux conflits qui font rage autour de nous, en Syrie, en Libye, au Yémen, ou

dans l'est de l'Ukraine. Allons-nous baisser les bras et laisser ces conflits dégénérer encore davantage? Ou allons-nous assumer nos responsabilités et continuer de travailler à des solutions malgré tous les revers? À nous de choisir.

En Europe aussi nous avons un choix à faire, maintenant que le Royaume-Uni a fait le sien en décidant de quitter l'Union européenne. Allons-nous maintenant lutter pour que l'Union reste unie? Ou allons-nous permettre que ce merveilleux projet de paix, ce projet de société, s'écroule encore une fois, ou même permettre aux populistes de nous diviser? C'est à nous de choisir.

En Asie, également, où de nouvelles puissances se livrent à une lutte d'influence, il y a aussi un choix à faire. Pensent-elles que leur avenir dépendra uniquement de leur propre force? Ou bien la clef d'un avenir radieux et de la sécurité dans la coopération se trouve-t-elle dans leur participation à l'ordre international? C'est à nos partenaires asiatiques de choisir.

Les États-Unis ont aussi un choix à faire dans six semaines. Là aussi, il s'agit de choisir entre la possibilité d'un retrait – à supposer qu'elle existe – de ce monde qui croule sous les crises, ce que certains appellent de leurs vœux, et la coopération avec les partenaires internationaux pour trouver des solutions aux problèmes du monde. Ce choix nous importe à tous. Il nous faut choisir entre le retrait, la résignation, l'isolationnisme, ou alors le partage des responsabilités, pour un avenir meilleur.

Trouverons-nous ou non des solutions durables aux grands défis urgents à relever? Cela dépend des choix que nous ferons. Je veux parler en particulier, en l'occurrence, de la crise syrienne et de la question des réfugiés et des migrants. Toutefois, bien au-delà de la gestion des crises aiguës, nous devons aussi choisir quelle direction le monde doit prendre, et dans quel type d'ordre international nous allons vivre à l'avenir.

L'objectif et les grandes lignes de la politique étrangère allemande sont clairs : nous voulons donner forme à un monde juste et pacifique, et nous voulons lui donner forme ensemble avec tous nos partenaires qui partagent cet objectif. L'ONU est et restera pour nous l'instance cardinale pour ce faire. Dans le contexte de toutes ces réunions de crise, je retrouve de l'espoir dans le fait qu'ici aux Nations Unies, nous ayons fait un choix important sur la direction que nous voulons prendre, c'est-à-dire, le bon choix.

Nous avons fait le choix de l'unité, de la viabilité et de la transformation avec le document que nous avons adopté l'année dernière : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme 2030 est un pacte mondial sur l'avenir du monde, c'est le point focal, le point de convergence de nos efforts communs. Notre action doit être fondée sur les droits de l'homme, l'état de droit et la lutte contre la pauvreté et la discrimination. Nous inscrirons également la question de la justice dans le monde à l'ordre du jour du Groupe des Vingt lorsque nous en assumerons la présidence en 2017.

Je tiens à adresser nos remerciements au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui est à l'origine du Programme 2030. Nous tenons à le remercier également de l'importance qu'il accorde à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, un accord historique que le Parlement allemand a ratifié en début de semaine. À quel autre endroit qu'ici, à l'ONU, pourrions-nous démontrer que la coopération, à elle seule, permet de faire des progrès en faveur de la justice et de la viabilité, de la paix et de la sécurité. La Charte des Nations Unies et le droit international nous donnent les bases nécessaires pour le faire.

La Corée du Nord a commis, de manière répétée, des violations flagrantes de principes cardinaux du droit international. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques le dernier essai nucléaire mené par ce pays. Nous ne pouvons accepter qu'un pays quel qu'il soit mette en péril la sécurité dans cette région.

L'ONU offre les outils nécessaires à l'action que nous menons ici, à New York, et dans les régions frappées par des crises. En Libye et au Yémen, nous appuyons les efforts inlassables déployés par les Envoyés spéciaux du Secrétaire général en vue de trouver des solutions politiques. En Syrie, il est évident que, sans le travail dévoué de l'ONU et de ses experts, les souffrances seraient encore plus grandes aujourd'hui et l'espoir de trouver une solution encore plus mince. L'espoir suscité la semaine dernière par le cessez-le-feu s'est à nouveau dissipé, suite à l'attaque meurtrière, cynique et méprisable dont des travailleurs humanitaires ont fait l'objet il y a quelques jours.

Aujourd'hui, la situation ne pourrait être plus grave. Nous devons une nouvelle fois faire un choix. Parviendrons-nous à faire le premier pas en vue d'un cessez-le-feu qui rendrait enfin possible l'accès des travailleurs humanitaires à la population, de façon que celle-ci puisse recevoir l'aide nécessaire à sa survie?

À cette fin, j’ai proposé un accord sur l’interdiction des vols militaires pendant une période de plusieurs jours. Les forces aériennes d’Assad doivent mettre fin à leurs attaques. Je considère que Moscou a également la responsabilité d'oeuvrer en ce sens. Si nous ne réussissons pas, tous les efforts visant à trouver une solution politique en Syrie seront alors ensevelis sous une avalanche de bombes. C’est pourquoi, bien qu’ils n’aient pas abouti hier, nos efforts visant, dans le cadre du Groupe international de soutien pour la Syrie, à obtenir un cessez-le-feu doivent être poursuivis.

Tandis que la communauté internationale travaille d'arrache-pied à New York en vue d'un cessez-le-feu, Al-Assad continue de pulvériser Alep sous les bombes, ce qui démontre une fois de plus que l'on ne peut pas et que l'on ne doit pas permettre que le régime d’Assad décide de l’avenir de la Syrie. Néanmoins, nous ne pouvons pas non plus laisser des puissances voisines ou éloignées se servir du conflit pour redessiner la carte politique et ethnique du Moyen-Orient. Les frontières extérieures de la Syrie doivent être maintenues, et nous ne devons pas laisser tracer de nouvelles frontières intérieures. Les parties, dans le pays et dans la région, peuvent – et doivent, du reste – faire connaître leurs intérêts légitimes. Cependant, il faut trouver un juste équilibre entre ces intérêts. S'arc-bouter sur l'une quelconque des nombreuses vérités absolues proclamées ne peut en rien nous rapprocher de la paix. Je le répète et tiens à être clair : il n’y aura aucun vainqueur dans cette guerre.

Face à tant de souffrances, nous nous devons d’essayer sur-le-champ d’améliorer le sort tragique des Syriens. L’Allemagne est actuellement l'un des principaux donateurs d’aide l’humanitaire. Nous avons débloqué à ce jour environ 2,5 milliards de dollars pour la Syrie et ses voisins. Nous nous sommes employés en particulier à contribuer à la stabilisation de zones d'Iraq libérées de l’État islamique. À Tikrit, nous avons uni nos efforts avec ceux des organismes des Nations Unies pour reconstruire des écoles et des puits afin que quelque 90 % de ceux qui ont fui puissent rentrer. À Ramadi, nous concentrons notre action sur l’élimination des mines non explosées. S’agissant de Mossoul, nous nous préparons en ce moment à aider les forces locales à commencer à reconstruire la ville, qui, nous l’espérons, sera bientôt libérée. Dans le même temps, nous encourageons l’accès à l’éducation et au marché de l’emploi dans les pays voisins de la Syrie – la Turquie, la Jordanie et le Liban – afin que la population puisse avoir un avenir dans sa propre région.

En 2015, nous avons offert un accueil et un refuge en Allemagne à plus de 1 million de personnes. Nous avons commencé à offrir une formation aux réfugiés pour qu’ils acquièrent les compétences nécessaires afin de reconstruire leurs villes. L’objectif est de faire en sorte que la foi qu'ils peuvent avoir en un avenir sur leur propre sol ne demeure pas qu'un simple espoir mais puisse devenir réalité.

Notre réponse, face aux déplacements de réfugiés et aux migrations, doit être d'oeuvrer en commun, à l’échelle mondiale, dans une complète lucidité devant l’avenir. À l’évidence, le défi sera d’autant plus grand que les conflits, les difficultés et la pauvreté persistent. C’est pourquoi nous devons nous attaquer ensemble aux causes profondes. De plus, nous devons améliorer le cadre stratégique des efforts internationaux de gestion des déplacements de réfugiés et des migrations. En notre qualité de coprésident, avec le Maroc, du Forum mondial sur la migration et le développement, nous voulons apporter notre contribution au cours des deux prochaines années. Dans le cadre de la table ronde de Berlin sur les réfugiés et la migration, nous axons nos efforts sur l’amélioration des structures d’aide humanitaire.

À la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants organisée le 19 septembre, l’Assemblée générale a pris d'importantes décisions en vue, là encore, de nouvelles actions communes. Nous tenons à adresser nos remerciements au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et au Président des États-Unis d’Amérique, M. Barack Obama, qui ont organisé, le 20 septembre, le Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés, conjointement avec l’Allemagne, le Canada, l’Éthiopie, la Jordanie, le Mexique et la Suède.

Nous devons également donner un nouveau souffle au dialogue et à la coopération en Europe. De nouvelles fractures se sont fait jour sur notre continent suite à l’annexion de la Crimée par la Russie en violation du droit international, et au conflit dans l’est de l’Ukraine. Les conditions de sécurité ont changé, et nous devons réagir. Nous devons, premièrement, mieux nous préparer à nous défendre. Dans le même temps, nous devons également dialoguer. Conjointement avec la France, la Russie et l’Ukraine, nous avons œuvré sans relâche dans le cadre du format Normandie pour parvenir à un règlement politique du conflit en Ukraine. Des progrès ont finalement été obtenus avec l’accord-cadre sur le désengagement des forces du Groupe de

contact trilatéral, qui a été ratifié cette semaine. Un cessez-le-feu n'est pas la seule condition nécessaire pour l'application de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, mais nous ne pouvons réaliser aucune avancée au niveau politique si l'on ne fait pas taire les armes.

L'enjeu, néanmoins, est bien plus grand. Nous devons prendre conscience du fait qu'une sécurité véritable et durable en Europe peut uniquement prendre la forme d'une sécurité dans la coopération. C'est pourquoi, comme je l'ai proposé, nous devons nous attacher davantage à la maîtrise des armements en Europe. Ces efforts ne sont pas censés se substituer aux obligations qui n'ont pas encore été honorées. Je pense plutôt aux nouveaux défis, aux nouvelles technologies et aux nouvelles menaces, dont un grand nombre ne sont pas même mentionnés dans les documents existants. Notre objectif est de permettre à tous de connaître la sécurité.

Alors que nous cherchons à renforcer le dialogue entre l'Est et l'Ouest, particulièrement en ces temps difficiles, nous assumons cette année la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il s'agit d'ailleurs de la seule organisation dans le cadre de laquelle l'Est et l'Ouest continuent de travailler régulièrement ensemble. Nous avons besoin de l'ONU ainsi que d'institutions régionales telles que l'Union africaine et l'OSCE pour veiller à ce que les intérêts divergents et les différences de vues ne se transforment pas en une mise à l'écart durable, qui ouvrirait la voie à un nombre accru de nouveaux conflits.

Notre propre histoire nous rappelle, à nous, les Allemands, que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour venir à bout des fractures existant en Europe. Quand Willy Brandt, qui était à l'époque chancelier de la République fédérale d'Allemagne, a pris la parole devant l'Assemblée générale le 26 septembre 1973, après le hissement des drapeaux des deux parties de l'Allemagne devant ce bâtiment, il a déclaré que :

> « Dans un monde où nous dépendons tous de plus en plus les uns des autres, la politique de paix ne saurait s'arrêter à notre seuil. » (*A/PV.2128, par. 33.*)

C'est encore plus vrai aujourd'hui dans notre monde interconnecté que ce ne l'était à l'époque. Et c'est d'autant plus vrai pour un pays grand et prospère dont les partenaires pensent, à juste titre, qu'il devrait jouer un rôle à la hauteur de sa taille et de ses moyens. C'est pour cette raison que l'Allemagne est candidate à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2019-2020. La paix, la justice, l'innovation et les partenariats constituent nos objectifs et le leitmotiv de notre candidature, et ce sont eux qui nous guideront.

Malgré les crises et les conflits, je reste fermement convaincu que l'avenir ne dépend que de nous. Nous parviendrons à un monde meilleur si nous assumons nos responsabilités ensemble – non pas les uns contre les autres, mais les uns avec les autres – et surtout si nous œuvrons pour la génération à venir. Le choix nous appartient. Mais nous devons en décider!

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ri Yong Ho, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ri Yong Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; texte anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter M. Peter Thomson de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. J'espère que sous sa direction compétente, elle sera couronnée de succès. J'espère également que la présente session, placée sous le thème « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », contribuera de manière importante à la promotion du développement pacifique et de la prospérité de tous les pays.

La paix et la sécurité sont des thèmes permanents pour l'Organisation des Nations Unies. Les objectifs de développement durable présupposent la paix et la sécurité. Au moment même où les Nations Unies aspirent à une transformation au moyen du développement durable, le monde dans son ensemble est assailli par la tempête du terrorisme, une crise de réfugiés sans précédent causée par les guerres et la multiplication des foyers de tension.

On a aujourd'hui fait de la péninsule coréenne le foyer de tension le plus dangereux au monde, qui pourrait même déboucher sur le déclenchement d'une guerre nucléaire. Un environnement pacifique constitue la première des exigences pour la République populaire démocratique de Corée, qui s'est engagée dans la mise en œuvre de sa stratégie quinquennale nationale de développement économique, afin de redynamiser

l'ensemble de l'économie et de poser les fondements de son développement durable.

Comme la communauté internationale peut le constater chaque année, la péninsule coréenne est souvent plongée dans une situation qui risque d'échapper à tout contrôle. La faute en revient complètement aux États-Unis d'Amérique, qui refusent de renoncer à leur politique hostile envers la République populaire démocratique de Corée et organisent des exercices de guerre agressifs, l'un après l'autre, dans la péninsule coréenne et alentour. Les exercices militaires conjoints à grande échelle menés cette année par les États-Unis, de mars à avril et d'août à septembre, ont eu un caractère extrêmement provocateur et donné lieu à des manœuvres militaires de très grande envergure. Ils ont mobilisé plus de 500 000 soldats et des moyens stratégiques comprenant des bombardiers nucléaires stratégiques et des sous-marins nucléaires stratégiques. Ces moyens sont plus que suffisants pour mener une guerre totale.

De tels exercices de préparation à une guerre nucléaire sont extrêmement offensifs et agressifs, puisqu'ils impliquent surtout des frappes chirurgicales, des infiltrations de commandos, des débarquements et des frappes nucléaires préventives, qui visent à décapiter le pouvoir exécutif de la République populaire démocratique de Corée et à occuper Pyongyang. Nulle part ailleurs dans le monde ne se déroulent des exercices militaires conjoints à grande échelle tels que ceux qui ont lieu autour de la péninsule coréenne, non plus que des jeux de guerre aussi provocateurs et offensifs. Jamais de telles menaces militaires non déguisées et de tels exercices extrêmement dangereux et agressifs ne s'étaient ainsi produits au nez et à la barbe d'un adversaire.

Aucun mécanisme institutionnel de paix digne de ce nom n'a été mis en place dans la péninsule coréenne. La guerre des années 50 n'est pas terminée et seul un armistice temporaire reste en vigueur. Cela signifie qu'aucune des deux parties n'a besoin de faire une déclaration de guerre si elle veut reprendre les combats. Il s'agit d'un endroit où des actes militaires de provocation, tels que les exercices militaires conjoints à grande échelle, peuvent facilement rendre furieuse l'autre partie, suscitant ainsi une riposte.

Le moindre incident pourrait facilement aboutir à un conflit et se transformer en une guerre totale. De plus en plus, des préoccupations se font jour au sujet de l'escalade des tensions causée par ces exercices militaires conjoints à grande échelle. Des voix font part de leur inquiétude dans les pays voisins, dans de nombreux pays de la région et même aux États-Unis d'Amérique et en Corée du Sud. La République populaire démocratique de Corée met tout en œuvre pour prévenir un conflit armé et son escalade, tout en prenant les contre-mesures de légitime défense qui s'imposent, à chaque fois que les États-Unis et la Corée du Sud mènent des exercices militaires conjoints de provocation et d'agression.

Le camarade Kim Jong Un, notre dirigeant respecté, Président du Parti du travail de Corée et Président de la Commission des affaires de l'État de la République populaire démocratique de Corée, a déclaré au septième Congrès du parti que les États-Unis devaient renoncer à leur politique hostile et anachronique envers notre pays, remplacer la Convention d'armistice par un accord de paix et retirer leurs forces armées et leur matériel de guerre de la Corée du Sud. Il a également précisé que le dialogue et les négociations étaient nécessaires, surtout entre les autorités militaires de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, afin de garantir la paix dans la péninsule coréenne et de réaliser la réunification nationale. Mais il n'y a eu aucune réponse positive, et les exercices militaires conjoints à grande échelle visant la République populaire démocratique de Corée se sont poursuivis, avec même une intensification des provocations et des manoeuvres agressives.

Sur la scène internationale actuelle, les principes fondamentaux et largement reconnus régissant les relations internationales sont ouvertement ignorés par les forces impérialistes dirigées par les États-Unis, dans leurs machinations scandaleuses visant la domination et l'ingérence, tandis que la justice est incriminée et transformée en injustice, parce qu'à la solde des intérêts des puissances impérialistes.

Si l'on veut sauvegarder la paix et la sécurité internationales et réaliser le développement durable, il faut impérativement instaurer une justice internationale véritable. L'Article 1 de la Charte des Nations Unies parle de

> « réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ».

Or, lorsqu'il traite la question de la péninsule coréenne, le Conseil de sécurité dissimule, au nom de l'Organisation des Nations Unies, l'autoritarisme et l'arbitraire des

États-Unis d'Amérique, ignorant la justice et le droit international.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, conformément aux Articles 34 et 35 de la Charte, a plusieurs fois prié le Conseil de sécurité de tenir d'urgence une séance sur la menace pour la paix et la sécurité internationales posée par les exercices militaires conjoints à grande échelle menés par les États-Unis dans la péninsule coréenne. Pour la seule année en cours, la République populaire démocratique de Corée a présenté de telles demandes au Conseil de sécurité en mars et en août, mais le Conseil les a à chaque fois rejetées. En revanche, le Conseil de sécurité s'insurge contre les mesures de légitime défense prises à juste titre par la République populaire démocratique de Corée pour préserver sa souveraineté, sa dignité et sa sécurité nationale.

La République populaire démocratique de Corée n'avait d'autre choix que de s'engager sur la voie nucléaire, après avoir tout mis en œuvre pour défendre sa sécurité nationale de la menace nucléaire permanente des États-Unis, qui persiste depuis les années 50. Notre décision de renforcer notre armement nucléaire est une mesure justifiée de légitime défense pour nous protéger des menaces nucléaires constantes des États-Unis. Néanmoins, le Conseil de sécurité, le plus récemment dans sa résolution 2270 (2016), a déclaré que les activités relatives aux programmes nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée posent une menace manifeste à la paix et à la sécurité internationales. Cette résolution est une invention de toutes pièces, la dernière en date contre mon pays. En ce qui concerne le fondement juridique de la résolution, ni la Charte des Nations Unies, ni aucune convention internationale n'a de disposition stipulant que des activités nucléaires et de missiles balistiques représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le fait est que les pays qui ont entrepris des activités similaires bien avant la République populaire démocratique de Corée n'ont jamais été mis en cause par le Conseil de sécurité. On ne peut que s'interroger sur les raisons et les prérogatives qui ont permis au Conseil d'adopter la résolution 2270 (2016), qui interdit à la République populaire démocratique de Corée de mener des activités nucléaires et de missiles balistiques. Si le Conseil a cette assise et cette autorité, pourquoi n'adopte-t-il pas des résolutions contre les pays qui procèdent aux mêmes essais de missiles nucléaires et balistiques? Nous avons soumis au Secrétariat de l'ONU un questionnaire officiel à cet égard, mais près de quatre mois se sont écoulés et le Secrétariat n'a toujours pas répondu.

La raison en est claire. Elle tient au fait que le Conseil de sécurité est l'endroit où l'on décide de la culpabilité ou de l'innocence, sur la base non de la justice, mais du fait que l'on dispose ou non du droit de veto. Les États-Unis d'Amérique n'ont pas l'autorité morale requise pour forcer les États Membres à appliquer ce genre de résolution infondée, et les États Membres n'ont pas l'obligation morale d'appliquer ces résolutions iniques et injustes.

La semaine passée, le dix-septième Sommet du Mouvement des pays non alignés s'est tenu sur la très belle île de Margarita, au Venezuela. Dans le document final, les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés inquiets que

> « Depuis quelques années, le Conseil de sécurité se montre parfois trop prompt à proférer des menaces ou à autoriser des mesures répressives, tout en gardant le silence et en n'agissant pas dans d'autres cas ».

Ils ont souligné que

> « Les sanctions ne [devaient] être imposées qu'en cas de menace pour la paix et la sécurité internationales ou d'agression, conformément à la Charte ».

Dans la déclaration finale du Sommet de Margarita, les chefs d'État et de gouvernement ont

> « [c]ondamn[é] la promulgation et l'application de mesures coercitives unilatérales contre des pays du Mouvement, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment des principes de non-ingérence, d'autodétermination et d'indépendance des États ».

C'est la position commune des pays du Mouvement, qui représentent près de deux tiers des États Membres de l'Organisation. C'est la vraie voix de la communauté internationale. La justice internationale n'advient jamais d'elle-même; elle ne peut être rendue que si la voix des pays indépendants s'élève assez fort contre l'impérialisme.

Le choix de devenir un pays doté d'armes nucléaires relève de notre politique d'État. Tant qu'il y aura un État doté d'armes nucléaires qui sera hostile à

la République populaire démocratique de Corée, notre sécurité nationale et la paix sur la péninsule coréenne ne peuvent être défendues qu'au moyen d'une dissuasion nucléaire crédible. La raison pour laquelle nous n'avions d'autre choix que de renforcer sans réserve notre dissuasion nucléaire n'est peut-être pas facile à comprendre pour les pays européens dont la conscience des questions de sécurité s'est atténuée avec la fin de la guerre froide il y a 25 ans, ni pour les pays qui n'ont jamais eu les armes atomiques d'une puissance hostile braquées sur eux à leurs portes et dans leur espace aérien.

L'essai réussi de détonation d'une ogive nucléaire que nous avons conduit récemment est une contre-mesure concrète prise en réponse à toutes les menaces et sanctions dont nous faisons l'objet de la part de forces hostiles, dont les États-Unis d'Amérique, qui ont, de façon retorse, fait un problème de l'exercice par la République populaire démocratique de Corée de son droit à l'autodéfense. L'essai démontre également que notre parti et notre peuple sont plus que jamais déterminés et prêts à contre-attaquer face aux provocations de leurs ennemis.

Il y a quelques jours à peine, les États-Unis ont de nouveau menacé la République populaire démocratique de Corée par l'intermédiaire de bombardiers stratégiques B-1B qui ont survolé la Ligne de démarcation militaire avant d'atterrir en Corée de Sud. Nous ne resterons jamais sans réaction face à de tels actes de provocation et les États-Unis devront composer avec des conséquences qu'ils ne peuvent imaginer. La République populaire démocratique de Corée continuera de s'employer à renforcer ses moyens nucléaires, en quantité comme en qualité, afin de défendre sa dignité et son droit à l'existence, et à préserver une paix authentique alors que les États-Unis la menace de plus en plus ouvertement d'une guerre nucléaire.

Pour maintenir la paix et la sécurité mondiales en instaurant une vraie justice internationale et pour atteindre les objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies, l'ancien ordre international, où l'injustice prévaut sous des airs de justice, doit être détruit pour céder la place à un nouvel ordre international qui soit caractérisé par l'impartialité et la justice.

L'embargo que les États-Unis d'Amérique imposent injustement à Cuba depuis plusieurs décennies illustre bien l'absence totale de justice internationale. La délégation de la République populaire démocratique de Corée saisit d'ailleurs cette occasion pour exprimer son plein appui et sa solidarité sans faille au Gouvernement et au peuple cubains dans la lutte qu'ils mènent pour que soient préservées la dignité et la souveraineté de la nation et que s'exerce la justice internationale face à l'embargo autoritaire, arbitraire et unilatéral imposé par les États-Unis.

La justice internationale devrait s'appliquer dès que possible à la question palestinienne et à la situation de pays comme la Syrie, l'Iraq et la Libye, qui souffrent des turbulences de la guerre et de la violence à cause de l'ingérence sans retenue des États-Unis dans les affaires intérieures d'États souverains.

Il faudrait faire échec aux manœuvres politiques secrètes des États-Unis et des pays occidentaux qui visent à empiéter sur la souveraineté de pays africains indépendants en abusant des recours déposés devant la Cour pénale internationale. Il faudrait rejeter résolument la politique du deux poids, deux mesures appliquée par les États-Unis et les puissances qui les soutiennent. Ces pays instrumentalisent à des fins politiques les questions relatives aux droits de l'homme pour diaboliser volontairement les pays anti-impérialistes et indépendants, et les détournent pour en faire un outil au service de leurs révolutions de couleur.

Si les Nations Unies renoncent à la justice, aucun pays ne placera ses espoirs dans l'Organisation. Tout pays que les États-Unis considèrent comme un adversaire et qu'ils ont ciblé pour un changement de régime est automatiquement catégorisé comme un pays qui connaît des problèmes sur le plan des droits de l'homme, sans exception. Telle est la pratique qui a cours aujourd'hui à l'ONU. La République populaire démocratique de Corée fait partie de ces pays, mais cela ne vient que démontrer que nous sommes un pays indépendant qui est opposé aux États-Unis et aux puissances qui les soutiennent. Les États-Unis soulèvent la question des droits de l'homme dans notre pays parce qu'ils ne maîtrisent pas la question du nucléaire. S'ils ne savent pas non plus à quel aspect des droits de l'homme s'attaquer, ils se saisiront d'une autre question pour continuer d'essayer d'étouffer la République populaire démocratique de Corée. Néanmoins, notre peuple ne renoncera jamais du fait des politiques américaines au socialisme et au système de service absolu qu'il s'est lui-même choisi.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée poursuivra son combat vigoureux pour éliminer la cause profonde de la menace de guerre nucléaire agitée par les États-Unis. Il le fera au moyen d'une dissuasion nucléaire puissante, en vue de

préserver la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne, en Asie et dans le monde entier, et de dénucléariser le monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Péter Szijjártó, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de me tenir ici devant un public si distingué, en particulier en 2016, année qui marque le soixantième anniversaire du soulèvement de 1956 qui a vu le peuple hongrois se dresser contre les oppresseurs communistes et lutter pour sa liberté. En 1956, la Hongrie n'a pas reçu d'aide extérieure, de sorte que notre révolution et notre lutte pour la liberté ont échoué, mais les efforts héroïques de nos combattants épris de liberté nous ont donné la force de survivre à la dictature pour finalement obtenir notre liberté en 1990. Aujourd'hui, je peux donc me tenir ici devant cette Assemblée en tant que représentant d'une nation libre et fière, une nation fière de ses traditions, de sa culture, de son christianisme et de ses luttes passées pour la liberté.

Bien sûr, nul n'est besoin de rappeler, depuis cette tribune, que le monde connaît de grandes difficultés qui ont récemment abouti à des changements radicaux dans l'ordre mondial. Je me contenterai d'insister sur trois des facteurs importants qui ont conduit à ces changements. Nous avons tous été témoins – et, malheureusement, victimes – de la propagation mondiale des organisations terroristes. Jour après jour, certains régions essentielles et vulnérables du monde sont déstabilisées plus avant sous nos yeux. Jour après jour, nous devons faire face au fait que, dans le monde, entre 60 et 65 millions de personnes sont déracinées ou déplacées pour diverses raisons.

Ces trois facteurs ont abouti à des changements radicaux dans l'ordre mondial. Je pense qu'il n'est plus exagéré de dire que nous sommes arrivés au bout du compte à rebours et qu'il ne nous reste que peu de temps pour canaliser ces changements dans une direction positive. Toutefois, pour y parvenir, nous devons tous réussir à mener trois initiatives mondiales qui relèvent de la politique générale.

Premièrement, nous devons éliminer le principal facteur du terrorisme mondial, à savoir l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Tant que nous n'aurons pas enfin détruit l'EIIL, il n'y aura ni paix ni stabilité chez nos voisins situés au sud et au sud-est de l'Europe, à savoir le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Tant que nous n'aurons pas enfin détruit l'EIIL, des milliers et des milliers de personnes continueront d'être forcées de partir de chez elles. Tant que nous n'aurons pas enfin détruit l'EIIL, les communautés chrétiennes continueront d'être menacées et de subir de violentes attaques. Tant que n'aurons pas enfin détruit l'EIIL, la pression migratoire sur l'Europe ne diminuera pas.

Deuxièmement, nous devons éliminer le réseau mondial de trafiquants d'êtres humains. Nous devons détruire le modèle d'affaires de ces trafiquants et prendre acte du fait qu'ils ont causé la mort de milliers d'innocents. Je suis sûr que nous pouvons tous convenir que leurs crimes contre l'humanité ne doivent pas rester impunis.

Troisièmement, nous devons changer les politiques migratoires qui poussent les gens à risquer leur vie pour violer les frontières et s'installer dans des pays situés à des milliers de kilomètres de chez eux. Les migrations sont un problème et un défi extrêmement graves. C'est pourquoi, au lieu de débats chargés d'émotions, il nous faut mener des débats fondés sur le bon sens et la raison. Au lieu de nous accuser et de nous dénigrer les uns les autres, nous devons nous reposer sur le socle très stable du droit international. Je pense qu'il est particulièrement pertinent de le dire ici, dans cette salle. En vertu du droit international, mener une vie sûre est un droit fondamental. En revanche, avoir la possibilité de choisir le pays dans lequel on veut vivre n'est pas un droit fondamental. Nous devons dire clairement que rien n'excuse de violer la frontière qui sépare deux pays sûrs et pacifiques.

En ce qui concerne la Hongrie, je suis fier d'annoncer que, grâce aux politiques que nous avons menées, nous avons pu contribuer à apporter des réponses appropriées face aux récents défis mondiaux.

Premièrement, la Hongrie est l'un des 23 pays qui ont envoyé des soldats lutter contre l'EIIL. Cent quarante-trois Hongrois, hommes et femmes, servent en Iraq. Ils prennent part aux opérations contre l'EIIL en tant qu'unité de protection de la force et formateurs des peshmerga. Nous avons envoyé à l'armée peshmerga une quantité importante de munitions et nous participons au programme visant à remettre sur pied les peshmerga blessés. Nous avons également commencé à former les responsables de l'armée iraquienne. À cet égard, je voudrais dire que nous avons exhorté la Cour pénale internationale (CPI) à ouvrir une enquête sur les crimes commis par l'EIIL contre les communautés chrétiennes.

Nous regrettons et déplorons que, malgré les lettres envoyées au Bureau du Procureur de la CPI, aucune mesure concrète n'ait été prise. Nous sommes également attristés que le Conseil de sécurité n'ait pas été prêt à renvoyer la situation en Syrie devant la CPI.

Je profite de cette occasion pour informer l'Assemblée que le Gouvernement hongrois a créé un Secrétariat d'État chargé de surveiller la situation des communautés chrétiennes dans le monde entier, de déterminer si elles sont persécutées et de veiller à ce que ces communautés reçoivent une aide le cas échéant. Ce faisant, nous espérons faire en sorte que les crimes commis contre les communautés chrétiennes ne restent pas impunis.

Deuxièmement, s'agissant de la traite des êtres humains, le Parlement hongrois a adopté une réglementation sévère contre les trafiquants, règlementation qui pourra servir de base à des meilleures pratiques dans la lutte mondiale contre les réseaux de contrebande.

Troisièmement, concernant les migrations, la Hongrie place la sécurité de sa population au premier rang de ses priorités. Nous avons protégé nos frontières jusqu'ici, et nous ne permettrons aucune violation massive de nos frontières à l'avenir. À cet égard, nous devons dire clairement que les politiques migratoires ont échoué partout dans le monde. Les politiques migratoires qui assimilent tous les migrants à des réfugiés ont échoué. Les politiques migratoires qui veulent obliger les pays à accueillir des milliers de migrants contre la volonté de leurs citoyens ont échoué. Les politiques migratoires qui s'appuient sur le fait d'accuser les pays qui protègent leurs frontières ont elles aussi échoué.

Les migrations de masse incontrôlées et non réglementées ont donné aux organisations terroristes la possibilité d'envoyer leurs combattants et leurs terroristes dans d'autres pays et sur d'autres continents. Ces migrations massives incontrôlées et non réglementées se sont traduites en Europe par une menace terroriste croissante et par une détérioration de la sécurité publique. Il est désormais évident que les populations d'Europe attendent de leurs responsables politiques qu'ils fassent passer le rétablissement de la sécurité au premier rang des priorités de la politique européenne.

Notre position est tout à fait claire – nous devons aider ceux qui sont dans le besoin. Nous devons aider ces personnes à rester aussi près de chez elles que possible, car c'est ce qui leur permettra de rentrer chez elles dès que les crises sont terminées. C'est pourquoi nous, membres de la communauté internationale, devons soutenir la Turquie, la Jordanie, le Liban et le Gouvernement régional kurde en Iraq, car ces pays et la région kurde s'occupent de millions de réfugiés. Si nous ne les aidons pas et si ces pays et cette région deviennent instables, les réfugiés reprendront la route, risquant leur vie pour tenter d'atteindre l'Europe. L'Europe ne sera pas en mesure de faire face à un tel défi. La Hongrie a contribué à hauteur de 3 millions d'euros au fonds Madad et a promis de verser 5 millions de dollars pour la construction d'un hôpital en Syrie. Nous avons également lancé un programme spécial de bourses pour permettre à de jeunes Syriens de venir étudier en Hongrie, car nous devons aider ceux qui sont dans le besoin.

Nous devons assortir de conditions nos projets de développement et nos programmes de financement. Je pense que nous sommes en droit d'attendre que les pays bénéficiaires procèdent à des réformes et créent des conditions à même d'encourager leurs populations à rester dans leur pays d'origine. L'ONU doit jouer un rôle essentiel pour régler ces conflits graves et relever ces grands défis. Mais pour cela, il nous faut être crédibles. La Hongrie a rejoint le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, parce que nous pensons qu'il nous faut améliorer la responsabilisation et la transparence de l'ONU.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le processus de nomination du Secrétaire général. Nous tenons à féliciter le Président de l'Assemblée générale, M. Lykketoft, d'avoir inauguré une nouvelle ère dans laquelle la nomination du Secrétaire général passe par des auditions, et d'avoir renforcé le rôle de l'Assemblée dans ce processus.

Enfin, je voudrais m'exprimer en tant que représentant d'un pays d'Europe centrale. La région de l'Europe centrale est confrontée à plusieurs défis complexes et ardus. On peut citer notamment la guerre en Ukraine qui compromet la sécurité énergétique, les tensions dans la région des Balkans occidentaux et la relation entre la Russie et l'Europe. Les pays d'Europe centrale et orientale forment un groupe à l'ONU parmi lequel, à ce jour, aucun Secrétaire général n'a été sélectionné au cours des plus de 70 ans d'histoire de l'Organisation. C'est pourquoi, cette fois-ci, nous lançons un appel à la générosité des quatre autres groupes de pays en les invitant à désigner un Secrétaire général

d'Europe centrale, qui comprendrait l'état d'esprit de ses peuples, la région et ses défis. Un Secrétaire général de cette région pourrait être très utile pour aider les pays d'Europe centrale à surmonter certains de leurs problèmes et tensions historiques.

Enfin, j'ai l'honneur d'annoncer la candidature de la Hongrie au Conseil des droits de l'homme pour le mandat 2017-2019. Nous sommes reconnaissants aux pays qui ont déjà promis de nous appuyer. Je tiens à souligner ici que nous sommes disposés à collaborer avec les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies en vue de rendre plus efficaces les mécanismes onusiens de défense des droits de l'homme, et ce, afin de créer un monde meilleur pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Margot Wallström, Ministre des affaires étrangères de la Suède.

Mme Wallström (Suède) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui plus que jamais, nous partageons un destin commun. Le destin de chacun ici est également notre destin, et nous ne pourrons relever les défis de demain que si nous les affrontons ensemble. C'est la raison pour laquelle nous avons l'ONU. C'est la raison pour laquelle nous nous retrouvons dans cette Assemblée.

Aujourd'hui, nous nous réunissons en une période marquée par les forces destructrices de la guerre et le sort tragique des réfugiés, par l'indicible horreur de la situation en Syrie, par l'enlèvement de filles réduites en esclavage par Boko Haram, par des adolescents en fuite qui recherchent des perspectives d'avenir, mais n'ont jamais fréquenté l'école. C'est une période qui est également marquée par le retour des rivalités géopolitiques et l'isolationnisme. Les principes fondamentaux de notre coexistence sont remis en question. Les actes d'agression sont en train de modifier les frontières. Les armes nucléaires prolifèrent, les essais se multiplient. La dignité humaine est foulée aux pieds. Le spectre de la xénophobie et du nationalisme agressif, de l'autocratie et de l'alarmisme reviennent nous hanter. Des murs sont érigés.

Nous devons et nous pouvons y répondre en autonomisant les personnes, en renforçant la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit, en célébrant la diversité, en gardant nos économies ouvertes et en promouvant le commerce afin que nous puissions créer des emplois décents pour tous, en nous engageant à stopper les changements climatiques en vue de sauver notre planète, en nous fixant des objectifs ambitieux pour le développement durable, en recherchant la paix par le biais de la diplomatie et en trouvant des solutions par le biais de la collaboration.

Les questions de la migration et des réfugiés figurent en tête de nos priorités mondiales. Comme nous l'avons entendu à maintes reprises déjà cette semaine, 65 millions de personnes ont fui pour échapper aux dangers qui les menaçaient. La communauté internationale doit honorer ses engagements en accordant une protection aux réfugiés et en garantissant le droit de demander l'asile. Il s'agit d'une responsabilité mondiale, qui doit être assumée de manière coopérative et traitée de manière globale, par le biais d'une gouvernance partagée. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), adoptée par l'Assemblée en début de semaine, constitue une première étape. Mais il y a beaucoup plus à faire. Fondamentalement, nous devons redoubler d'efforts en matière de réinstallation, qui est la meilleure façon d'aider les réfugiés. Dans le même temps, nous devons mettre à profit les effets positifs de migrations sûres et ordonnées.

L'ONU doit s'adapter à un environnement en mutation. L'Organisation a accompli beaucoup de choses en 71 ans, mais elle ne répond pas à nos attentes. Il est temps d'engager des réformes sérieuses afin de l'adapter à sa mission. Pour y parvenir, nous avons besoin d'un dirigeant fort, visionnaire et courageux, qui s'emploiera à effectuer les changements nécessaires, à transformer les ambitions en actions concrètes et à honorer les récents engagements multilatéraux qui ont marqué un virage dans les domaines des changements climatiques, du développement durable et de la paix.

Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent entendre cet appel en faveur du changement et jouer un rôle de chef de file. La prévention des conflits armés doit être au cœur de notre action. Il nous faut utiliser pleinement le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, qui demeure sous-utilisé. Les alertes rapides doivent être suivies d'une action rapide. La résolution 70/262 sur la pérennisation de la paix, adoptée par l'Assemblée générale plus tôt cette année, fournit un cadre solide sur lequel fonder une prévention et une consolidation de la paix efficaces. Nous devons travailler avec et par l'intermédiaire des organisations régionales afin de rendre l'ONU plus efficace dans sa quête d'une paix durable. Il est particulièrement important de trouver les moyens de financer durablement les opérations de maintien de la paix menées par les organisations régionales et sous-régionales.

L'égalité entre les sexes est un autre domaine qui nécessite une action résolue. Nous appelons à un véritable changement dans la manière dont nous menons les efforts mondiaux visant à réaliser l'égalité entre les sexes. En fin de compte, il nous incombe de renforcer les droits et la représentation des femmes et des filles de par le monde et d'augmenter les ressources qui leur sont allouées. Nous devons accroître la participation des femmes aux processus de paix, les protéger contre la violence sexiste dans les situations de crise humanitaire et promouvoir leur autonomisation politique et économique. L'ONU peut montrer la voie en améliorant l'équilibre entre les sexes dans son système, en se dotant d'un budget qui tienne compte de la problématique hommes-femmes et en utilisant des données ventilées par sexe dans le traitement des questions de paix et de conflit, y compris au Conseil de sécurité.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente une feuille de route politique en vue de la mise en œuvre de réformes. Il exige de l'Organisation des Nations Unies qu'elle offre des conseils et un appui complets aux gouvernements sur des questions allant de la réforme fiscale aux emplois décents afin qu'ils puissent façonner et développer leur société. Il exige également que l'ONU surveille les pays développés, tout en soutenant les efforts déployés par les pays à revenu intermédiaire pour construire des institutions responsables et ouvertes à tous et promouvoir une prospérité durable.

Pour y parvenir, nous devons renforcer et réformer le financement de l'ONU. Toutes les branches de son système de développement doivent mettre pleinement à profit leurs spécialités et mandats respectifs, tout en coopérant les unes avec les autres et en évitant les doubles emplois. Les efforts de collaboration doivent être récompensés. Ce n'est qu'ainsi que l'ONU, avec ses ressources limitées, pourra renforcer son effet au niveau des pays et soutenir les efforts de tous les États Membres pour réaliser les objectifs de développement durable. Une conférence des Nations Unies, coorganisée par les Fidji et la Suède en 2017, sera consacrée à l'objectif 14 de développement durable relatif à la conservation et à l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines.

La sécurité est quelque chose que nous devons construire ensemble, c'est quelque chose que nous partageons. Ce constat nous oblige à rejeter la logique erronée de l'affrontement et des jeux géopolitiques à somme nulle pour, au contraire, privilégier la désescalade et le désarmement, la médiation et le dialogue, la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Cette approche est l'une des pierres angulaires de la politique de sécurité suédoise. Elle constitue notre démarche fondamentale en matière de sécurité dans notre voisinage immédiat et dans le monde.

L'importance de la coopération s'accroît du fait de la nature transfrontière des menaces. La sécurité intérieure et la sécurité extérieure sont plus interdépendantes que jamais. Par conséquent, nous devons perfectionner nos outils collectifs en matière de gestion des crises; doter la prochaine génération des opérations de paix de mandats plus robustes et de ressources suffisantes; et renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union européenne et l'Union africaine.

Mais nous ne devons pas oublier l'élément essentiel pour parvenir à la paix : la volonté politique. Et pour que la paix soit durable, il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits et respecter les règles qui régissent notre ordre mondial multilatéral. Les accords de paix ne sont pas mis en œuvre; les résolutions, les mandats et les décisions du Conseil de sécurité ne sont pas respectés. C'est inacceptable; cela remet en question l'autorité du Conseil de sécurité et même l'ordre international fondé sur des règles.

Le processus de paix au Moyen-Orient est au point mort. Les parties sont plus éloignées que jamais l'une de l'autre, la méfiance règne et la situation sur le terrain se détériore. L'occupation doit cesser, le droit international doit être respecté et la solution des deux États doit être revitalisée. Le Conseil de sécurité a une responsabilité énorme à cet égard. Nous devons tous appuyer les autres initiatives visant à relancer le processus de paix, comme l'Initiative de paix arabe et l'initiative française. La Suède a l'honneur de diriger les efforts en faveur de la participation de la société civile à l'initiative française.

En Europe, l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et sa présence militaire dans l'est de l'Ukraine constituent des violations du droit international et des principes sur lesquels repose la sécurité européenne, tels qu'acceptés par tous les États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Toutes les parties doivent jouer le rôle qui leur revient pour que l'Ukraine puisse reprendre le contrôle de ses frontières internationalement reconnues.

Si nous voulons la paix, nous devons planifier pour la paix et pérenniser la paix. Cela est tout aussi important pendant la période de vulnérabilité qui suit la fin d'un conflit violent. À mesure que de plus en plus de zones sont libérées de Daech et d'autres groupes terroristes, nous devons prendre des mesures pour asseoir la paix. Nous devons au minimum calmer et stabiliser la situation dans les zones libérées. Pour relever ce défi, nous devons perfectionner nos outils et renforcer notre coopération.

L'ONU joue un rôle central pour ce qui est des processus politiques, des secours d'urgence et des efforts en faveur du développement à long terme, y compris l'édification des États. Je me félicite de ce qu'elle soit en train d'examiner des moyens permettant de garantir la stabilisation. La Suède estime qu'il serait utile de renforcer la coopération dans ce domaine entre l'ONU et l'Union européenne, sur le plan politique et sur le terrain. Nous devons être prêts à apporter un appui global à l'Iraq dans ce domaine.

Je tiens à remercier de nouveau l'Assemblée générale d'avoir élu la Suède en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2017-2018. Nous considérons ce ferme appui comme un vote de confiance dans notre politique étrangère, qui est placée sous le signe de la solidarité et de l'engagement mondial. Nous le considérons également comme un appel à ce que le Conseil de sécurité adopte une démarche globale, inclusive et transparente face aux problèmes liés à la paix et la sécurité internationales. Nous sommes prêts à assumer notre part de responsabilité sur toutes les questions dont le Conseil est saisi.

Dans l'accomplissement de cette mission, nous apporterons nos points de vue en matière de politique étrangère – la prévention des conflits armés, la pérennisation de la paix, la nécessité de faire participer les femmes aux processus de paix et une approche de la sécurité qui met l'accent sur ses liens avec le développement durable. Nous continuerons à parler avec les pays, et pas seulement à parler d'eux, et nous resterons fidèles à nos principes. La politique étrangère suédoise repose fermement sur le droit international, le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes et une perspective humanitaire.

« Aujourd'hui est le dernier jour de la guerre ». C'est ce qu'on pouvait lire dans le magazine colombien *Semana* le 23 juin de cette année. Plus de 50 ans de conflit se sont écoulés. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées. Des millions d'autres ont pris la fuite. Rendons hommage aux victimes. Saluons l'accord de paix. Mais rappelons-nous aussi ce qui rend cet accord unique en son genre. Ses architectes ne sont pas seulement le Gouvernement et la guérilla. Les victimes du conflit, les organisations de femmes et la société civile ont aussi participé à son élaboration. La paix n'arrive pas parce qu'elle fait la une des journaux. Elle arrive pas à pas, grâce au courage des gens ordinaires. Elle arrive quand des personnes organisent une réunion pour former un parti politique afin de faire entendre leurs revendications ou impriment une brochure ou utilisent les médias sociaux pour rallier d'autres à leur cause. Elle arrive lorsque les femmes et les filles revendiquent leurs droits fondamentaux, lorsque la société civile et les syndicats prennent de l'essor, ce qui rend les sociétés et les économies plus participatives et plus inclusives. Voilà ce qui constitue la paix durable et voilà la tâche de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Salaheddine Mezouar, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc.

M. Mezouar (Maroc) (*parle en arabe*) : Il m'est agréable de présenter à M. Peter Thomson, ainsi qu'à son pays ami, mes vives félicitations à l'occasion de son élection pour présider l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, et de lui souhaiter plein succès dans sa mission.

Je saisis cette occasion pour exprimer à son prédécesseur S. E. M. Mogens Lykketoft notre appréciation et nos remerciements pour sa présidence réussie des travaux de la dernière session. Je voudrais également, au nom de mon pays, féliciter le Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, pour les efforts inlassables qu'il a déployés à la tête de l'ONU en faveur de la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation, ainsi que pour sa quête visant à placer l'homme au centre des questions de développement.

La présente session de l'Assemblée générale coïncide cette année avec le soixantième anniversaire de l'adhésion du Royaume du Maroc à l'Organisation des Nations Unies. Soixante ans de travail continu avec l'ONU et d'engagement réel en faveur de la promotion de ses principes et objectifs, afin de consolider la paix et la sécurité internationales, et de confirmer le choix du développement en faveur de tous les peuples et les États du monde, notamment ceux en développement.

L'adhésion du Maroc à l'ONU, en tant que première décision souveraine du Royaume au lendemain de son indépendance, était, d'une part, une expression de sa conviction de l'importance du multilatéralisme, en tant que moyen efficace pour gérer les crises complexes et faire face aux défis mondiaux croissants, et d'autre part, une affirmation de l'attachement du Maroc aux valeurs de la solidarité agissante et de la coopération fructueuse, ainsi qu'aux principes de la liberté et de la paix.

De ce fait, le Royaume du Maroc croit fermement à la place et au rôle de l'ONU, en tant que cadre référentiel des valeurs universelles et des principes de la légalité internationale. Ainsi, le Royaume n'a jamais cessé, depuis son adhésion à l'Organisation, de contribuer sincèrement à la réalisation de ses objectifs. Dans cet esprit, le Maroc a veillé à adopter une approche intégrée, dynamique et participative en faisant concorder ses priorités nationales avec celles de l'ONU.

La réalisation de la paix reste au cœur de la mission historique de l'ONU, sur la base du règlement pacifique des conflits internationaux et régionaux, du respect de la souveraineté des États, de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Royaume du Maroc, étant un partenaire engagé et responsable des opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis le début des années 60, veille à y contribuer de manière continue en signe de sa foi inébranlable en l'importance de la sécurité collective et le rôle indispensable de l'ONU dans ce domaine. C'est dans ce cadre que le Maroc, qui a participé à des opérations de maintien de la paix en Afrique, en Amérique et en Asie avec 100 000 soldats, contribue aujourd'hui à deux opérations de maintien de la paix en Afrique, avec plus de 1 600 Casques bleus.

À cet égard, la communauté internationale devrait œuvrer inlassablement en vue d'établir la paix et la sécurité dans le monde, et plus particulièrement en Afrique, compte tenu de la corrélation établie entre le développement socioéconomique et la stabilité politique. Il n'y a effectivement pas de développement en l'absence de paix et de sécurité, ni de stabilité en l'absence de développement durable. Le Royaume du Maroc continuera, sous la conduite éclairée de S. M. le Roi Mohammed VI, à œuvrer pour accompagner et consolider les initiatives onusiennes visant à prévenir les conflits régionaux et endiguer leurs effets sur le continent africain, et ce à travers sa participation aux efforts de paix onusiens, y compris la consolidation de la paix, pour éviter la reprise des conflits tout en garantissant le respect total de la souveraineté des États et de leur intégrité territoriale. Le fait que le Maroc assure depuis janvier 2014 la présidence de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix s'inscrit dans cette logique.

Depuis qu'il est devenu membre de l'ONU, le Royaume du Maroc s'emploie à tisser des relations de solidarité agissante entre les Membres de l'Organisation en contribuant à renforcer les liens d'un partenariat constructif et fructueux entre le Nord et le Sud et en renforçant la coopération Sud-Sud en tant que priorité stratégique pour la réalisation du développement durable au profit des peuples du monde. Soucieux de mettre la question du développement durable au centre des préoccupations de la communauté internationale, le Royaume s'est engagé dans la construction et la consolidation d'un partenariat mondial pour un développement humain durable et solidaire.

À cet égard, mon pays se félicite de l'adoption par l'ONU en septembre 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tant qu'engagement politique de haut niveau en vertu duquel nous avons convenu d'une base commune pour poursuivre notre marche afin de réaliser les aspirations des pays en développement à une vie digne. Le Royaume du Maroc réaffirme la nécessité de se procurer les moyens de mettre en œuvre ce programme en vue d'assurer le financement du Programme 2030. Il réaffirme également la nécessité de conjuguer les efforts de tous pour qu'il soit pleinement et efficacement mis en œuvre.

Dans ce contexte, l'ONU est appelée à adapter ses activités et programmes de manière à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Les États Membres sont pour leur part appelés à prendre les mesures nécessaires et à adopter des stratégies adéquates pour s'approprier les objectifs de développement durable et leur garantir un financement suffisant pour parvenir à leur pleine réalisation à l'horizon 2030.

C'est dans cette optique, et afin de promouvoir le développement au niveau national, que l'Initiative nationale pour le développement humain a été lancée par S. M. le Roi Mohammed VI en mai 2005. Cette initiative est considérée comme un des piliers du projet sociétal du Maroc. Cette Initiative est basée sur une vision intégrée du développement, avec ses aspects politiques, économiques, sociaux, culturels,

sécuritaires et environnementaux, tout en plaçant l'homme au centre de ses préoccupations. Ce projet national de développement a pu atteindre des résultats encourageants en termes de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et la marginalisation, ainsi que de développement des infrastructures, de couverture médicale, de désenclavement du monde rural et d'encouragement des activités génératrices de revenu.

Convaincu de notre destin commun, le Royaume du Maroc a placé la consolidation de la solidarité avec les pays africains au cœur de sa politique étrangère. Il a ainsi œuvré pour défendre les questions africaines, notamment les questions liées à la consolidation de la paix et de la sécurité sur le continent, de même que les questions relatives au développement et à la lutte contre la pauvreté. Le Royaume a également partagé son expérience dans le domaine du développement humain avec bon nombre de pays africains à travers la concrétisation de projets en matière de développement humain ayant un impact direct sur la vie des populations, tels que l'enseignement et la formation, l'accès à l'eau, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'électrification et la santé. Dans ce cadre, le Maroc réitère son appel à l'ONU et aux institutions financières régionales et internationales afin d'élaborer un plan d'action pour la transition économique en Afrique et de mobiliser des ressources pérennes pour son financement.

S'agissant de la question du développement durable en rapport avec l'environnement, le Maroc, qui organisera en novembre prochain, à Marrakech, la vingt-deuxième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, aspire à faire de ce rendez-vous mondial une occasion pour faire entendre la voix des pays africains, à l'instar des autres régions du monde les plus exposées aux incidences néfastes de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques. À cet égard, le Royaume du Maroc œuvrera à ce que la Conférence de Marrakech soit une étape importante pour l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, en trouvant des solutions à même de garantir un développement économique durable et en adoptant des mesures concrètes et des projets structurants pour la mise en œuvre des obligations internationales découlant de cet accord historique.

Le Maroc réaffirme que l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris suppose de mobiliser des ressources financières suffisantes et structurantes, de renforcer les capacités et de simplifier l'accès au financement. À cet égard, le Royaume du Maroc veillera à ce que la Conférence de Marrakech accorde une attention particulière aux intérêts des pays du Sud, y compris les pays africains et les petits États insulaires, qui subissent les effets des changements climatiques.

À cette occasion, le Maroc, qui vient de déposer son instrument de ratification de l'Accord de Paris, lance un appel aux autres États parties afin qu'ils accélèrent la procédure de ratification de cet instrument pour garantir son entrée en vigueur dans les meilleurs délais possibles, en tant qu'expression forte de leur attachement à l'ordre mondial. Il est certain que le Maroc s'appuiera sur l'adhésion des États et des acteurs non étatiques pour que la Conférence de Marrakech puisse refléter notre solidarité et notre engagement en faveur de la préservation de l'avenir des générations présentes et futures.

Le Royaume a placé le continent africain au cœur de sa politique étrangère et continuera à renforcer tous les efforts visant à promouvoir le développement en Afrique. Partant d'une vision futuriste éclairée fondée sur une connaissance approfondie des problématiques du continent, S. M. le Roi Mohammed VI, porteur du flambeau de la paix et du développement en Afrique, ne cesse d'entreprendre des initiatives et d'effectuer des visites sur le continent, l'objectif principal étant de consolider les liens de fraternité, de coopération et de solidarité entre les peuples africains. Sa Majesté a, dans son dernier discours en date du 20 août, affirmé les liens étroits unissant le Maroc à l'Afrique en déclarant que :

> « L'Afrique, pour nous, n'est pas un objectif mais une vocation au service du citoyen africain où qu'il se trouve. Ses intérêts sont les nôtres, notre devenir ne peut se concevoir sans elle, et nous pensons que le progrès et la stabilité sont partagés ou ne sont pas. L'Afrique, pour le Maroc, c'est bien davantage qu'une appartenance géographique et des liens historiques. Elle évoque, en vérité, des sentiments sincères d'affection et de considération, des liens humains et spirituels profonds, des relations de coopération fructueuse et de solidarité concrète. Elle est somme toute le prolongement naturel et la profondeur stratégique du Maroc. »

La décision du Maroc de réintégrer sa place naturelle au sein de l'Union Africaine n'est que la consécration de cet engagement réél vis-à-vis du continent africain, pour qu'il puisse continuer d'œuvrer au triomphe de ses causes. À cette occasion, je remercie et salue sincèrement tous les États africains qui,

conscients de sa place en Afrique et de son rôle central dans la défense des causes africaines au sein de toutes les instances internationales, ont demandé le retour du Maroc au sein de l'Union africaine.

Soixante ans après son adhésion à l'ONU et convaincu du rôle des groupements régionaux et sous-régionaux pour relever les défis économiques, sécuritaires et environnementaux, le Maroc veille à consolider les relations de bon voisinage dans son entourage africain, maghrébin et méditerranéen. À cet égard, S. M. le Roi Mohammed VI n'a de cesse d'appeler à la mise en place d'un nouvel ordre maghrébin, qui péserait de tout son poids géographique, jouerait un rôle actif aux niveaux régional et international, et serait le garant de la sécurité et de la stabilité dans la région, sur la base du respect de la souveraineté des États membres et de leur intégrité territoriale.

Partant, le Maroc a répondu avec sérieux et responsabilité aux appels du Conseil de sécurité pour la recherche d'une solution politique définitive et négociée au différend régional artificiel sur le Sahara marocain. Dans ce sens, il a proposé la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, proposition qui a été qualifiée par les résolutions consécutives du Conseil de sécurité de sérieuse et de crédible en tant que plateforme réaliste et prometteuse en vue de parvenir à une solution définitive de ce conflit artificiel. La dernière résolution du Conseil de sécurité dans ce cadre, la résolution 2285 (2016), est venue réaffirmer les principaux paramètres du règlement politique de ce différend, demandant de nouveau à toutes les parties de faire preuve de réalisme et d'esprit de compromis et soulignant la nécessité d'un engagement entier et sincère des États voisins dans le processus politique.

De cette tribune, le Maroc se dit une nouvelle fois disposé à continuer d'œuvrer sincèrement et résolument avec les Nations Unies pour parvenir à une solution politique négociée et définitive, qui garantisse au Royaume du Maroc sa souveraineté et son intégrité territoriale, et permette aux habitants de ses provinces du sud de gérer leurs affaires au niveau local, dans le cadre de la démocratie, de la stabilité et du développement intégré, tout en préservant la région du Nord-Ouest africain des risques du séparatisme, de la balkanisation, de l'extrémisme et du terrorisme.

Le soixantième anniversaire de l'adhésion du Maroc à l'ONU est une bonne occasion pour rappeler que le Royaume du Maroc est déterminé à faire en sorte que la promotion des droits de l'homme et la défense des libertés fondamentales, dans le cadre d'un modèle sociétal démocratique et moderne et d'une stratégie globale visant le bien-être et la dignité de l'être humain, soient un choix irréversible. C'est pour concrétiser cette vision que le Maroc a lancé d'importants chantiers de réforme et obtenu des acquis indéniables en matière de protection et de promotion des droits de ses citoyens, en particulier les droits de la femme, de l'enfant et des jeunes. Le Maroc a aussi élargi l'espace des libertés individuelles et collectives dans le cadre d'une approche plaçant les droits de l'homme au cœur du développement humain durable. Il a également œuvré sincèrement et sérieusement à la consécration de cette vision intégrée au sein des instances régionales et internationales, et joué un rôle actif et dynamique dans la création et le développement des mécanismes de travail du Conseil des droits de l'homme, notamment l'examen périodique universel, dont il est considéré comme l'initiateur.

Le Royaume a aussi pris d'autres initiatives en collaboration avec ses partenaires au sein du Conseil aux fins du renforcement de ce dernier, en plus d'avoir organisé en 2014 le deuxième Forum international des droits de l'homme, qui a traduit la reconnaissance internationale de ses réalisations en la matière. Le Maroc n'épargnera aucun effort pour faire des nobles principes des droits de l'homme un facteur de rapprochement et d'entente entre les nations, dans le respect de la diversité de la communauté internationale. Il oeuvrera en ce sens pour faire émerger une vision responsable autour des valeurs authentiques des droits de l'homme, loin de toute instrumentalisation politique tendancieuse de ces nobles objectifs.

En tant que Membre actif et dynamique de l'ONU, le Royaume du Maroc a adopté une position claire et résolue dans le cadre de l'action internationale menée pour lutter contre le terrorisme international, d'où qu'il vienne et quelles qu'en soient les motivations. Il a également participé sincèrement et de façon responsable à tous les efforts de coopération bilatérale et multilatérale aux niveaux régional et international visant à lutter contre le phénomène du terrorisme, confirmant ainsi sa volonté de poursuivre ses efforts et de veiller au respect scrupuleux de ses engagements en la matière, afin d'empêcher la préparation, le financement et l'exécution d'actes terroristes à partir du territoire marocain.

Il convient à cet égard de rappeler que le Maroc a été l'un des premiers pays à soumettre, en avril dernier, un rapport national détaillé et exhaustif sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2253 (2015) du Conseil

de sécurité concernant la lutte contre le terrorisme et l'élimination de ses sources de financement. Ce rapport expose, point par point, les mesures et les dispositions prises par le Maroc pour remplir les obligations qui incombent aux États en vertu de cette résolution. Au niveau national, le Maroc a adopté une politique claire et stricte de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Il a aussi élaboré une stratégie globale et multidimensionnelle qui tire son essence de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et privilégie une approche intégrée englobant les aspects religieux, sociaux, sécuritaires et des droits de l'homme.

Dans ce contexte, le Maroc a pris de nombreuses initiatives, dont celle relative à la lutte contre les combattants terroristes étrangers, en partenariat avec les Pays-Bas, dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Le Maroc oeuvre, aux côtés des Pays-Bas, avec qui il copréside le Forum, à élargir le cercle des partenariats internationaux et régionaux pour consolider les efforts déployés à l'échelle mondiale afin de lutter contre ce phénomène. À l'ONU, le Maroc a pris l'initiative de créer le Groupe des amis contre le terrorisme dans le but de contribuer à créer la synergie nécessaire entre toutes les initiatives volontaires visant à lutter contre le terrorisme dans toutes ses formes et manifestations.

Sur le plan régional, le Maroc a mis son expérience en matière de gestion du champ religieux à la disposition des pays frères et amis qui ont exprimé le souhait de bénéficier du modèle marocain pour dispenser une formation scientifique et religieuse à leurs imams qui soit imprégnée des principes de coexistence et d'ouverture ainsi que des valeurs du juste milieu et de la modération. Comme l'a souligné Sa Majesté le Roi dans son dernier discours en date :

> « [F]ace à la prolifération des obscurantismes répandus au nom de la religion, tous, musulmans, chrétiens et juifs, doivent faire front commun pour contrecarrer le fanatisme, la haine et le repli sur soi sous toutes leurs formes. L'histoire de l'humanité est la meilleure preuve que le progrès est impossible dans toute société en proie à l'extrémisme et à la haine, lesquels constituent conjointement le principal facteur d'insécurité et d'instabilité ».

Le Royaume du Maroc croit sincèrement que l'ONU doit demeurer le cadre central dans la lutte contre le terrorisme et réaffirme être pleinement disposé à partager avec ses partenaires son expertise et les bonnes pratiques qu'il a développées en la matière. Il reste ouvert à toute autre initiative visant à lutter contre ce phénomène, sachant que la lutte contre le terrorisme est une responsabilité commune à tous les États Membres de l'ONU qui exige un engagement mondial pour mettre en œuvre les dispositions de tous les instruments internationaux pertinents, et implique l'adoption d'une approche coopérative et solidaire, aussi bien au niveau bilatéral qu'aux niveaux régional et sous-régional.

Avec la même volonté, le Royaume du Maroc poursuit ses efforts dans le domaine de la médiation et du règlement pacifique des conflits dans sa région. Dans ce cadre, le Royaume a facilité la réunion au Maroc des parties libyennes et appuyé leurs démarches qui ont été couronnées, sous les auspices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, par la signature de l'Accord politique de Skhirat. Le Royaume du Maroc, qui soutient l'émergence d'une solution politique consensuelle à la crise libyenne qui mette fin au massacre des innocents et préserve l'unité nationale et la souveraineté territoriale de la Libye, renouvelle ici son appel à toutes les forces politiques libyennes à opter pour le dialogue comme moyen unique de mise en œuvre de l'Accord politique de Skhirat et à agir en conformité avec ses dispositions, sans exclusion ni marginalisation, de façon à permettre au peuple libyen frère de réaliser ses aspirations légitimes à la stabilité, à l'unité nationale, et au développement durable dans un contexte où règnent la liberté, la dignité et la démocratie, loin des tendances à l'extrémisme, au terrorisme, à la fragmentation et à la division.

Le Maroc ne ménage également aucun effort pour contribuer au développement et à l'établissement de la paix et de la stabilité dans la région sahélo-saharienne. Le Royaume a en effet joué un rôle de premier plan, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité en 2012-2013, dans le lancement de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, une stratégie qui s'appuie sur la bonne gouvernance, la sécurité et le développement dans le cadre d'une approche intégrée visant à renforcer la stabilité et le développement dans cette région.

Le Royaume du Maroc considère que la question palestinienne demeure au cœur des tensions qui sévissent au Moyen-Orient. Le Royaume est convaincu que cette région sensible du monde ne peut jouir d'une paix juste et durable sans que le peuple palestinien ne puisse exercer son droit légitime d'établir un État palestinien, indépendant et viable, avec Jérusalem-Est

comme capitale. À ce sujet, le Maroc voudrait exprimer sa profonde préoccupation quant à la stagnation qui caractérise actuellement le processus de négociation palestino-israélien. À cet égard, le Maroc appelle la communauté internationale et les États influents à œuvrer de manière plus résolue et efficace en vue de créer les conditions nécessaires à la reprise des négociations directes entre la Palestine et Israël selon des objectifs et un calendrier précis. La relance du processus de paix devrait être basée sur des fondements solides, conformément aux dispositions de la légalité internationale et aux obligations et accords antérieurs entre les parties concernées, ainsi qu'à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe, et ce, pour assurer au peuple palestinien son droit légitime d'établir son État indépendant, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale.

Le Royaume du Maroc demeure attaché à la paix comme moyen de règlement de la question palestinienne, en soutenant toutes les initiatives sincères visant à créer les conditions adéquates et les motivations réelles pour concrétiser la solution des deux États, y compris l'initiative française, qui a une dimension internationale globale, ainsi que l'initiative égyptienne avec son impact régional réel. Ces initiatives vont dans le sens de l'appel du Maroc à la reprise de négociations constructives par les deux parties, palestinienne et israélienne, qui permettront de surpasser les facteurs ayant mené à leur échec par le passé.

Les violations, la colonisation et la réinstallation forcée dont souffre la ville d'Al-Qods Al-Charif, afin de modifier le statut juridique et démographique de cette ville sainte, constituent une violation flagrante du droit international, ce qui exige une intervention urgente de la part de toutes les forces partisanes de la paix. Dans ce cadre, S. M. le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, ne cesse d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les risques de la poursuite par Israël de ses politiques visant à modifier le statut juridique, démographique et religieux de la ville de Jérusalem, et exhorte les puissances influentes à œuvrer pour le respect de la légalité internationale pour que cette ville puisse demeurer, comme elle était dans le passé, un symbole de coexistence et de paix entre les religions monothéistes.

Enfin, après plus de 70 ans d'existence de l'Organisation, nous avons aujourd'hui cruellement besoin d'une ONU de nouveau forte et efficace. Nous devons donc de nouveau adhérer sincèrement aux principes de l'Organisation et mobiliser nos capacités afin de la réformer, de la revitaliser et de la renforcer, en tant que cadre idoine de l'action multilatérale, dans l'objectif de trouver les solutions adéquates aux problèmes et crises actuels, et ce, dans la perspective de l'édification d'un ordre mondial juste et équitable capable de garantir la sécurité et la paix aux générations présentes et futures.

La séance est levée à 15 h 20.